

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
MINISTÈRE DE L'URBANISME, du LOGEMENT  
ET DES TRANSPORTS  
MISSION DES PAYSAGES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
RÉGION DE BASSE-NORMANDIE

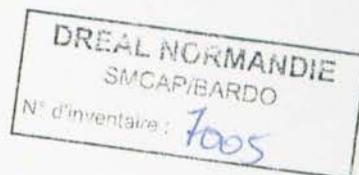
PARC NATUREL RÉGIONAL NORMANDIE-MAÏNE



La haie et l'arbre d'ornement  
dans le Parc Naturel Régional Normandie-Maine

cas du canton de Carrouges

PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE-MAINE



Date : 6/09/90  
N° inv. : 2587

10.03-01/4903

- La haie et l'arbre d'ornement  
dans le Parc Naturel Régional Normandie-Maine  
cas du canton de Carrouges

Maître d'Ouvrage

Parc Naturel Régional Normandie-Maine

Maître d'Oeuvre

Association Plein-Air dans le Parc Naturel  
Régional Normandie-Maine

# PLAN DE L'ETUDE

Résumé  
Avertissement  
Protocole d'étude

## 1 - PRESENTATION DES MILIEUX NATURELS ET HUMAINS

### 1.1 - Milieu naturel

- 1.1.1 - Géologie
- 1.1.2 - Topographie
- 1.1.3 - Pédologie
- 1.1.4 - Hydrologie
- 1.1.5 - Climat
- 1.1.6 - Paysage

### 1.2 - Milieu Humain

- La population agricole : un vieillissement accéléré
- Une agriculture de contraste
- Le remembrement : une différence technico-économique non significative sur le canton.

## 2 - L'ARBRE HORS FORET

### 2.1 - Les haies et le bocage

- 2.1.1 - Présentation des caractéristiques du secteur
- 2.1.2 - Evolution du réseau des haies
  - 2.1.2.1 - Haies et remembrements
  - 2.1.2.2 - Haies et arrachages individuels
- 2.1.3 - Gestion et entretien des haies hier et aujourd'hui
- 2.1.4.a - Perception des haies par les agriculteurs
  - 2.1.4.1 - Haies et parcellaire
  - 2.1.4.2 - Impact de la haie sur la parcelle
  - 2.1.4.3 - Effet régional de haies
  - 2.1.4.4 - La haie milieu de vie pour la faune et la flore
  - 2.1.4.5 - La haie productrice
  - 2.1.4.6 - Conclusion
- 2.1.4.b - Perception des haies par les ruraux non-agriculteurs

.../...

## 2.2 - La végétation autour du bâti

2.2.1 - Les plantations ornementales dans les bourgs

2.2.2 - Les plantations ornementales hors bourg

2.2.3 - Les liaisons végétales

## 3 - PERCEPTION DU PAYSAGE PAR LES RURAUX

3.1 - Les agriculteurs

3.2 - Les ruraux non-agriculteurs

## 4 - PROPOSITIONS

4.1 - Reconstitution du bocage et revalorisation des haies

4.1.1 - Entretien, gestion

4.1.2 - Replantation

4.2 - Plantations ornementales

## 5 - BIBLIOGRAPHIE

## R E S U M E

L'arbre est un élément important de notre environnement. Qu'il soit isolé en haie ou en massif, il contribue autant que le milieu physique à la diversité des paysages. Néanmoins, excepté en des lieux bien spécifiques, les arbres n'ont pas été implantés dans ce but.

En milieu rural, l'arbre champêtre a différentes fonctions :

- économique : production des bois d'oeuvre, de bois de chauffage, de fruits...
- écologique : protection du bétail, du gibier...
- culturel : limite de propriété.

Celles-ci ont évolué de manière significative ces derniers temps. Depuis 25 ans, la place accordée à l'arbre dans l'espace agricole a constamment régressé. L'évolution de l'agriculture (intensification, spécialisation, augmentation de la surface des exploitations...) a entraîné sa marginalisation.

L'identification de l'agriculture moderne à l'openfield a conduit à un abattage drastique des haies lors des premiers remembrements. On observe pour les plus récents des suppressions plus mesurées.

Les enquêtes que nous avons effectuées et les constats de l'état des arbres et des haies ont montré qu'il n'y avait plus de gestion du patrimoine boisé constitué par les haies : on exploite ce qui existe sans souci de renouvellement des arbres.

La synthèse des enquêtes a permis une analyse plus fine des attitudes des agriculteurs vis-à-vis des haies.

- Les exploitants âgés sont favorables aux haies.
- les exploitants ayant de 35 à 50 ans y sont peu favorables.
- Les jeunes exploitants ont des attitudes diverses.

Les agriculteurs âgés (plus de 55 ans) constituent plus de 60 % des exploitants du canton de Carrouges. Leur départ à la retraite aura une incidence défavorable sur la conservation et l'entretien du réseau.

Les entretiens avec les agriculteurs ayant planté des haies apportent des informations complémentaires sur leur perception. Ils plantent pour des raisons précises (protection contre le vent essentiellement). Ils veulent des haies "utiles" pour ne pas avoir de surcroît de travail.

Les argumentations économiques, écologiques, paysagères ne sont pas porteuses pour la majorité des exploitants. Même s'ils y sont parfois un peu sensibles, cela ne motive pas le choix du maintien ou de la suppression de la haie : elle ne doit pas gêner.

Le maintien d'une trame bocagère cohérente passe par un renouveau de la fonction productrice. Pour qu'il y ait une véritable gestion de la haie, il faut qu'elle redevienne un espace productif considéré comme tel et non comme un élément "naturel" extérieur au système d'exploitation et produisant accessoirement du bois de chauffage.

Dans le cadre de la diversification des productions agricoles dans les régions défavorisées, la production de bois de haies avec des moyens de gestion adaptés et performants pourrait trouver un écho favorable.

Les plantations ornementales offrent un contexte sensiblement différent. Qu'ils soient des individus, des collectivités, des organismes, il y a une volonté unanime des "aménageurs paysager" de planter. Le besoin en matière de plantation se rapporte à leur conception et à leur organisation afin qu'une diversité de paysage puisse s'épanouir limitant l'extension d'un paysage urbain stéréotypé.

## AVERTISSEMENT

Le présent travail correspond à une étude portant sur la reconstitution du bocage et de ses liaisons avec les arbres et végétaux des secteurs bâtis dans la région Normandie-Maine commandée par la Direction de l'Urbanisme et des Paysages (Ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports) avec le numéro de marché : 84 - 31419.

Comme il avait été prévu, cette étude à l'initiative de la Mission des Paysages est un élément d'une opération plus globale dont les autres financeurs sont le Ministère de l'Environnement, le Ministère de l'Agriculture et la Région de Basse-Normandie.

Cette étude a été réalisée par Bruno DUMEIGE, chargé d'études au Parc Naturel Régional Normandie-Maine.

Il nous est agréable de remercier :

- Monsieur BOUILLON de la Fédération des Parcs Naturels de France qui a bien voulu assurer le suivi scientifique des enquêtes et de l'aspect plantations ornementales. Il a aussi relu et critiqué avec efficacité le manuscrit.

- Monsieur LEPASTEUR, Maire de Ste Marguerite de Carrouges et Président de l'Association de boisement du Pays de Carrouges, ainsi que Monsieur BESCHER, conseiller agricole de la Chambre d'Agriculture de l'Orne pour le canton de Carrouges. Par leur connaissance approfondie de la région, ils nous ont fait profiter de leur expérience et nous ont permis des contacts fructueux avec des agriculteurs.

- Monsieur MAUPAIS, conseiller brise-vent de la Chambre d'Agriculture de l'Orne qui nous a conseillé judicieusement pour cette étude.

- La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Orne qui nous a prêté les photographies aériennes de l'I.G.N pour le canton de Carrouges.

- Mademoiselle LOISEAU qui a assuré la dactylographie de cette étude.

## PROTOCOLE D'ETUDE

Les différents thèmes de l'étude ont nécessité pour les aspects paysagers des analyses à différents niveaux.

- Analyses de documents officiels : recensement général de l'agriculture (R.G.A. 1980) et de la population (R.G.P. 1982), photographies aériennes verticales de l'Institut Géographique National

- Lecture du paysage *in situ*

- Enquête auprès des ruraux sur la perception de la haie et du paysage (entretiens semi-directifs)

Pour cette dernière partie, nous envisageons dans un premier temps d'effectuer une analyse de la perception du paysage selon le critère du remembrement. Les communes auraient été ainsi réparties en trois types :

- Communes non remembrées
- Communes remembrées anciennement (les haies n'étaient pas prises en compte)
- Communes remembrées récemment.

Cependant, la mise en lumière de relations entre ces deux paramètres aurait nécessité un grand nombre d'enquêtes sur plusieurs communes par catégorie. De plus, il n'est pas évident de faire coïncider la perception d'un paysage avec une frontière administrative telle que celle de la commune qui correspond rarement à une limite naturelle.

Nous avons donc choisi d'interviewer au hasard des ruraux non-agriculteurs en touchant différentes catégories socio-professionnelles.

L'enquête paysagère auprès des agriculteurs a été effectuée simultanément avec la perception des haies.

La lecture de publications sur le sujet, nous a montré qu'il existait des variations sensibles de la perception des haies selon les régions naturelles. Nous avons donc préféré nous limiter au canton de Carrouges qui s'étend sur près de 280 km<sup>2</sup> et qui offre une bonne représentation des trois catégories de communes définies ci-dessus.

Nous avons profité de l'expérience du conseiller agricole de la Chambre d'Agriculture de l'Orne et du Président de l'Association de boisement du Pays de Carrouges pour procéder au choix des agriculteurs à enquêter.

Dans un premier temps, nous avons interrogé des personnes favorables et opposées aux haies, dont la position est tranchée, pour connaître les motivations de leur attitude. Ensuite, nous nous sommes intéressés aux jeunes agriculteurs.

Les résultats sur la perception du paysage et de la haie présentés dans cette étude sont issus des enquêtes et de nombreux contacts informels.

Le questionnaire a porté sur :

Les haies : - anciennes utilisations  
- ancienne et nouvelle gestion  
- intérêts et inconvénients

Le paysage : évolution du paysage depuis la dernière guerre.

- sur la région  
- sur la commune  
- analyse par élément  
- intérêt pour le paysage  
- gestion et niveau d'intervention.

#### LISTE DES INFORMATEURS :

##### Agriculteurs

Mr A ; 45 ans, Ste Marguerite de Carrouges - intensifié  
Mr B ; 37 ans, Ciral - très intensifié  
Mr G ; 45 ans, St Martin l'Aiguillon - un peu intensifié  
Mr P ; 24 ans, Longuenoë - un peu intensifié  
Mr M ; 38 ans, St Sauveur de Carrouges - un peu intensifié  
Mr C ; 32 ans, Boucé - intensifié  
Mr M ; 56 ans, Longuenoë -  
Mr L ; 59 ans, Ste Marguerite de Carrouges - peu intensifié  
Mr B ; 27 ans, Ciral - intensifié  
Mr L ; 53 ans, Mesnil Scelleur - très intensifié  
Mr P ; 38 ans, Ciral - peu intensifié  
Mr L ; 62 ans, Ste Marguerite de Carrouges - intensifié  
Mr R ; 58 ans, Mesnil Scelleur - peu intensifié  
Mr R ; 61 ans, St Martin l'Aiguillon - peu intensifié  
Mr C ; 46 ans, Boucé - un peu intensifié  
Mr C ; 30 ans, Le Champ de la Pierre - intensifié  
Mr M ; 59 ans, Roupperroux - peu intensifié  
Mr V ; 33 ans, Boucé - peu intensifié  
Mr M ; 63 ans, Ste Marguerite de Carrouges - peu intensifié  
Mr N ; 60 ans, St Sauveur de Carrouges -  
Mr G ; 65 ans, Joué du Bois -  
Mr B ; 66 ans, Fontenay les Louvets -  
Mr F ; 45 ans, Beauvain -  
Mr le Président de la S.A.F.E.R.  
Mr le Président du Groupement de vulgarisation agricole du secteur  
Mr le Président du Centre des Jeunes Agriculteurs du secteur  
Le conseiller agricole du canton de Carrouges

Non-Agriculteurs

Mme T ; 50 ans, St Martin l'Aiguillon - commerçante  
Melle C ; 20 ans, St Martin des Landes - Dactylographe  
Mr C ; 27 ans, Carrouges - Chauffeur livreur  
Mr P ; 28 ans, Carrouges - Dessinateur  
Mme T ; 37 ans, Ste Marguerite de Carrouges - Institutrice  
Mr G ; 45 ans, Ste Marguerite de Carrouges - Ingénieur  
Mme O ; 46 ans, St Sauveur de Carrouges - Femme de Service  
Mr L ; 56 ans, Chahains - Agent de service  
Mr T ; 39 ans, Ste Marguerite de Carrouges - Employé de banque  
Mme R ; 42 ans, Carrouges - Dactylographe  
Mr M ; 63 ans, Ste Marguerite de Carrouges - retraité  
Mr O ; 65 ans, le Cercueil - retraité  
Mr T ; 37 ans, St Didier Sous Ecouves - Enseignant  
Mr S ; 42 ans, St Martin des Landes - employé  
Mr B ; Responsable d'une entreprise de travaux de haies  
Mr J ; St Germain Langot/14 - Paysagiste Pépiniériste  
Mr G ; La Ferté Macé/61 - Paysagiste Pépiniériste

## 1 - PRESENTATION DES MILIEUX NATURELS ET HUMAINS

Des différentes études sur la perception et la gestion des haies [Ministère de l'Agriculture (1), Institut pour le Développement Forestier (2)] il ressort une hétérogénéité de sensibilité qui peut être reliée à des paramètres naturels ou socio-économiques. Aussi est-il indispensable de présenter le secteur d'étude selon ces deux aspects. Ces informations permettront de donner à certaines attitudes un éclairage particulier.

### 1.1 - Milieu naturel

Il n'est pas dans notre but de présenter de manière approfondie l'ensemble des caractéristiques écologiques du canton de Carrouges mais seulement les paramètres pouvant avoir une incidence sur la répartition ou la nécessité d'implantation de haies.

#### 1.1.1 - Géologie

On observe dans la région de Carrouges trois ensembles principaux : (voir carte 1)

- Un ensemble schisteux du précambrien supérieur fortement plissé et présentant en limite du granite une auréole de thermométamorphisme se traduisant par la présence de cornéenne. Ce niveau est observé à partir de quelques kilomètres à l'Ouest de Carrouges jusqu'à St Didier sous Ecouves.
- Un grand affleurement allongé d'intrusion granitique axé Est-Ouest de St Sauveur de Carrouges à Beauvain, rejoignant par un diverticule vers le Sud-Est le massif granitique de Ciral-Gandelain. La mise en place de cette granodiorite s'est faite lors de mouvements tectoniques cadomiens.
- Une formation paléozoïque sédimentaire constituée d'une alternance de bancs de grès et de schistes à laquelle est associé un complexe volcanique cambrien. Cet ensemble plissé lors de l'orogénèse varisque est fortement faillé. La pénépléation post-varisque a ménagé quelques massifs : complexe anticlinal-synclinal d'Ecouves, restes du "synclinal" de l'alignement forestier en prolongement de la Forêt d'Andaines (Forêts de la Ferté-Macé, de la Motte Fouquet et de Monnaye).

Les formations du secondaire, tertiaire et quaternaire sont très peu représentées sur le secteur.

1 - J. LOUVEL et J.M. PINET, 1983 - Attitude des agriculteurs vis à vis des réseaux de haies.

2 - L. MAILLET, 1982 - Place et avenir du bois dans l'exploitation agricole.

### 1.1.2 - Topographie

Le relief de la région est fortement conditionné par la nature pétrologique du sous-sol. La roche dure, à l'origine des reliefs majeurs, est le grès armoricain (quartzite). Il constitue l'ossature du massif d'Ecouves ainsi que les hauteurs boisées des Forêts de Multonne et de Monnaye.

La cornéenne et le granite participent, dans une moindre mesure, aux points élevés (barre de Carrouges, hauteurs de St Sauveur de Carrouges et St Martin l'Aiguillon).

Le canton de Carrouges se décompose en deux parties :

- Une partie orientale avec un relief marqué. Les altitudes dépassent en général 300 m dans la zone bocagère et atteignent 400 m en Ecouves. Le haut-bassin du Sarthon montre des vallons encaissés avec des dénivellations de 60-80 m.
- Une partie occidentale à relief plus mou et à altitudes moindres (200-250 m en moyenne).

Les intempéries (vent, pluie) et les potentialités d'érosion sont donc accrues dans la partie orientale. Le rôle des haies peut y être sensiblement différent.

### 1.1.3 - Pédologie

Les sols des zones bocagères sont en grande partie localisés sur un substrat granitique ou schisto-gréseux. Le principal caractère intéressant notre étude concerne la sensibilité des sols à l'érosion.

Les sols issus des intrusions granitiques sont assez différents selon la profondeur de la roche mère. Sur les sommets, les sols sont peu épais et en général assez pauvres quand les boules de granites n'empêchent pas toute exploitation autre que forestière. Dans d'autres secteurs où l'arénisation est plus importante, les sols sont plus épais à granulométrie sablo-argileuse. Dans l'ensemble les risques d'érosion sont faibles.

L'altération des niveaux briovériens à dominante schisteuse fournit une altérite à composition de limon argilo-sableux. Ces types de sols sont potentiellement sensibles à l'érosion. En cas de retournement des prairies, le passé bocager des parcelles permet le maintien d'une teneur en matière organique suffisante. Néanmoins, l'absence d'apport de fumure pendant plusieurs années sur des terrains non couverts l'hiver et/ou à cultures érosives (ex : maïs) peut entraîner un départ des particules de surface dans un premier temps puis l'apparition de ravines.

La longueur de la pente et la présence ou l'absence de haies sont des éléments importants dans ce contexte. Sur des sols limoneux, l'érosion peut se manifester sur des pentes de 3%. L'absence d'obstacle à l'écoulement de surface des eaux pluviales conduit à une accélération du fluide et donc à un entraînement des particules accru.

Si certains sols sont plus sensibles à l'érosion que d'autres, les variations importantes de granulométrie nécessitent des analyses cas par cas pour obtenir une appréciation fine de l'instabilité structurale.\* Néanmoins une approche théorique liée à la pente permet d'obtenir une image des risques à peu de frais (MONDOLFO, 1985) (1) :

- 0 à 3 % : Pas de risque d'érosion,
- 3 à 5 % : Risques d'érosion sur sols limoneux,
- 5 à 10 % : Phénomènes d'érosion sur la plupart des sols,
- à 10 % : Erosion importante quelque soit la nature du sol.

#### 1.1.4 - Hydrologie

Au niveau du massif armoricain, la dominante imperméable des roches entraîne pour l'eau un écoulement de surface important. Ce fait se traduit par un réseau hydrographique dense et la présence de nombreuses zones humides marquées dans la toponymie par "les Noës".

Ces dernières ne sont pas exclusivement cantonnées dans les fonds de vallées mais apparaissent à la faveur de microreliefs sur les pentes où l'eau se trouve piégée. L'hydromorphie\* qui s'ensuit peut être temporaire ou permanente. Elle influe fortement sur les potentialités agronomiques des sols.

Des travaux d'assainissement agricole ont été réalisés sur quelques communes du Nord du canton : Ste Marie la Robert, le Champ de la Pierre, Joué du Bois et devraient débiter sur Fontenay les Louvets, St Didier sous Ecouves, Livaie.

#### 1.1.5 - Climat

Le climat est de type océanique légèrement dégradé. Il est assez homogène sur l'ensemble de la région bien que présentant quelques nuances plus continentales à la faveur des reliefs.

\* INSTABILITE STRUCTURALE : obtenue à partir d'analyse de sols ; caractérise la sensibilité d'un sol à l'érosion.

(1) T. MONDOLFO, 1985 - Les indicateurs de l'état et de l'évolution du bocage, pp 33-34.

\* Hydromorphie : Saturation en eau d'un sol.

La pluviométrie moyenne annuelle varie de 800 à 930 mm. Les pluies sont assez bien réparties tout au long de l'année avec des valeurs maximales en automne et en hiver.

Les chutes de neige varient selon les hivers mais sont généralement faibles, excepté sur les hauteurs où elles peuvent atteindre 20 jours.

La répartition des vents dominants montre deux directions privilégiées : Ouest, Sud-Ouest et Nord, Nord-Est. Néanmoins les coups de vent ont souvent une origine Nord-Ouest.

A la station pluviothermométrique de Chahains, les moyennes mensuelles vont de 1,5°C en Décembre à 10°C en Juillet et Août. On note, par rapport à la station d'Alençon, des températures moyennes inférieures de plus de 1°C atteignant 2 voire 3°C en été.

Les gelées sont fréquentes et précoces ; elles s'étalent entre le 15 Octobre et le 15 Mai avec une acuité majeure sur les points élevés où elles dépassent 70 jours par an.

Nous verrons par la suite comment les haies interviennent comme protection en période climatique difficile (vent, pluie, humidité...)

#### 1.1.6 - Paysage

Les paysages du canton de Carrouges sont dominés par deux grands types à évolution très différente :

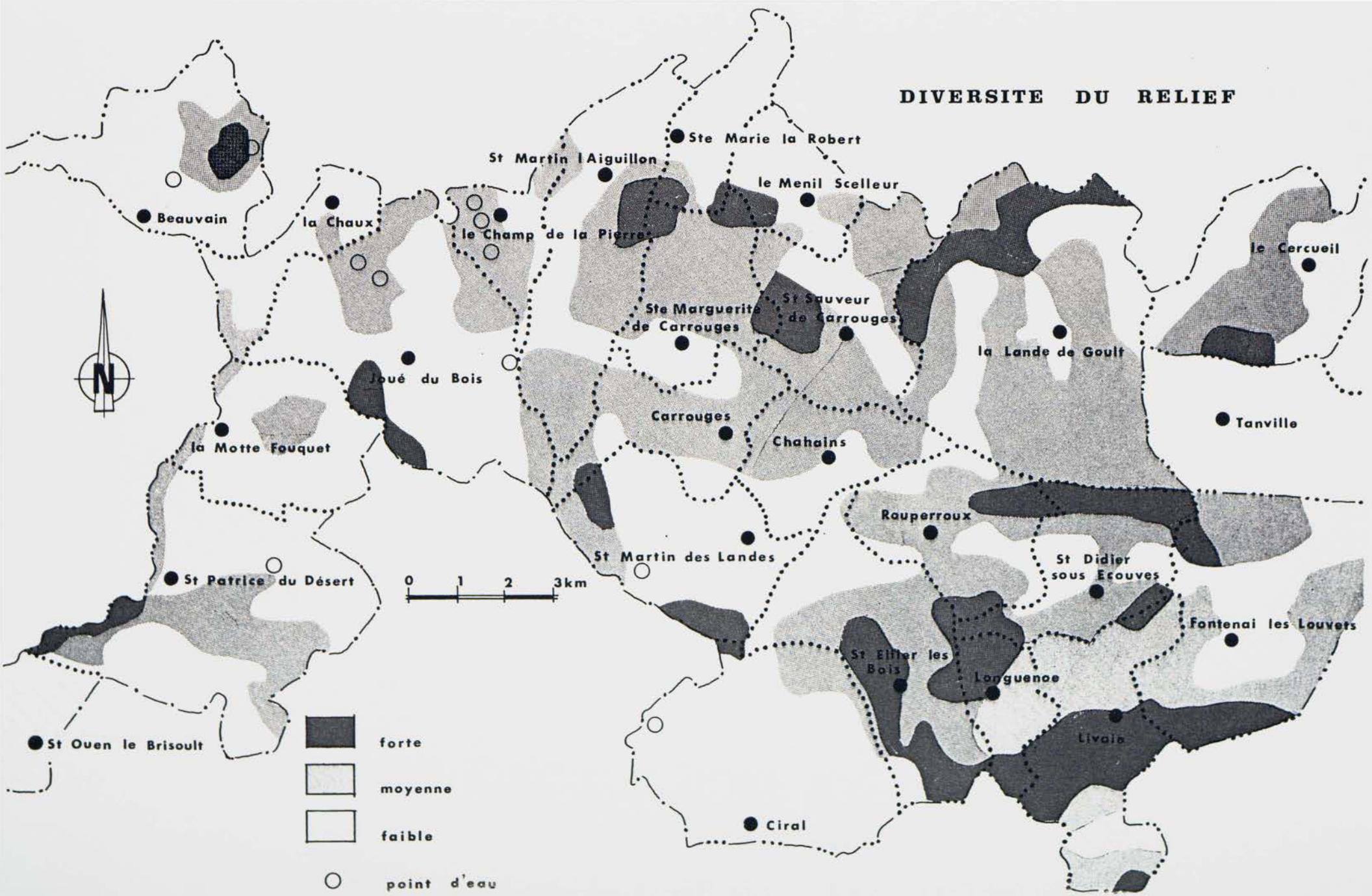
- Les paysages forestiers surtout représentés par le massif d'Ecouves mais aussi en de nombreux points liés au multiples bois et bosquets. L'évolution de ce type de paysage est fonction du degré d'entretien du milieu forestier et du choix des espèces implantées.
- Les paysages bocagers représentés sur l'essentiel du territoire du canton. L'évolution du paysage est liée à l'utilisation du sol, au maintien ou à la suppression des haies, à l'introduction de nouveaux éléments (bâti...).

L. BANQUART (1) a analysé le paysage agricole (= bocager) du canton de Carrouges à partir de deux critères. Le premier est fondé sur la diversité du relief. Cette analyse est réalisée à l'aide des cartes I.G.N. La variété du relief est déterminée sur des mailles de 500 m sur 500 m par le comptage du nombre de courbes de niveau à l'intérieur d'une maille.

Le deuxième critère prend en compte la densité de coupures végétales (haies, bosquets, vergers) ayant une influence sur la profondeur de champ (ouverture du paysage). Le décompte des éléments est effectué à partir des photos aériennes. Les résultats sont obtenus par la définition de classes de densité.

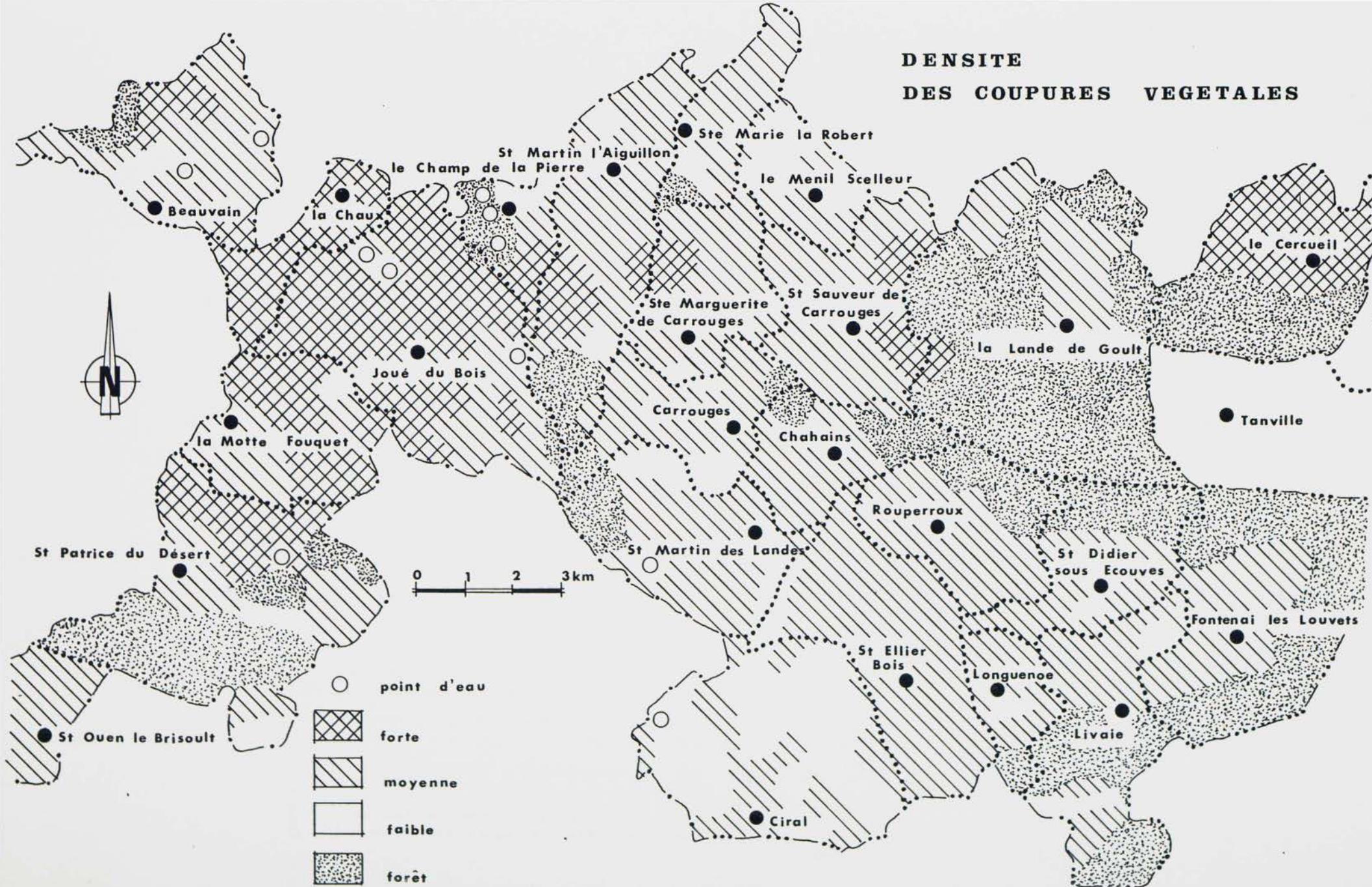
(1) - L. BANQUART, 1984 - Influence de l'agriculture sur l'évolution du paysage du canton de Carrouges, pp 11-13.

# DIVERSITE DU RELIEF



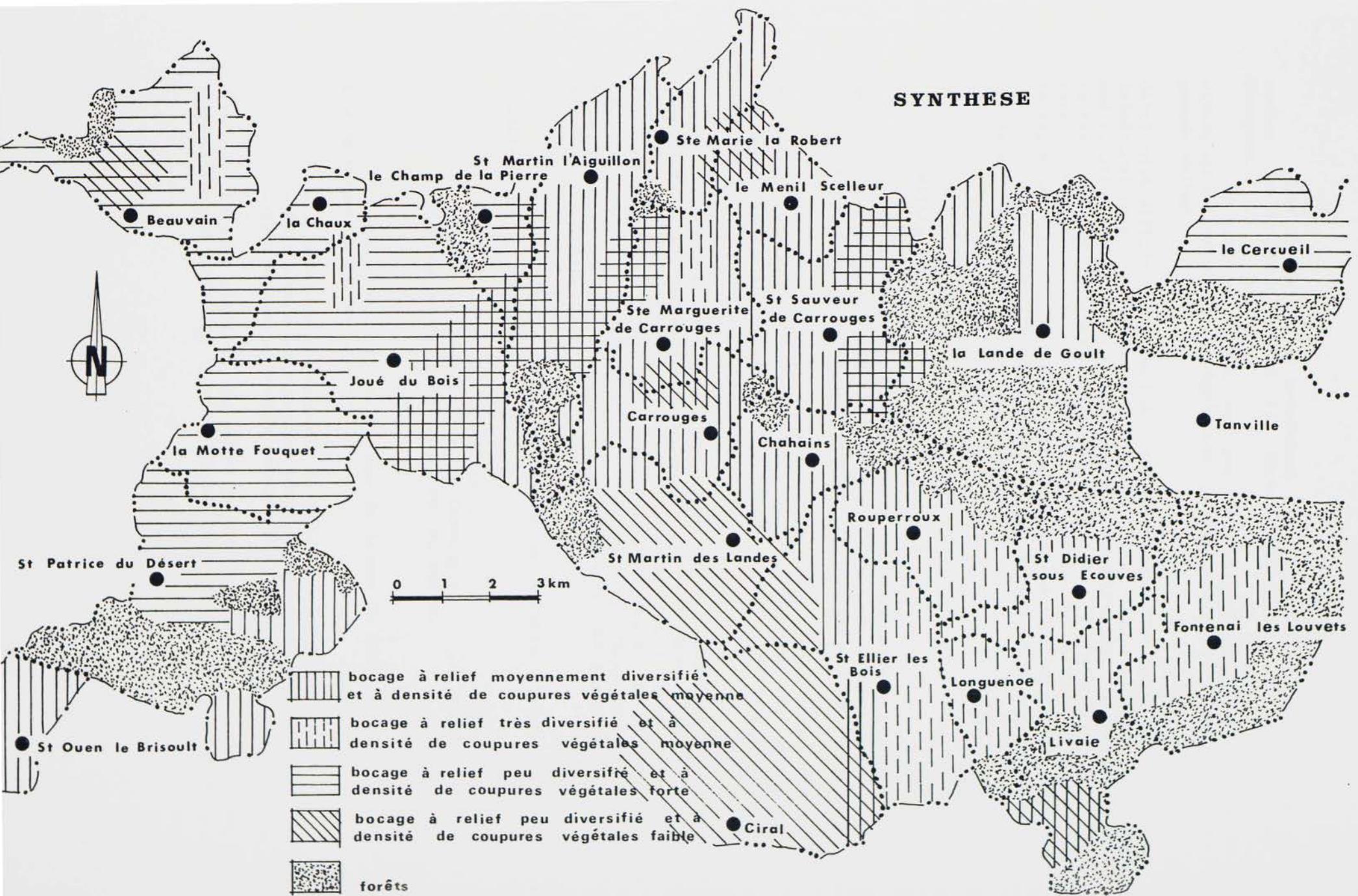
-  forte
-  moyenne
-  faible
-  point d'eau

# DENSITE DES COUPURES VEGETALES



- point d'eau
- ▣ forte
- ▤ moyenne
- faible
- ▨ forêt

# SYNTHESE



Les cartes 2 et 3 présentent l'analyse de ces paramètres sur le canton. La synthèse (carte 4), décrit les différents sous-ensembles bocagers.

Le principe retenu, est que plus le paysage est diversifié au niveau du relief et de la végétation, plus il est riche et plus il a une grande valeur.

Cette diversification du paysage est en relation avec sa sensibilité aux transformations. Un paysage diversifié sera très influencé par les modifications de structures existantes : remembrement, élargissement de routes (voir la suppression des haies lors de l'élargissement de la RN entre Carrouges et la Ferté-Macé), changement de cultures... Pour les paysages peu diversifiés donc à relief peu marqué et à aspect plus ouvert, c'est l'insertion de nouveaux éléments qui marque le plus le paysage : Châteaux d'eau, lotissements (voir cliché 8)...

## 1.2 - Le Milieu humain

Dans ce chapitre, nous tenterons de présenter aussi synthétiquement que possible, les rapports réciproques que l'homme entretient avec le milieu naturel et plus particulièrement celui de l'agriculteur.

Nous nous sommes appuyés, pour cette présentation sur les documents officiels (RGA 1979, RGP 1982) mais aussi sur l'expérience acquise lors des entretiens avec les agriculteurs, maires, responsables agricoles.

Le canton d'une superficie de 282 km<sup>2</sup> est divisé en 24 communes. Sa population est de 4 819 habitants, ce qui représente 17 habitants par km<sup>2</sup> (moyenne départementale 48 hab/km<sup>2</sup>). Le tableau 1 fournit le nombre d'habitants par commune et par classe d'âge. Carrouges (787 hab.) et Cirail (442 hab.) sont les communes les plus peuplées et le Champ de la Pierre (50 hab.) et la Chaux (55 hab.) les moins peuplées. Le reste des communes abrite de 100 à 250 hab.

On peut définir trois ensembles de communes à caractéristiques légèrement différentes :

- 5 communes du Sud-Est du canton,
- 5 communes périphériques de Carrouges,
- 5 communes de la bordure Ouest du canton.

La comparaison du pourcentage de jeunes de moins de 25 ans montre une décroissance du Sud-Est vers l'Ouest :

- 36,4 % pour les communes du Sud-Est du canton,
- 33,5 % pour les communes périphériques de Carrouges,
- 31,5 % pour la bordure occidentale du canton.

Il faut signaler que pour ce dernier groupe, la commune de la Chaux influence fortement le résultat avec seulement 18,2 % de jeunes.

Tableau 1 : Population des communes du canton  
de Carrouges par classe d'âge. (Source R.G.P 1982)

C O M M U N E S	POPULATION TOTALE DE LA COMMUNE (= 100%)	0 - 24 ans		25 - 39 ans		40 - 59 ans		60 ans et plus	
		NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
BEAUVAIN	178	57	32	26	14,6	50	28,1	45	25,3
CARROUGES	787	288	36,6	159	20,2	138	17,5	202	25,7
LE CERCUEIL	145	45	31	22	15,2	42	29	36	24,8
CHAHAINS	92	31	33,7	14	15,2	28	30,4	19	20,7
LE CHAMP DE LA PIERRE	50	24	48	10	20	9	18	7	14
LA CHAUX	55	10	18,2	4	7,3	17	30,9	24	43,6
CIRAL	442	154	34,8	60	13,8	122	27,6	106	24
FONTENAI LES LOUVETS	205	67	32,7	46	22,4	45	22	47	22,9
JOUE DU BOIS	417	120	28,8	78	18,7	116	27,8	103	24,7
LA LANDE DE GOULT	120	34	28,3	22	18,3	32	26,7	32	26,7
LIVAIE	169	68	40,3	37	21,9	32	18,9	32	18,9
LONGUENOE	93	32	34,4	23	24,7	20	21,5	18	19,4
LE MESNIL SCILLEUR	116	40	34,5	20	17,3	28	24,1	28	24,1
LA MOTTE FOUQUET	153	59	38,6	29	19	30	19,6	35	22,8
ROUPERROUX	167	46	27,4	29	17,4	52	31,2	40	24
ST DIDIER S/ECOUVES	130	52	40	24	18,5	26	20	28	21,5
ST ELLIER LES BOIS	272	92	33,8	36	13,3	76	27,9	68	25
STE MARGUERITE DE C.	199	61	30,7	31	15,6	56	28,1	51	25,1
STE MARIE LA ROBERT	84	33	39,3	9	10,7	23	27,4	19	22,6
ST MARTIN DES LANDES	152	53	34,8	27	17,8	39	25,7	33	21,7
ST MARTIN L'AIGUILLON	218	69	31,7	28	12,8	66	30,3	55	25,2
ST OUEN LE BRISOULT	125	41	32,8	19	15,2	40	32	25	20
ST PATRICE DU DESERT	199	72	36,2	28	14,1	49	24,6	50	25,1
ST SAUVEUR DE CARROUGES	251	92	36,7	55	21,9	50	19,9	54	21,5

## LA POPULATION AGRICOLE : UN VIEILLISSEMENT ACCELERE.

Le nombre d'agriculteurs a décréu entre les deux recensements de manière significative :

- de 15,6 % pour les agriculteurs à temps complet, (RGA 1970-79)
- de 56,5 % pour les doubles actifs.

Le tableau 2 nous renseigne sur le nombre d'actifs agricoles rapporté aux actifs ayant un emploi. On constate des proportions extrêmes de 13,3 et 78,1 % concernant respectivement Carrouges et St Ouen le Brioult. La valeur moyenne pour le canton est de 54,4 %. Le canton de Carrouges a donc près d'un emploi sur deux à caractère non agricole. Cette valeur serait plus forte, si l'on avait rapporté les actifs agricoles au total des actifs (ayant un emploi et sans emploi).

Pour les trois ensembles de communes définis au paragraphe ci-dessus, on note le même gradient que précédemment :

- C'est au Sud-Est du canton que la proportion d'actifs agricoles est la plus faible (48,7 %).
- Les communes périphériques de Carrouges ont une moyenne de 54,2 % d'actifs agricoles.
- La frange occidentale du canton 65,8 %.

La faible valeur observée au S.E du canton est probablement due à la proximité d'Alençon. Le paysage pittoresque de ce secteur doit fortement influencer la rurbanisation.

La forte valeur observée à la bordure Ouest du canton est plus difficilement explicable, compte-tenu de la proximité de la ville de la Ferté-Macé.

L'analyse de la pyramide des âges de la population agricole (RGA 1979 ) montre un vieillissement important. La part des plus de 55 ans est en constante croissance. Sur le canton de Carrouges (voir tableau 3), elle atteignait en 1979, 41,8 % ; cependant un test sur quelques communes en 1985 nous a fourni la comparaison suivante :

COMMUNES	1979	1985
Mesnil Scelleur	20 %	37 %
Ste Marguerite de Carrouges	25 %	50 %
Rouperroux	53 %	66 %
St Didier sous Ecouves	36 %	52 %
Joué du Bois	41 %	51 %

Tableau 2 : Part des actifs agricoles des communes  
du canton de Carrouges. (Source R.G.P 1982).

C O M M U N E S	ACTIFS		ACTIFS AYANT UN EMPLOI A CARACTERE AGRICOLE		ACTIFS AYANT UN EMPLOI A CARACT. NON AGRIC.	
	SANS EMPLOI	AYANT UN EMPLOI	NOMBRE	% *	NOMBRE	% *
BEAUVAIN	4	84	47	56	37	44
CARROUGES	18	308	41	13,3	267	86,7
LE CERCUEIL	4	65	47	72,3	18	27,7
CHAHAINS	2	50	27	54	23	46
LE CHAMP DE LA PIERRE	1	17	7	41,2	10	58,8
LA CHAUX	1	27	19	70,4	8	29,6
CIRAL	7	210	98	46,7	112	53,3
FONTENAI LES LOUVETS	11	94	42	44,7	52	55,3
JOUE DU BOIS	16	208	107	51,4	101	48,6
LA LANDE DE GOULT	10	67	40	59,7	27	40,3
LIVAIE	8	64	29	45,3	35	54,7
LONGUENOE	5	45	19	42,20	26	57,8
LE MESNIL SCLEUR	1	50	37	74	13	26
LA MOTTE FOUQUET	5	62	40	64,5	22	35,5
ROUPERROUX	5	82	35	42,7	47	57,3
ST DIDIER S/ECOUVES	4	57	36	63,1	21	36,9
ST ELLIER LES BOIS	9	126	61	48,4	65	51,6
STE MARGUERITE DE C.	6	83	42	50,6	41	49,4
STE MARIE LA ROBERT	4	40	24	60	16	40
ST MARTIN DES LANDES	4	76	48	63,2	28	36,8
ST MARTIN L'AIGUILLON	10	79	40	50,6	39	49,4
ST OUEN LE BRISOULT	2	64	50	78,1	14	21,9
ST PATRICE DU DESERT	3	108	65	60,2	43	39,8
ST SAUVEUR DE CARROUGES	16	112	59	52,7	53	47,3

\* Par rapport au total des actifs ayant un emploi.

Tableau 3 : Part des exploitants agricoles de plus de 55 ans  
en 1979. (Source R.G.A. 1980)

COMMUNES	%
BEAUVAIN	30
CARROUGES	45,5
LE CERCUEIL	46,1
CHAHAINS	43,7
LE CHAMP DE LA PIERRE	33
LA CHAUX	65
CIRAL	43,2
FONTENAY-LES-LOUVETS	50
JOUE-DU-BOIS	41,2
LA LANDE DE GOULT	48
LIVAIE	55,5
LONGUENOE	57,1

COMMUNES	%
MESNIL-SCELLEUR	20
LA MOTTE FOUQUET	23,8
ROUPERROUX	53,8
ST DIDIER S/ECOUVES	36,3
ST ELLIER LES BOIS	34,8
ST MARGUERITE DE CAR.	25
ST MARIE LA ROBERT	38,4
ST MARTIN L'AIGUILLON	48,5
ST MARTIN DES LANDES	34,5
ST OUEN LE BRISOULT	34,6
ST PATRICE DU DESERT	50
ST SAUVEUR DE CARROUGES	43,7

Les deux premières communes du tableau étaient celles qui en 1979 avaient la proportion la plus faible de "plus de 55 ans" du canton. Aussi en 1986, la moyenne du canton doit-elle être nettement supérieure à 50 %.

Les départs en retraite ne seront pas compensés par l'installation de jeunes agriculteurs. Une enquête de la Chambre d'Agriculture de l'Orne en 1983 (voir tableau 4), a mis en évidence pour le canton 4 départs pour 1 succession.

#### UNE AGRICULTURE DE CONTRASTE.

Les surfaces exploitées sont assez variables. Elles oscillent de quelques hectares à plus de 90. La répartition des exploitations par classes de taille est présentée sur le tableau 5. Plus de 60 % des exploitations dépassent les 20 hectares en 1979 alors qu'il n'y en avait que 48 % en 1970. La comparaison de ces valeurs avec celles de la région agricole du Bocage met en évidence pour le canton de Carrouges une moyenne de taille d'exploitation plus forte (10 % d'exploitations de 20-50 ha supplémentaires).

A cette augmentation de surface des exploitations entre les deux recensements est associée une réduction de leur nombre. Il y avait en 1979, 20 % d'exploitations en moins sur le canton. L'intensification des exploitations est très variable ; pour celles plus tournées vers l'élevage, la pression à l'hectare varie de moins de 1 U.G.B.\* pour des exploitants âgés à plus de 2 pour les agriculteurs dynamiques.

La région a une vocation herbagère très marquée (tableau 6) : La S.T.H\* varie de 46 à 88 % de la S.A.U\* selon les communes, la moyenne étant de 68 %. Les terres labourées ont surtout une vocation fourragère (ensilage de maïs et d'herbe). Le blé et l'orge principalement constituent le reste des emblavures.

Le pourcentage de S.T.H varie selon les communes et le degré d'intensification. Dans les communes les plus retardées où les terres sont de mauvaise qualité, les prairies dominent nettement, tandis qu'elles laissent la place aux cultures sur les communes plus favorisées.

#### LE REMEMBREMENT : UNE DIFFERENCE TECHNICO-ECONOMIQUE NON SIGNIFICATIVE SUR LE CANTON.

Les remembrements du canton (voir carte 5) se sont étalés de 1959 à 1984. Actuellement 15 communes sur les 24 du canton ont vu passer cette procédure de réorganisation du parcellaire. Quelques-unes ont entrepris par la suite des travaux d'assainissement.

\* U.G.B. : unité de gros bétail

\* S.T.H. : superficie toujours en herbe

\* S.A.U. : superficie agricole utilisée

## LES SUCESSEURS SELON L'AGE DE L'EXPLOITANT (Exploitants de 45 ans et plus)

TRANCHES D'AGE	Nombre de sièges	Nombre de successeurs			En p. cent du Nombre de sièges		
		OUI	Ne sait pas	Total	OUI	Ne sait pas	Total
≥ 65 ans	24	8	2	10	-	-	-
60 - 64 ans	53	9	1	10	17,0	1,9	18,9
55 - 59 ans	74	21	9	30	28,4	12,2	40,5
≥ 55 ans	151	38	12	50	25,2	7,9	33,1
45 - 54 ans	121	26	22	48	21,5	18,2	39,7
TOTAL	272	64	34	98	23,5	12,5	36,0

Tableau 4 : Extrait de "Enquête bâtiment d'exploitation utilisable, 1983.  
Chambre d'Agriculture de l'Orne.

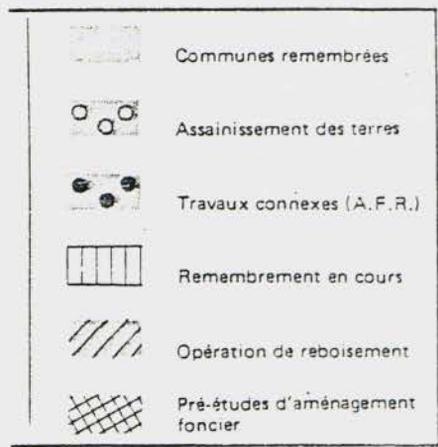
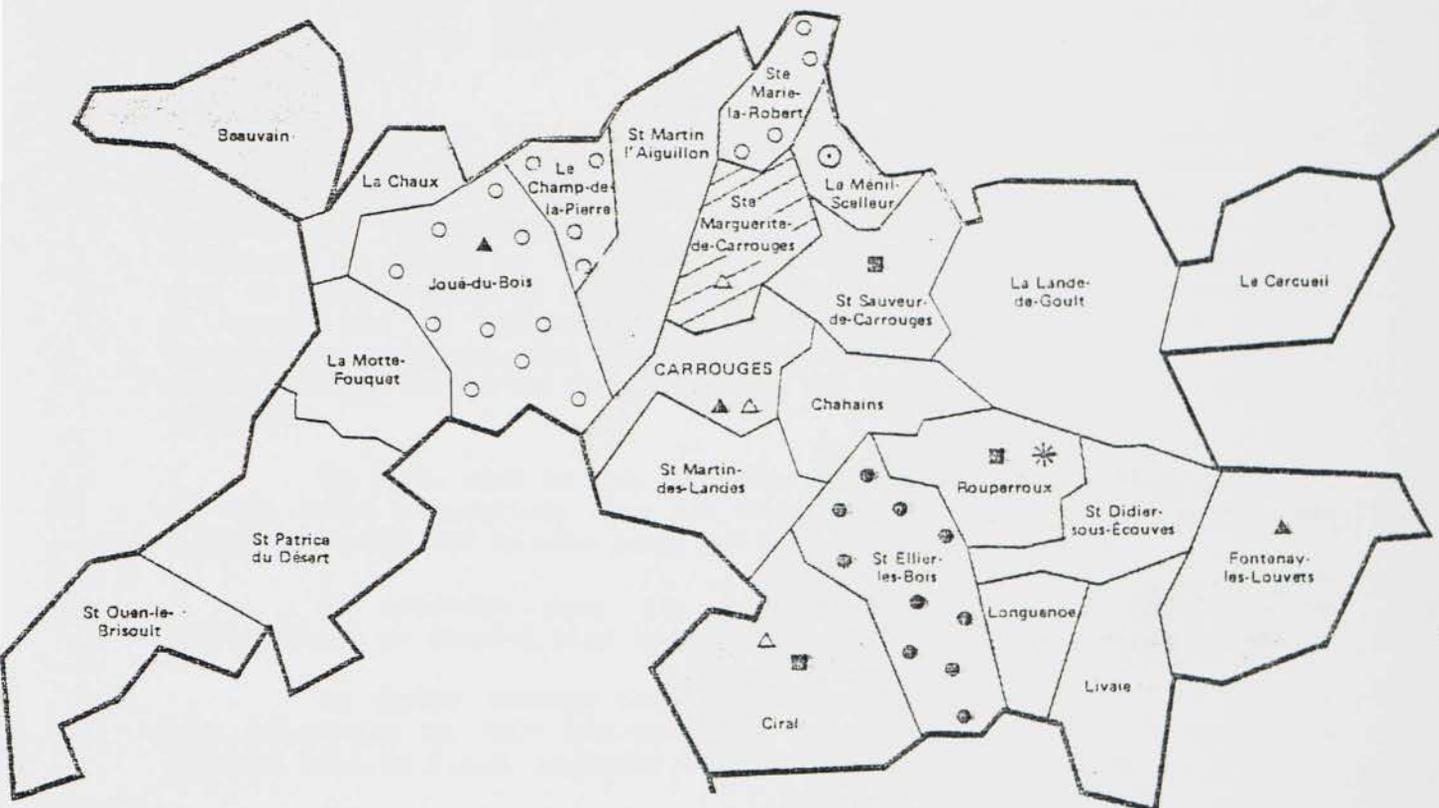
Tableau 5 : Répartition des exploitations  
 par classe de taille en 1970 et 1979.  
 (Source R.G.A. DE 1980.)

			0 - 5 ha	5 - 10 ha	10 - 20 ha	20 - 50 ha	50	TOTAL
CANTON DE CARROUGES	1970	NOMBRE	128	119	193	365	45	850
		%	15,1	14	22,7	42,9	5,3	100
	1979	NOMBRE	72	76	118	347	67	680
		%	10,6	11,2	17,3	51,1	9,8	100
REGION DU BOCAGE	1970	NOMBRE	1704	1601	2507	3101	361	9270
		%	18,3	17,3	27	33,5	3,9	100
	1979	NOMBRE	1184	1113	1674	3124	507	7602
		%	15,6	14,6	22,1	41	6,7	100

INVENTAIRES COMMUNAUX

Communes et cantons	Nombre d'explo- itations	Superficie utilisée	Terres labourables	Céréales	Cultures fourragères	Superficie toujours en herbe	S. T. H %
035 BEAUVAIN	30	805	288	45	240	516	64
074 CARROUGES	22	693	233	65	166	459	66
076 LE CERCUEIL	26	875	188	68	118	686	78
080 CHAHAINS	16	432	128	35	90	303	70
085 LE CHAMP-DE-LA-PIERRE	3	203	91	25	66	112	55
104 LA CHAUX	20	378	86	11	75	291	77
107 CIRAL	74	1644	484	164	312	1157	70
172 FONTENAI-LES-LOUVETS	32	672	146	57	82	525	78
209 JOUE-DU-BOIS	68	1629	381	70	300	1245	76
216 LA LANDE-DE-GOULT	25	705	79	27	51	625	88
228 LIVAIE	19	593	178	64	107	415	70
231 LONGUENOE	14	288	102	34	60	186	65
271 LE MENIL-SCELLEUR	15	661	356	117	239	304	46
295 LA MOTTE-FOUQUET	21	643	262	58	199	379	59
357 ROUPERROUX	26	648	215	64	147	432	67
383 SAINT-DIDIER-SOUS-ECOUVES	22	596	308	104	194	287	48
384 SAINT-ELLIER-LES-BOIS	46	1216	373	84	274	840	69
419 STE MARGUERITE DE CARROUGES	24	777	261	80	178	515	66
420 SAINTE-MARIE-LA-ROBERT	13	466	91	37	49	374	80
424 SAINT-MARTIN-DES-LANDES	29	866	296	64	225	569	66
427 SAINT-MARTIN-L'AIGUILLON	35	968	251	70	172	715	74
439 SAINT-OUEN-LE-BRISOULT	26	859	392	104	282	466	54
442 SAINT-PATRICE-DU-DESERT	42	819	198	46	147	617	75
453 SAINT-SAUVEUR-DE-CARROUGES	32	980	290	52	230	688	70
<b>CARROUGES</b>	<b>680</b>	<b>18418</b>	<b>5673</b>	<b>1544</b>	<b>4002</b>	<b>12709</b>	

Tableau 6 : Utilisation du sol sur les communes du canton en 1979.



Carte 5 : Etat du remembrement dans le canton de Carrouges en 1985.

Nous nous sommes intéressés aux statistiques agricoles de 6 communes remembrées avant 1970 et 7 communes non remembrées en 1979 soit près de 10 000 ha, afin de voir si cette procédure avait apporté sur le terrain des modifications significatives de l'évolution agricole.

Nous avons choisi dans les deux catégories, des communes de physionomie assez proche en évitant les communes trop marquées par un paramètre : naturel (La Lande de Gault, le Cercueil) ou de population (La Chaux). Les données brutes présentées sur le tableau 7 sont synthétisées sur le tableau 8.

On note la très forte augmentation des cultures fourragères pour les deux groupes de communes (près de 200 %) ; néanmoins cette augmentation se fait au détriment des cultures (-14,7 %) et de la S.T.H (-18 %) pour les communes non remembrées, alors que pour les communes remembrées, c'est uniquement au dépend de la S.T.H. (cultures : + 8 %). On a donc assisté à plus de retournements de prairies sur les communes remembrées. L'ouverture du bocage par la suppression de haies lors des remembrements a donc favorisé les cultures. Ces chiffres sont à relativiser au vu de la part de chaque utilisation du sol dans la S.A.U. qui est assez proche pour les deux catégories.

En 1979, même si les cultures fourragères et les céréales n'ont pas les mêmes proportions dans les deux groupes de communes, la part des terres emblavées est la même pour les deux : 1/3 de la S.A.U.

On constate pour les bovins et les vaches laitières un accroissement du cheptel plus important pour les communes non remembrées.

La valeur obtenue pour l'évolution de la S.A.U. est à prendre avec précaution du fait que dans les deux catégories il y a autant de communes dont la S.A.U. augmente et diminue.

L'évolution technique des exploitations peut être aussi jugée, pour les exploitations basées principalement sur l'élevage laitier, sur les installations de traite. Le degré d'intensification et de modernité peut être évalué par le rapport du nombre de salles de traite rapporté au total des étables (voir tableau 9). La lecture des résultats montre qu'il n'y a pas de différence entre les communes remembrées et non remembrées. Par exemple, la commune de Ciral qui représente 30 exploitations et dont le remembrement était basé uniquement sur l'amélioration des conditions de productivité, ne dispose d'aucune salle de traite.

Il semble donc que l'évolution technique soit plus liée à une démarche individuelle qu'à la procédure de remembrement.

Tableau 7 : Evolution des productions agricoles des communes  
remembrées en 1970 et non lembrées (d'après le R.G.A. 1980)

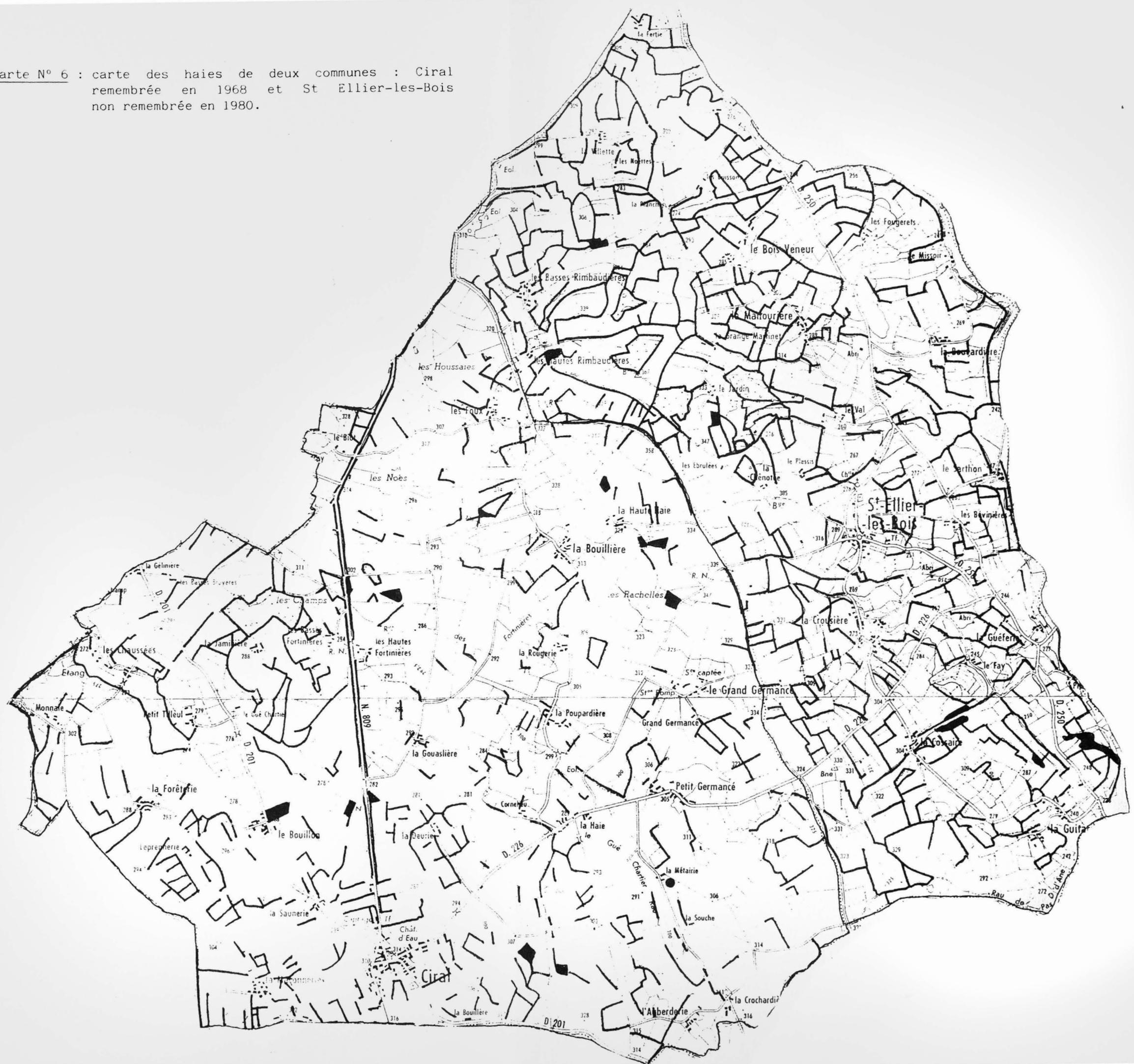
COMMUNES REMEMBRÉES AVANT 1970	CEREALES		CULT. FOURRAGER.		S.T.H.		VACHES LAITIÈRES		TOTAL BOVINS		S.A.U.	
	1970	1980	1970	1980	1970	1980	1970	1980	1970	1980	1970	1980
CIRAL	130	164	127	312	1298	1157	605	712	1958	2364	1592	1644
STE MARGUERITE DE CAR.	98	80	55	178	623	515	358	405	1062	1190	795	777
MESNIL SCELLEUR	60	117	81	239	413	304	295	347	795	1099	568	661
LONGUENOE	67	34	29	60	217	186	122	185	383	515	322	288
STE MARIE LA ROBERT	39	37	14	49	321	374	156	193	507	635	382	466
CARROUGES	63	65	32	166	589	459	276	368	894	1101	707	693
	457	497	338	1004	3461	2995	1812	2210	5599	6904	4366	4529
COMMUNES NON REMEMBRÉES EN 1979												
ST DIDIER/ECOUVES	144	104	31	194	368	287	186	335	505	931	522	596
FONTENAY LES LOUVETS	69	57	56	82	538	525	289	318	858	1090	674	672
LIVAIE	73	64	43	107	435	415	186	270	596	777	569	593
ST OUVEN LE BRISOULT	105	104	93	282	712	466	359	585	1254	1594	931	859
ST PATRICE DU DESERT	65	46	39	147	686	617	370	418	1037	1202	811	819
CHAHAINS	35	35	39	90	428	303	170	246	507	645	512	432
ST MARTIN DES LANDES	64	64	93	225	712	569	387	528	1206	1440	882	866
	555	474	394	1127	3879	3177	1947	2700	5963	7679	4901	4837

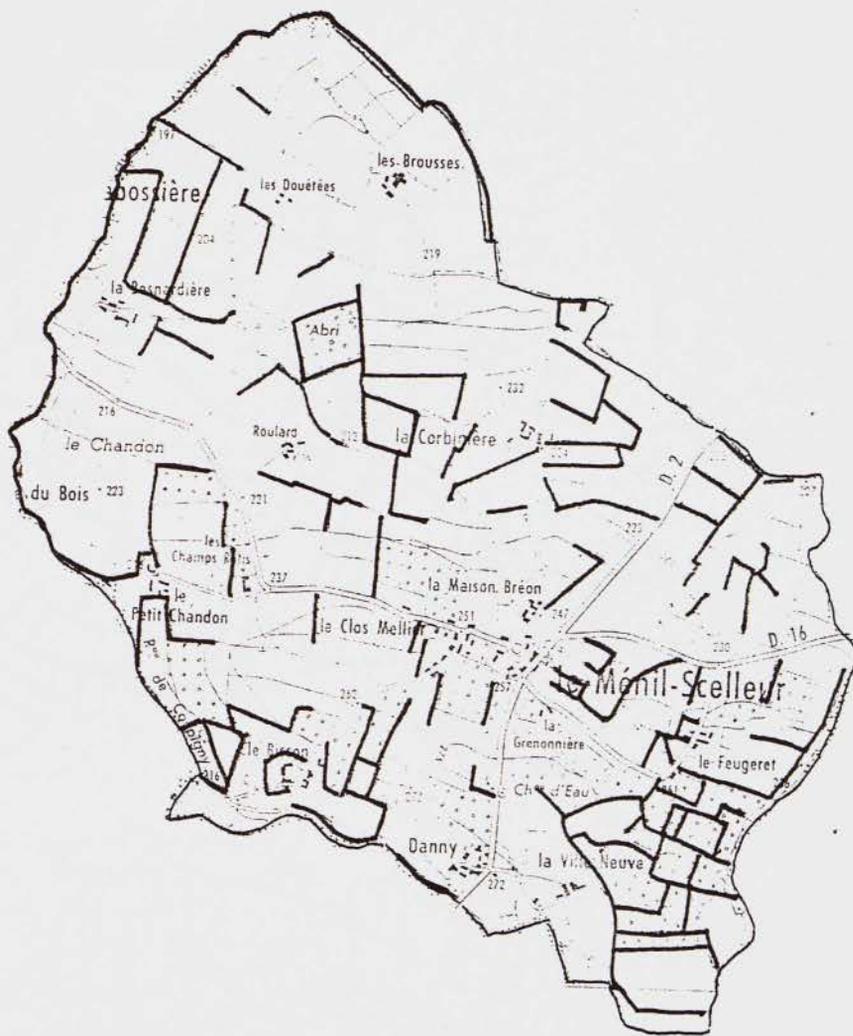
Tableau 8 : Synthèse de l'évolution des communes remembrées et non remembrées en 1979. (Source R.G.A, 1980)

COMMUNES REMEMBREES	CEREALES		CULTURES FOURRAGERES		S.T.H.		VACHES LAITIERES		TOTAL BOVINS		S.A.U.	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
Evolution entre 1970 et 1979	+40	+8	+666	+197	-466	-13,5	+398	+21	+1305	+23	+163	+3,7
Part de la S.A.U en 1970		10		7,7		79						
Part de la S.A.U en 1979		10		22		66						

COMMUNES NON REMEMBREES												
Evolution entre 1970 en 1979	-81	-14,7	+733	+186	-702	-18	+753	+38	+1717	+28	-64	-1,4
Part de la S.A.U en 1970		11		8		79						
Part de la S.A.U en 1979		9		23		65						

carte N° 6 : carte des haies de deux communes : Ciral  
remembrée en 1968 et St Ellier-les-Bois  
non remembrée en 1980.





carte N° 7 : carte des haies de la commune de Mesnil-Scelleur remembrée en 1959.



carte N° 8 : carte des haies d'une portion de la commune de Boucé remembrée en 1974.

Cette évolution s'est poursuivie lors de remembrements récents. L'ensemble de la population est plus consciente du rôle utile des haies (Rouperroux, St Ellier les Bois, St Didier sous Ecouves). La carte du réseau de haies de la commune de Rouperroux, dont le remembrement a eu lieu en 1978 est présentée sur la carte 9.

Le réseau initial de haies de la commune de St Ellier les Bois est présenté sur la même carte que Ciral pour permettre d'apprécier l'importance du réseau initial de cette commune et l'importance de l'impact paysager des anciens remembrements.

L'examen des cartes de haies après remembrement montre une hétérogénéité de la suppression des haies. Certains secteurs sont plus touchés que d'autres. Sur la carte de Mesnil Scelleur, on observe un flot au Sud-Est de la commune où une densité élevée a été maintenue. Sur la carte de Boucé le même phénomène est observable au lieu-dit "La Fresnaie", et dans une moindre mesure sur Ciral au Basses Fortinières. Ceci est lié à la présence d'exploitations déjà groupées lors des remembrements et dont les propriétaires âgés, étaient opposés au remembrement. La reprise par des jeunes agriculteurs se fait avec un arrachage individuel important.

#### 2.1.2.2 - Haies et arrachages individuels

Comme nous venons de le voir, il existe des arrachages individuels liés à la reprise d'exploitations par de jeunes agriculteurs sur les communes remembrées, mais les arrachages de ce type ont surtout eu lieu sur les communes non remembrées où les conditions d'exploitation nécessitent l'élargissement du maillage.

Ces arrachages n'ont pas eu l'ampleur des anciens remembrements comme peut le montrer la carte 10 représentant une partie de la commune de Joué du Bois. Le linéaire de haies a nettement regressé, mais l'ensemble reste toutefois assez cohérent.

#### - 2.1.3 - Gestion et entretien des haies d'hier et d'aujourd'hui

Jusqu'en 1950, la haie était dans l'exploitation une des préoccupations majeures. Le bois produit ne servait pas uniquement de source d'énergie, il était aussi utilisé pour de nombreux emplois (constructions des bâtiments, cerclage des fûts, nombreux objets...).

Le temps de travail qui y était consacré, était très important ; les haies étaient "dérasées" ou "dérincées" (nettoyer le pied de la haie) à la fin de l'été ; l'hiver, la période creuse de travail, était consacré à l'exploitation du bois. Les agriculteurs y passaient deux mois et demi à trois mois à raison de 3 à 4 heures de travail par jour. La production était en partie vendue (surtout aux boulangers) mais aussi autoconsommée. Pour économiser le bois, certains brûlaient même le marc de pomme.

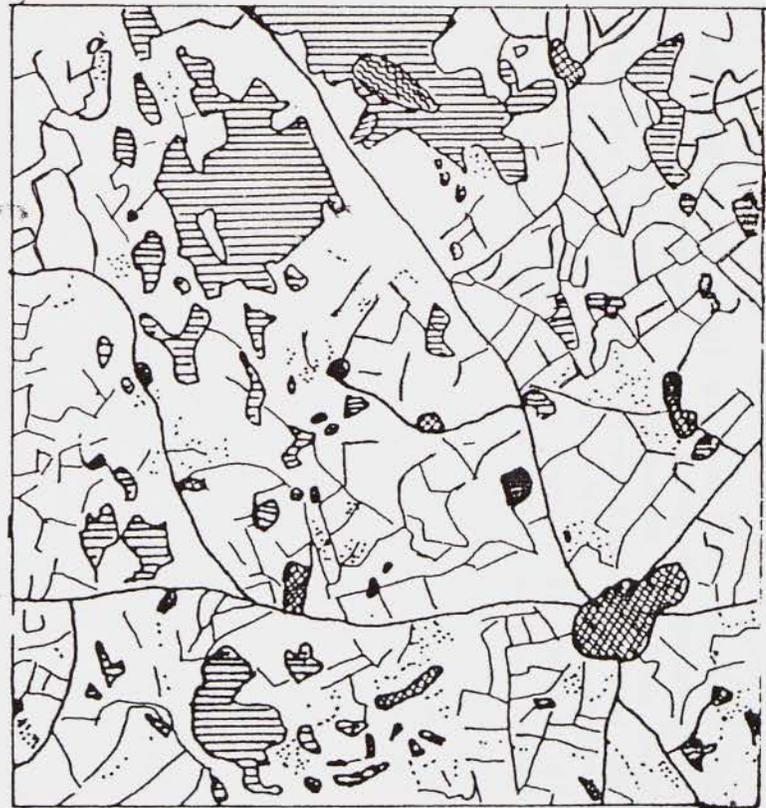


carte N° 9 : carte des haies de la commune de Rouperroux  
remembrée en 1978.

haies: / bosquet: [diagonal lines] route: \ hameau: [cross-hatch]



1959



1980

carte 10 : Evolution du maillage des haies sur la commune de Joué du Bois -commune non remembrée- entre 1959 et 1980 (d'après L. Banquart, 1984)

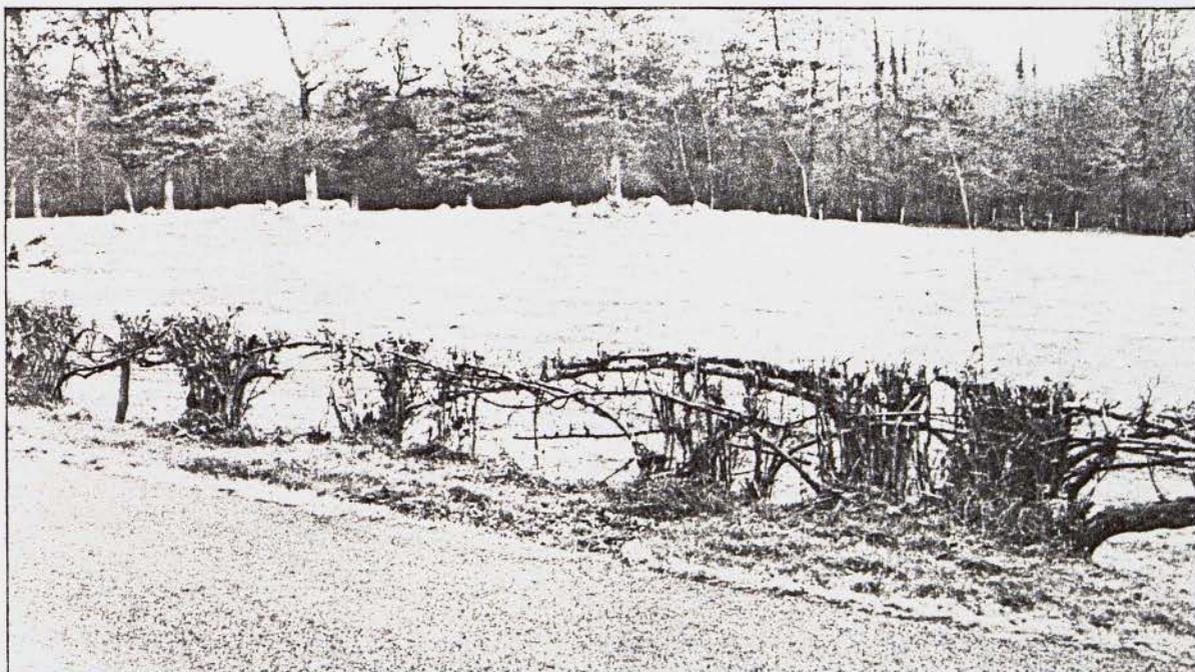
Les baux stipulaient que les haies devaient être coupées tous les neuf ans, ce qui correspond à la durée de renouvellement des cépées. Le curage du fossé ainsi que le rechargement du talus, lorsqu'ils existaient, étaient pratiqués simultanément avec l'exploitation de la haie. L'arbre appartenait au propriétaire et la branche au locataire, aussi les arbres d'émonde étaient-ils nombreux. Ces émondes de chêne ou plus rarement d'orme sont appelées "rousses" dans le secteur. Leur exploitation intervenait tous les 4 à 5 ans.

Les propriétaires précisaient dans les baux une date de limite d'exploitation de la haie : le 15 Avril (époque de la montée de la sève).

Pour des besoins de construction, les arbres de haut-jet nécessaires étaient exploités sur les parcelles appartenant à l'exploitant. Néanmoins, chaque année, un arbre était abattu et débité à la scierie. Il servait tout au long de l'année pour l'entretien, la fabrication d'objets ou la construction de petits bâtiments.

Il y avait un souci de renouvellement de la haie. Après l'exploitation des cépées, une clôture était installée auprès de la haie pendant 3 ans afin de protéger les scions de la dent des bovins. L'abattage d'un arbre de haut-jet était suivi de la sélection d'un jeune brin à proximité. Cet arbre était conduit en haut-jet par un élagage régulier pendant une vingtaine d'années.

Une technique de gestion qui tombe en désuétude doit être mentionnée : les haies pliées ou plessées. Elles sont les reliques d'une époque où, le fil barbelé n'existant pas, il était nécessaire que la haie constitue une clôture efficace pour éviter la divagation des animaux.



"Pour faire des haies denses et hermétiques (avec le noisetier principalement), on plie les baliveaux qu'on a obtenus après quelques années de plantation. S'ils sont trop gros, on fait une légère incision pour pouvoir les courber. Le bois, maintenu à l'horizontale par des ligatures, émet de jeunes pousses verticales que l'on taille dès que la hauteur voulue est obtenue. Les haies pliées qui sont caractéristiques du centre et de l'Est de l'Orne (pour la Normandie. NDLR) deviennent rares." (Brasseur, 1980) (1).

Dans le secteur de Carrouges, les branches de noisetier (coudrier) étaient courbées entre des piquets (de 5 cm de diamètre) alignés tous les 50 cm. Au sommet, une tresse était confectionnée avec des scions de près de 4 m de long (le tresselage).

Cette technique qui a fortement régressé, se voit encore dans certaines haies (le Champ de la Pierre, Roupperoux, St Didier s/Ecouves...). Quelques-unes ont encore été réalisées de cette manière il y a 2-3 ans (Roupperoux, Carrouges).

Dans la région, le terme consacré n'est pas plesse mais "piesse" (piesser les haies). Néanmoins la toponymie est marquée par "la plesse" puisqu'on note de nombreux lieux-dits "le plessis" ayant pour origine le verbe vieux français "plaisier" : courber, ployer. (VINCENT, 1981) (2)

Ces toponymes se rencontrent plus particulièrement dans le Sud-Est du canton :

ruisseau de la plesse	St Didier S/Ecouves
La haute plesse	
Le Plessis	{ Roupperoux St Ellier les Bois Longuenoë La Motte Fouquet

Actuellement on note, parallèlement à une diminution du nombre de haies, un désintéressement pour leur gestion et leur entretien.

Le non-renouvellement des arbres de haut-jet depuis une trentaine d'années entraîne une très grande diminution de la production à venir pour le bois d'oeuvre. De plus, les arbres ne sont pas élagués pour fournir une bille de bois de valeur.

(1) P. Brasseur in centre d'art, esthétique et littérature, 1980 - le paysage normand, p 87.

(2) A. Vincent, 1981 - Dictionnaire toponymique.

Un des principaux critères de valeur d'un arbre est la longueur du tronc sans branche . On l'obtient par un élagage progressif des branches basses au fur et à mesure de la croissance de l'arbre durant une vingtaine d'années.



Cliché 2 : Futur arbre de haut-jet non suivi (absence de défouchage)

L'absence de protection de la haie, les trois années suivant son exploitation a parfois pour conséquence l'anéantissement de la basse strate et des cépées du fait du broutement des jeunes pousses par les bovins. Cette évolution conduit la haie à un alignement d'arbres dont l'exploitation à maturité ne laisse plus qu'un talus ou une clôture nus.

Dans d'autres cas, seuls les épineux peuvent pousser à nouveau du fait de leur protection mais l'efficacité d'une haie d'arbustes est nettement moindre qu'une haie bien gérée :

- Fonction de production annulée (plus d'arbres de haut-jet pour le bois d'oeuvre, ni de cépées pour les piquets et le bois de chauffage).
- Effet brise-vent diminué du fait de la faible hauteur des arbustes épineux.
- Fonction biologique diminuée par simplification de l'écosystème (moins de strates végétales, moins d'espèces, piétinement du pied de la haie). (Voir DUMEIGE in MONDOLFO, 1985) (1).

(1) - B. Dumeige, in Mondolfo, 1985 - op. cit. pp 47-53.

Dans le cas d'une absence d'entretien par élagage latéral, on observe un élargissement de la haie à partir d'espèces colonisatrices, le plus souvent indésirables :

- extension des ronces et des aubépines,
- drageonnement (1) des prunelliers.

Les techniques d'entretien et de gestion ont aussi nettement évolué ; il n'était plus possible de consacrer le temps qu'y passaient les anciens . Le croissant et la hache ont été remplacés par la débroussailleuse et la tronçonneuse, diminuant de manière importante le temps d'intervention . Celui-ci a été calculé par l'Institut pour le Développement Forestier (2) pour quelques agriculteurs. Il varie de 15 minutes pour une haie basse à 1 heure une haie haute par 100 m.

Différents organismes interviennent pour l'entretien des haies :

- Les haies bordant les routes nationales sont gérées par les services de l'équipement.
- Dans le département de l'Orne, le Conseil Général a pris à sa charge l'entretien des haies du bord des chemins départementaux. Celui-ci est réalisé une fois tous les deux ans par les services de l'équipement.
- Les voies du ressort de la commune sont le plus souvent gérées par une entreprise de travaux agricoles spécialisée dans ce type d'opération. Sur le canton, seule la commune de Ste Marguerite de Carrouges ne fait pas appel à l'entreprise du secteur. Elle adhère à la C.U.M.A de Ste Marguerite (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole).
- Le coût horaire de l'entreprise BOISMAL de Ste Marie la Robert est de 120 Frs T.T.C. La distance moyenne parcourue durant une heure est de deux kilomètres à raison de 7 passages par côté (3 pour le talus, 4 pour la haie). Une commune de 1100 ha dépense environ 20 000 Frs par an.

Au niveau des haies inter-parcellaires, la gestion s'effectue dans différents cadres selon les exploitations.

- La plupart des exploitants entretiennent leurs haies eux-mêmes soit de manière mécanique (débroussailleuse à dos) soit encore avec le croissant et la faucille.

(1) - drageonnement : faculté qu'à un végétal d'émettre un nouvel individu à partir d'une racine traçante.

(2) - Institut pour le Développement Forestier, 1984 - Gestion du patrimoine boisé agricole, pp 18-19.

- D'autres se servent du matériel collectif de la C.U.M.A. Trois C.U.M.A du canton disposent d'une épareuse.

NOM	COMMUNE DU SIEGE	NOMBRE D'ADHERENTS	COÛT
CUMA "Les rochers"	Ste Marguerite de Carrôugès	35	60 F/unité
CUMA "Vallée de l'Udon"	Ciral	15	70 F/unité
CUMA "Les Alpages"	St Ellier les Bois	12	100 F/an + 10 F/unité

Une unité correspond à un peu moins d'une heure. 62 exploitations utilisent le matériel des C.U.M.A. sur les 680 du canton.

A ce coût à l'unité doit être ajoutée l'adhésion à la C.U.M.A. pour le matériel considéré. 20 % du coût d'achat de la machine doit être pris en charge par les adhérents, soit 500 à 1000 Frs selon le mode de calcul. Un agriculteur du canton a estimé 120-130 Frs de l'heure, le coût : temps + machine + tracteur.

Quelques exploitants, parmi les plus aisés, font appel à l'entreprise BOISMAL pour l'entretien de leurs haies. L'exploitation est divisée par moitié, faite chacune tous les deux ans. Le coût horaire est de 140 Frs TTC, il est abaissé à 120 Frs pour une demande de plus de 20 heures.

Comme nous l'a confié Mr BOISMAL, le linéaire parcouru par l'épareuse en 1 heure est très difficilement calculable, tant les situations diffèrent. Le temps consacré pour le tour d'une parcelle dépend de :

- La taille de la parcelle,
- La forme du périmètre,
- Le relief,
- L'entretien antérieur de la haie,
- Le nombre de passages nécessaires.

Dans le cas théorique d'une parcelle de 4 hectares, entretenue régulièrement, nécessitant 3-4 passages, le temps consacré est d'environ deux heures, soit près de 1/4 heure par 100 m. L'entretien de cette longueur revient donc à 35 Frs tous les deux ans.

Le temps d'intervention peut être majoré de plus du double en cas d'entretien irrégulier de la haie, de périmètre non rectiligne augmentant le nombre de manoeuvres... Il peut être minoré en présence de haies basses taillées, de haies à strates moins nombreuses...

Dans une étude sur les haies boisées (1984) (1) de l'Institut pour le Développement Forestier (I.D.F), le temps d'intervention est assez proche : 10 heures pour 5 km soit 12 minutes par 100 m.

Ce temps de travail est sans aucune mesure avec les techniques d'entretien anciennes que certains pratiquent encore actuellement. Dans la Mayenne, des agriculteurs passent de 1 à 3 heures par an pour 100 m de haies. La mécanisation de l'entretien des haies est indispensable pour assurer la pérennité des haies dans des exploitations intensifiées où le réseau de haies est encore en état et cohérent.

Ce coût d'entretien de la haie peut être compensé par la vente de bois d'oeuvre si le gisement n'a pas été surexploité mais surtout par le bois de chauffage. Un exemple pris dans l'étude sur les haies boisées de l'IDF (1) montre une rémunération de 30 Frs de l'heure pour l'entretien, l'exploitation, la livraison du bois de 100 m de haies. Cependant, si l'entretien était fait par une entreprise (en comptant le temps maximum de un demi-heure par 100 m de haie (soit un coût de 70 Frs tous les deux ans) la rémunération serait de 48,75 Frs de l'heure pour l'exploitant.

(1) - I.D.F, 1984 - op. cit. p 17 et p 24.

#### 2.1.4.a - Perception des haies par les agriculteurs

##### 2.1.4.1 - Haies et parcellaire

Comme nous l'avons vu précédemment, le remembrement induit, au moment de la réorganisation du parcellaire, la suppression de haies lors des travaux connexes. On constate cependant que d'autres haies sont arrachées par les agriculteurs sur les communes anciennement remembrées alors qu'il y a un meilleur taux de conservation des haies sur les communes récemment remembrées.

La vocation future de la parcelle est un élément important influençant le maintien ou la suppression des haies. Pour les parcelles retournées, la géométrie de la parcelle est souvent évoquée. L'irrégularité du périmètre et la présence de décrochements entraînent une augmentation du temps de travail et donc des coûts de production.

*"... La haie peut être conservée autour d'une parcelle, même de culture, si la taille et la forme sont correctes..."*

(Mr B. Ciral)

Il n'est pas surprenant que certains agriculteurs parmi les partisans des haies eussent préféré un remembrement "table rase" avec la replantation de haies aux endroits où elles ne gênent pas. Cependant cette procédure idéale pour eux, élude les contraintes écologiques et considère le milieu naturel comme un support inerte. Certaines haies à fonctions spécifiques du bocage organique (maintien des sols, effets brise-vent, rôle hydrologique...) ne sont efficaces qu'à des endroits précis.

Il doit y avoir conciliation entre le maintien d'un réseau de haies satisfaisant du point de vue écologique et l'amélioration des conditions de production.

Un agriculteur nous a signalé les excès des remembrements de deux communes voisines, Ciral et St Ellier les bois (voir carte 6). Pour la première, l'organisation du nouveau parcellaire n'a eu pour motivation que l'amélioration des conditions de production, pour la seconde la prise en compte trop importante des haies existantes s'est faite au détriment de la "qualité géométrique des parcelles". Un autre nous a indiqué :

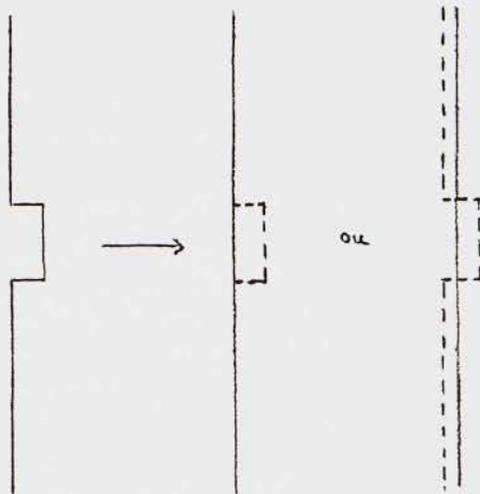
*"... Pour les labours, je n'ai pas de haie parce que les parcelles sont en décrochement ; je n'ai pas de parcelle bien géométrique..."*

(Mr C. Boucé)

Cette remarque nous montre qu'il serait peut-être nécessaire qu'une réorganisation du parcellaire soit faite au niveau de l'exploitation.

La prise en compte du réseau de haies existant ne permet pas le découpage de parcelles bien rectangulaires, il est cependant possible de lier l'agrandissement du parcellaire avec une amélioration de sa forme. La suppression de portions de haies en décrochement ou de jonctions de haies avec un angle trop aigu peut être envisagée et associée à la replantation d'une haie au bon endroit.

exemple :



Ce type de remarque est faite par les agriculteurs non opposés aux haies et a été formulée clairement.

*"... La haie a un intérêt quelque soit l'utilisation de la parcelle, si elle est au bon endroit..."*

*(Mr B. Ciral)*

#### 2.1.4.2 - Impact de la haie sur la parcelle

Quelle est l'image de la haie du point de vue agronomique pour les agriculteurs ? L'analyse de cette perception est un des facteurs primordiaux pour expliquer l'attitude des exploitants.

Parmi les différents effets de la haie signalés aux agriculteurs, la protection du bétail est reconnue par l'ensemble. Quelques-uns se posent néanmoins la question de l'importance qu'il faut y accorder en raison du faible nombre de bovins à être maintenus sur les herbages l'hiver.

"... Maintenant tout le monde rentre les animaux l'hiver, alors pourquoi faire des brise-vent ?...".

(Mr L. Mesnil Scelleur)

Cette question posée par un agriculteur intensifié appelle deux remarques :

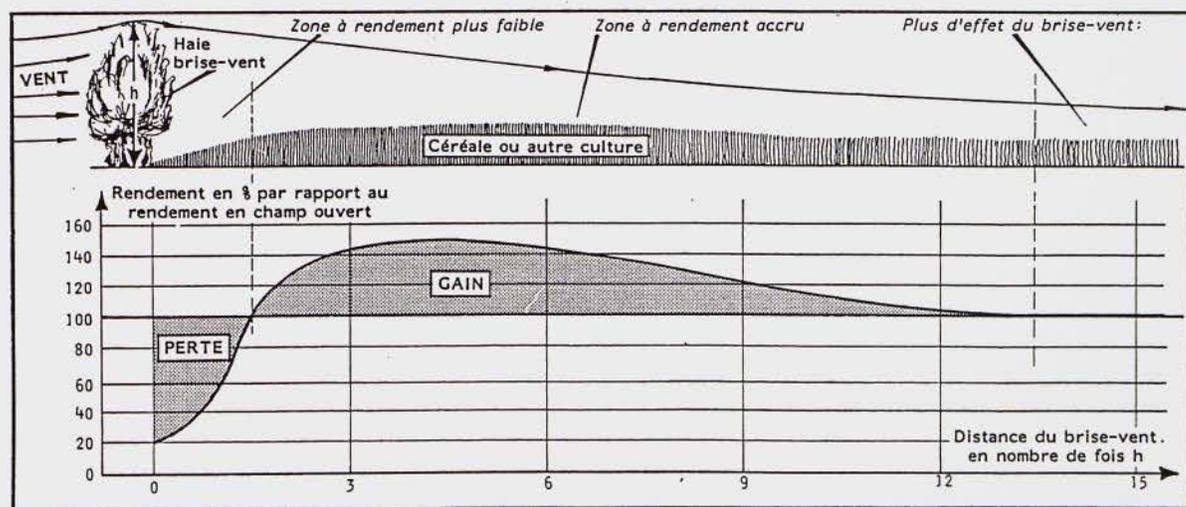
- L'analyse des relevés météorologiques montre que la mauvaise saison dépasse en moyenne de plus de deux mois la période où les animaux sont rentrés.
- Pour certains agriculteurs, la présence de la haie n'est concevable que pour les parcelles d'élevage.

Cette dernière remarque implique donc une variation de l'intérêt de la haie selon le type d'occupation de la parcelle ainsi qu'une pérennité non affirmée de la haie en cas de changement de vocation du terrain. Les arrachages individuels ont souvent cette motivation.

#### a) La haie et les cultures

La haie en périmètre des terres de culture n'est pas appréciée pour diverses raisons. La principale est l'action sur les rendements. Si une diminution de la production végétale n'a jamais été notée par les agriculteurs pour les parcelles enherbées, la concurrence racinaire et d'ombrage que le brise-vent exerce au pied de la haie est très visible pour les emblavures.

Le gain de production lié à l'effet brise-vent, qui a été mis en évidence au moins pour le maïs, est nettement moins perçu par les agriculteurs. Il faut convenir que sur le terrain cette augmentation de rendement n'est pas facile à observer.



**Fig. 2 - 12**  
**INFLUENCE D'UN**  
**BRISE-VENT SUR**  
**LE RENDEMENT**  
**D'UN CHAMP DE**  
**CÉRÉALES**  
(D'après VATES, cité par G. GUYOT dans «L'Eau et la Production Végétale» INRA).

La légère diminution de rendement le long de la haie, due à la concurrence des arbres pour l'eau et la lumière, est largement compensée, si cette haie est un brise-vent efficace et bien orientée, par une augmentation de rendement très supérieure sur toute la surface du champ protégée par le brise-

d'après SOLTNER, 1985

L'emprise de terrain occupé par la haie n'est important que pour un tiers des agriculteurs :

*"... Quand on loue un terrain, un mètre c'est un mètre ; je n'ai pas les moyens de payer du terrain sans qu'il y ait contrepartie..."*

(Mr C. Boucé)

Cette perception négative qui se manifeste surtout chez les agriculteurs assez aisés est sans doute à mettre en relation avec la proportion de terres emblavées de l'exploitation. En effet c'est surtout quand il y a gêne au niveau du rendement de la parcelle que la part du terrain occupée par la haie est mise en avant.

*"... Une haie autour d'une culture, c'est une emprise de deux mètres et une gêne sur dix..."*

(Mr R. Mesnil Scelleur)

Cette notion d'emprise n'a jamais été associée de façon manifeste à la prairie. C'est donc l'aspect "impact sur les rendements" qui est prépondérant.

De manière assez surprenante, plus d'un agriculteur sur deux reconnaît l'effet de la haie pour la protection des cultures sans qu'une raison explicite soit avancée.

L'effet global sur la parcelle n'est pas considéré par les agriculteurs comme systématiquement défavorable. A la question "action sur la diminution de rendement des cultures ?" Les avis sont partagés. Un même nombre d'agriculteurs y est sensible ou non sensible mais une autre part relie l'effet global à la taille de la parcelle. Pour les parcelles de grande taille, la diminution de rendement du pied de la haie est plus supportable en rapport avec la surface et les conditions de travail.

*"... La haie fait moins de tort sur les grandes parcelles que sur les petites..."*

(Mr R. Mesnil Scelleur)

Nous avons donc demandé quelle était la taille optimale théorique des parcelles de cultures pour les facilités d'exploitation et pour supporter une haie. Les valeurs extrêmes des fourchettes de surface se situent de deux à dix hectares. La moyenne des propositions a été calculée en prenant la moyenne des écarts proposés par chaque exploitant. La valeur obtenue est de 6,5 hectares.

Dans l'ensemble ce sont les agriculteurs les plus intensifiés, dont la proportion de terres labourables est la plus importante, qui supportent le moins bien la concurrence de la haie. Un agriculteur en oublie même la potentialité agronomique des sols :

"... Par rapport à la plaine d'Argentan où il n'y a pas de haie nos rendements sont inférieurs..."

(Mr G. St Martin l'Aiguillon)

Pour les agriculteurs dont l'exploitation est basée plus spécifiquement sur l'élevage avec un degré d'intensification moindre, il semble que l'image bénéfique de la haie pour les animaux soit plus ou moins élargie aux cultures.

Il faut noter qu'il existe une marge entre le discours théorique et la réalité du terrain. Ce n'est pas parce qu'un agriculteur pense que les haies peuvent être supportées autour d'une parcelle de huit hectares qu'il n'en arrachera pas ou en plantera si le terrain est dénudé.

Dans un domaine plus général, les haies sont reconnues par certains pour leur utilité en période climatique difficile.

"... L'hiver dernier sur les sommets où il n'y avait pas de haie, le vent a balayé la neige et le grain a gelé..."

(Mr R. Mesnil Scelleur)

"... Les années à printemps froid, le maïs est plus beau au pied des haies..."

(Mr M. Longuenoë)

"... Les bonnes années, les haies ont un effet un peu néfaste ; mais les mauvaises, le maïs y est plus beau..."

(Mr L. Ste Marguerite de Carrouges)

Deux agriculteurs nous ont indiqué l'effet bénéfique des haies sur les côtes de la haute vallée du Sarthon (Rouperroux, Longuenoë...) :

"... Sur les côtes où les schistes donnent une terre séchante, les haies maintiennent une certaine fraîcheur..."

(Mr M. Rouperroux)

(Mr M. Longuenoë)

Aux effets des haies par rapport au climat doit être associé la potentialité d'érosion des sols. Le facteur générant les phénomènes d'érosion est la pluie. Ceux-ci ne se manifestent pas sur tous les types de sols et dépendent de la composition granulométrique et chimique des sols.

Nous avons vu dans le paragraphe 1.1.2 qu'il y avait des risques potentiels sur certains sols. Actuellement, les agriculteurs ne sont pas sensibilisés à ce problème bien que des symptômes commencent à apparaître.

Si une grande majorité reconnaît le rôle de la haie comme moyen de lutte contre l'érosion, elle n'a pas connaissance de phénomènes de ce type dans la région. L'entraînement des particules fines vers le bas de la pente est pourtant visible sur certaines parcelles.

b) La haie et l'herbage

Au bocage est traditionnellement associé l'élevage mais la haie a-t-elle toujours son rôle avec l'amélioration des qualités de production ?

Comme nous l'avons vu au début de ce chapitre, le rôle utilitaire de la haie pour les animaux est reconnu par tous, même par ceux qui ont arraché.

Son intérêt est surtout affirmé à la mauvaise saison qui dure d'Octobre à Mai ; la protection contre l'ensoleillement estival est peu souvent citée.

Tous les animaux ne sont pas rentrés l'hiver ; la haie joue donc un rôle de protection dans une région à climat froid, humide et venteux.

*"... J'ai planté des haies pour protéger les bêtes car au printemps il y a des vents froids néfastes surtout pour les jeunes animaux..."*

(Mr P. Ciral)

Certains nous ont dit que la haie avait son rôle toute l'année.

*"... Les vaches laitières qui sont aux champs ont aussi besoin de haies..."*

(Mr M. Longuenoë)

La fonction clôture de la haie n'a été évoquée spontanément que par un seul agriculteur. Il y accordait beaucoup d'importance pour limiter les divagations des bovins.

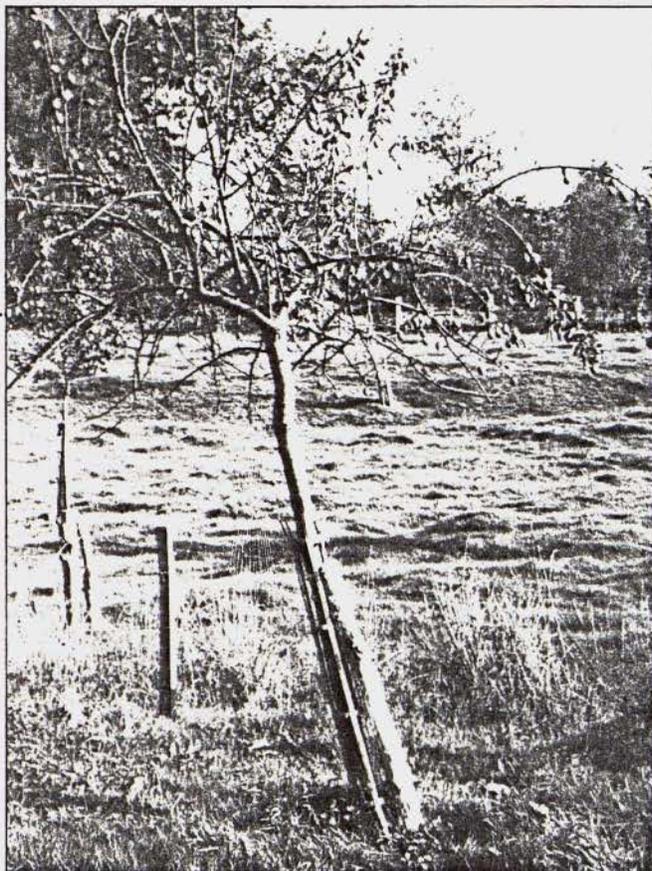
Deux autres remarques générales ont été faites par les agriculteurs :

- l'une concerne la protection des vergers.

*"... J'ai arraché une haie et c'était une erreur ; après une tempête de nombreux pommiers étaient déracinés..."*

(Mr L. Ste Marguerite de Carrouges)

Aucune remarque n'a été faite concernant la diminution de la production fruitière ou la chute précoce des fruits suite à des arrachages de haies. Ceci doit être dû à l'absence de gestion des pommiers, les arbres ne faisant pas l'objet d'une surveillance régulière. Les jeunes arbres sont très sensibles au vent comme le montre cette photo.



- l'autre remarque se rapporte à la portance des sols.

*"... Dans un champ mouillé, on se tire toujours mieux le long des haies..."*

*(Mr R. Mesnil Scelleur)*

A ces avantages liés à la haie en milieu herbager sont opposés quelques inconvénients.

Si la plupart pense que la haie n'est pas un réservoir de mauvaises herbes si elle est entretenue correctement (pas de ronces, orties, chardons...), un quart des personnes enquêtées considère que la haie est un réservoir à chiendent (*Agropyrum repens*).

Quelques-uns affirment également la liaison entre la haie et une maladie des bovins qui serait transmise au niveau des haies : la pyroplasmose. Un vétérinaire nous a signalé que cette maladie était plutôt liée à la Fougère aigle.

De manière plus générale les haies ont pour certains une incidence sur le microbisme général :

*"... Les mouches sur les bêtes, c'est où il y a des haies..."*

*(Mr L. Ste Marguerite de Carrouges)*

*"... Si on installe un bâtiment dans une vallée où il y a des haies, l'air ne circule pas et le microbisme augmente..."*

*"... Sur une hauteur sans haie, il y a moins de microbes que dans une vallée boisée..."*

*(Mr C. Le Champ de la Pierre)*

#### 2.1.4.3 - Effet régional des haies

Les avantages du réseau de haies, l'intérêt du bocage en quelque sorte, sont assez peu ressentis par les agriculteurs. Il faut dire que cet aspect bénéfique qui n'est pas toujours très visible, se rapporte à un intérêt collectif qui ne correspond pas au caractère dominant individualiste des agriculteurs des régions de bocage.

L'élément dont les effets sont unanimement reconnus est le vent. C'est le principal effet pervers des remembrements dont l'ensemble de la population est consciente.

*"... On a plus froid qu'avant..."*

*(Mr L. Ste Marguerite de Carrouges)*

La population agricole le ressent particulièrement.

*"... Quand on sort dans la cour on se couvre plus qu'avant..."*

*(Mme C. Boucé)*

*"... Il faut être logique, il y a plus de vent qu'avant et de pommiers déracinés..."*

*(Mr M. Rouperroux)*

Cette augmentation du vent n'a pas été vérifiée scientifiquement sur le canton faute d'une étude anémométrique avant et après remembrement mais l'influence des haies sur le climat régional a été étudié par Mr. Guyot.

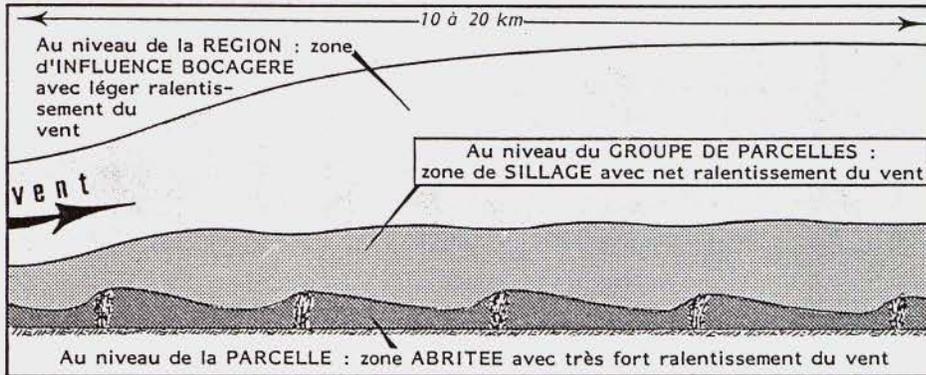


Fig. 2-4. LE RALENTISSEMENT DES MASSES D'AIR PAR LES BRISE-VENT : L'effet sur les parcelles et l'effet sur le climat régional. D'après C. Guyot, Les Bocages, INRA et CNRS

D'après SOLTNER, 1985

Cette sensibilité au vent se manifeste aussi sur les bâtiments de l'exploitation lors des coups de vent.

*"... En 1981, il y a eu trois hangars envolés faute de succession de haies..."*

*(Mr L. Ste Marguerite de Carrouges)*

*"... Dans le temps il y avait des tempêtes comme maintenant mais les toitures restaient..."*

*(Mr C. Boucé)*

Le rôle du bocage dans la limitation des crues des rivières est reconnu par environ la moitié des personnes interrogées mais manifestement la plupart n'y avaient pas pensé avant.

Les scientifiques travaillant sur le bocage prônent un maillage fermé pour les parcelles. En effet la disposition des haies en réseau est le système d'organisation de l'espace permettant une efficacité maximale des actions physiques (brise-vent, anti-érosion) et des nécessités biologiques aux trois niveaux de réflexion : régional, groupe de parcelles, parcelle.

Cette notion de maillage fermé n'est pas connue des agriculteurs enquêtés. Une tentative d'information pour quelques-uns d'entre eux a montré qu'ils étaient réceptifs à ce sujet.

#### 2.1.4.4 - La haie : milieu de vie pour la faune et la flore

Les trois quarts des personnes enquêtées considèrent que la haie constitue un biotope pour la faune et la flore. Néanmoins cette attitude est nettement plus accentuée pour la faune qu'ils remarquent plus.

Pour le gibier, on observe la même tendance dans les mêmes proportions. Un agriculteur chasseur attache beaucoup d'importance à la haie.

*"... S'il n'y a pas de haie , il n'y a plus de gibier ; depuis le remembrement, il n'y a plus de gibier..."*

*(Mr M. Longuenoë)*

Ce rôle accordé à la haie est surtout un rôle de protection contre les intempéries. La haie comme lieu de nourriture ou de reproduction n'est pas mis en avant spontanément.

#### 2.1.4.5 - La haie productive

Cette fonction, qui peut intéresser directement l'agriculteur par son intérêt économique, joue-t-elle un rôle dans la perception de la haie qu'ont les agriculteurs ? Influence-t-elle les choix de maintien ou de suppression des haies ? Nous allons essayer d'y répondre dans les paragraphes suivants.

##### - Le bois de chauffage

Avant la dernière guerre, le bois était la principale source d'énergie des exploitations agricoles. Cette utilisation s'est encore maintenue de manière importante bien que certains soient passés dans les années 1960-1970 au chauffage au fuel. Depuis le second choc pétrolier, on a noté un regain d'intérêt pour cette source d'énergie en raison de l'augmentation du prix des hydrocarbures. Des agriculteurs qui étaient passés au chauffage au fuel sont revenus en partie ou en totalité au chauffage au bois au moyen des chaudières à bois ou mixtes bois-fuel. Les cuisinières à bois fréquemment employées dans le milieu rural assurent, en plus de la cuisson des aliments, le chauffage d'une ou deux pièces.

Une carte de l'A.R.B.N (1) sur le chauffage domestique au bois dans l'ouest de la France précise par canton la part du bois comme moyen de chauffage. Sur le canton de Carrouges, plus de 40 % des ménages se chauffent au bois à titre principal. Une part de la ressource provient des bois et bosquets mais les haies jouent un rôle important dans cette production. On note ces dernières années une augmentation de l'exploitation du bois de chauffage des haies par des ruraux non-agriculteurs.

(1) - D.CHEVALLIER et S.DEFAYE, 1985 - Le chauffage au bois déchiqueté en milieu rural bas-normand

Dans la région de Carrouges, la ressource en bois de chauffage est très variable selon les exploitations. Cette inégalité est due, dans l'ensemble, aux arrachages de haies lors des remembrements.

- Sur les communes non remembrées, le gisement ligneux linéaire est peu entamé.
- Sur les communes remembrées anciennement, les arrachages successifs ont induit des insuffisances de bois sur certaines exploitations. Pour d'autres plus récents (Ciral, Ste Marguerite de Carrouges - 1968-1970), certains agriculteurs utilisent encore le bois issu des stocks des travaux connexes. Néanmoins ceux-ci sont pratiquement épuisés et certains agriculteurs vont manquer de bois.
- Sur les communes remembrées récemment, avec un plus grand respect du maillage, la situation est variable. Les arrachages de haies ne se sont pas faits de manière uniforme sur les communes ; ainsi une exploitation peut-elle manquer de bois et pas sa voisine (Boucé, St Sauveur de Carrouges...).

Ce manque de bois au niveau de l'exploitation est ressenti différemment selon les agriculteurs. Il y a unanimité pour reconnaître la fonction de production de bois de la haie mais ceux qui n'aiment pas la haie et le bois ne replanteront pas pour cette raison :

*"... On n'est pas sûr d'avoir indéfiniment du bois de chauffage ; sur mon exploitation je n'en ai plus assez mais je ne souhaite pas planter..."*

*(Mr M. St Sauveur de Carrouges)*

*"... Il vaut mieux se chauffer à l'électricité que faire du bois ; on pourrait s'instruire pendant ce temps..."*

*(Mr C. Boucé)*

Parmi les agriculteurs ayant planté grâce à l'Association de Boisement du Pays de Carrouges, certains avaient cette motivation en voyant leur stock s'épuiser.

### Le bois de piquet

La suppression des haies a entraîné un besoin de piquets de clôture accru. Le coût d'achat actuel est d'environ 10 Francs et a été, pour certains planteurs, une des motivations premières (Rouperroux, Longuenoë). D'autres manifestent leur manque d'intérêt :

*"... Vaut mieux acheter des piquets que s'emmerder avec des haies..."*

(Mr C. Boucé)

### Le bois d'oeuvre

Comme nous l'avons présenté précédemment, le bois d'oeuvre de l'exploitation était utilisé de manière importante jusqu'à la moitié de ce siècle, avec un souci de renouvellement. Actuellement, les arbres vendus ou utilisés pour la construction de bâtiments sur l'exploitation depuis une vingtaine d'années n'ont pas été remplacés.

Pour beaucoup, il n'y a plus de possibilité d'utilisation du bois pour de grosses infrastructures mais seulement pour l'entretien (arbres tombés lors des tempêtes...).

Environ un tiers des agriculteurs interrogés ne reconnaît pas à la haie une fonction de production de bois d'oeuvre. La diminution de la ressource en est peut-être en partie la cause mais certains ont entendu dire par les marchands de bois que :

*"... Les arbres des bois sont toujours plus beaux que les arbres des haies..."*

En réalité, s'il est vrai que la meilleure qualité est obtenue en forêt, les arbres champêtres peuvent produire un bois de bonne qualité s'ils sont conduits correctement. Cette position de près d'un tiers des agriculteurs est très dommageable : certains ne planteront peut-être pas à cause d'une idée fautive. Cette remarque témoigne d'un manque d'information sur la gestion des arbres :

*"... On ne nous a pas appris à entretenir les arbres des haies..."*

(Mr B. Ciral)

*"... On ne fait plus du blé ou du lait comme il y a 20 ans, il faut réapprendre la haie..."*

(Mr C. Le Champ de la Pierre)

Un autre paramètre très important doit être pris en compte : le mode de faire-valoir. Les coutumes veulent que le tronc de l'arbre appartienne au propriétaire et la "branche" au locataire, aussi les locataires sont-ils peu intéressés par les arbres de haut-jet. Les statistiques agricoles montrent une augmentation des terres en location :

1970 : 55 % de la S.A.U.

1979 : 59 % de la S.A.U.

Cette tendance ira en s'accroissant :

- Avec les quotats, les agriculteurs dynamiques se trouvent bridés dans leur extension,

- La quantité de terres sur le marché laisse plus d'opportunité pour la location que pour l'achat.

- Le faible taux de relève agricole n'incite pas les chefs d'exploitation à augmenter leur capital patrimonial pour la succession,

- Les jeunes agriculteurs très endettés préfèrent la location à l'investissement dans la terre,

- Ils sont nettement moins attachés à la propriété et à la terre que leurs parents. Et, comme le fait remarquer judicieusement un agriculteur âgé :

*"...Les jeunes préféreront partir en vacances que d'acheter de la terre..."*

*(Mr R. Mesnil Scelleur)*

Cet aspect indique donc la nécessité d'une "révision" des coutumes par une réglementation adaptée.

#### La haie, l'exploitation et le système économique

Actuellement le bois n'occupe plus qu'une place très mineure au niveau de l'exploitation. La disparition de la période creuse hivernale, l'augmentation de surface des exploitations, l'intensification croissante et le manque de main-d'oeuvre ont entraîné cette marginalisation. Un agriculteur porte un regard sur le passé :

*"... La haie faisait partie du système économique de l'époque..."*

*(Mr B. Ciral)*

Il faut signaler que les techniques liées à la gestion de la haie ont, jusqu'il y a dix ans, peu évolué au regard de la technologie de l'agriculture. On a noté cependant depuis quelques temps des innovations techniques considérables diminuant le temps d'intervention (trancheuse-fendeuse de bûches, mini-tronçonneuses à l'extrémité d'un manche, plantation sous paillage plastique...).

Le principal argument invoqué est le manque de temps. Il a été avancé même pour les exploitations peu intensifiées où il y a eu une grande diminution du nombre de haies lors du remembrement :

*"... Je n'ai plus le temps de dégraser\* des haies..."*

*(Mr L. Ste Marguerite de Carrouges)*

Ce manque de temps se traduit non seulement par la diminution du temps de travail accordé aux haies mais encore pour les autres travaux d'entretien du "paysage" (chemins, berges des cours d'eau, mares...).

Certains ont planté des haies pour la protection du bétail sans qu'ils soient intéressés par la future production de bois pour des raisons de manque de temps (pas d'élagage des arbres de haut-jet, pas de recépage). Pour des exploitations très "déboisées", l'agriculteur n'a plus de conception de production de bois faute d'un potentiel suffisant pour organiser une rotation.

Ce désintérêt pour le bois se manifeste particulièrement lors des ventes de parcelles. Aucune plus-value n'est ajoutée au prix du terrain pour la présence d'arbres de valeur : les gens ne voudraient pas acheter. Ainsi l'exploitation des arbres se fait-elle avant la transaction même s'ils ne sont pas à maturité.

L'hostilité à la haie et au bois ressentie par certains agriculteurs est extrêmement vive :

*"... Je n'aime pas travailler la haie et faire le bois, si les contraintes économiques font qu'on devrait y passer, je changerais de métier..."*

*(Mr C. Le Champ de la Pierre)*

Ces agriculteurs sont ceux qui arrachent le plus au niveau individuel. Ils ne planteront jamais un arbre et portent un regard critique sur les "planteurs" :

*"... Planter des haies, c'est contre le progrès, contre la rentabilité..."*

*(Mr C. Boucé)*

Ce même agriculteur a soulevé un problème de fond concernant ces plantations :

*"... Même si l'on plante des haies aujourd'hui, on ne sait pas ce qu'elles deviendront dans vingt ans avec l'évolution de l'agriculture..."*

Il est vrai que les statistiques agricoles du canton de Carrouges (voir Chapitre I.2) n'incitent pas à l'optimisme. Plus de la moitié des agriculteurs ont plus de 55 ans et c'est parmi eux que se trouve la majorité des partisans des haies.

Certains agriculteurs pensent qu'il faudra 100 hectares pour vivre correctement sur une exploitation en l'an 2000. Quelle sera la place de la haie dans ces exploitations ? Combien de temps pourront-ils y consacrer ? Quels seront les débouchés du bois produit ?

#### 2.1.4.6.- Conclusions

De toutes les remarques émises par les agriculteurs à propos de la haie, on note une hétérogénéité de leur perception et de l'attitude qui en découle. Les relations entre cette attitude et divers paramètres tels que l'âge de l'exploitant, le degré d'intensification et la spécialisation ne sont pas faciles à mettre en lumière. L'analyse plus fine nécessiterait un échantillonnage plus important. On peut cependant noter globalement que :

- les agriculteurs âgés, traditionalistes, pratiquant l'élevage semi-extensif, sont favorables aux haies,
- les agriculteurs intensifiés, plus axés sur les cultures, quelque soit leur âge y sont peu attachés,
- les jeunes agriculteurs ont des positions très variables : beaucoup arrachent les haies, d'autres en replantent.

Il est probable que, pour certains jeunes agriculteurs, la formation reçue dans les établissements agricoles, leur a fait connaître des aspects de la haie méconnus par leurs parents, à partir des ouvrages de D. SOLTNER.

Les agriculteurs adhérents de l'Association de Boisement du Pays de Carrouges ont une moyenne d'âge élevée, ils se regroupent pour l'essentiel dans la première catégorie.

La comparaison de la perception de la haie des agriculteurs de la région de Carrouges et de régions voisines nous est possible. Dans le Nord de la Sarthe, une étude du Ministère de l'Agriculture<sup>(1)</sup> sur le même sujet montre un refus total de plantation de haies excepté en périphérie des bâtiments d'exploitation. Dans le Nord-Ouest de la Mayenne, où il y a actuellement des remembrements (région de Lassay les Châteaux), quelques agriculteurs veulent planter pour des raisons paysagères (attitude marginale).

Il y a donc hétérogénéité de perception d'une petite région à l'autre, parfois d'une commune à l'autre, d'une exploitation à l'autre.

On note une très nette régression de la place accordée au réseau de haies dans le système de l'exploitation au cours du dernier siècle . La haie ne fait plus partie du système économique de l'exploitation. Le bois de chauffage est exploité mais n'est plus géré ; il n'y a plus de renouvellement des arbres de haut-jet.

LES FONCTIONS ECOLOGIQUES OU ECONOMIQUES ET ENCORE PLUS PAYSAGERES N'INTERVIENNENT QUE POUR UNE FAIBLE PART DANS LA DECISION DE MAINTIEN OU DE SUPPRESSION DE LA HAIE, LA HAIE NE DOIT PAS GENER.

Pour les agriculteurs de moins de 50 ans, la haie n'a plus qu'un rôle accessoire. Elle doit justifier sa présence pour éviter un surcroît de travail. Les exploitants opposés aux haies ayant fortement arraché n'en replanteront pas, les autres planteront utile.

(1) J. LOUVEL et J.M. PINET - 1983 - Attitudes des Agriculteurs vis-à-vis des réseaux de haies des communes remembrées et non remembrées.

#### 2.1.4.b - Perception des haies par les ruraux non-agriculteurs

Les ruraux non-agriculteurs attribuent toujours une fonction paysagère à la haie, aussi cet aspect sera-t-il traité dans le chapitre sur la perception du paysage.

### 2.2 - La végétation autour du bâti.

La végétation autour du bâti est une préoccupation des ruraux comme nous avons pu le constater lors de nos enquêtes. Depuis les années 1970, il y a eu un développement des plantations en même temps qu'apparaît au niveau national, la notion d'environnement et de cadre de vie. Les gens désirent vivre dans un cadre harmonieux et si cette aspiration a touché dans un premier temps les secteurs urbains, elle n'a pas tardé à s'étendre aux bourgs ruraux et même maintenant aux exploitations agricoles.

On peut donc définir deux types de plantations ornementales :

- plantations ornementales dans les bourgs,
- plantations ornementales hors bourg.

#### 2.2.1 - Les plantations ornementales dans les bourgs.

Elles touchent deux types d'espaces - l'espace public  
- l'espace privé

L'espace public correspond aux terrains propriétés de la commune dans les bourgs. On observe donc des plantations en plein sur les places, parcs de stationnement, pourtour des églises, cimetières... et des plantations en alignement le long des voies routières et sur les parcs de stationnement.

Les surfaces des plantations sont en général proportionnelles à la taille des bourgs certaines communes disposent de place permettant des aménagements paysagers tandis que d'autres souhaiteraient planter mais ne disposent pas d'espace communal de taille suffisante.

Ainsi la commune de Mesnil Scelleur ne peut planter faute d'endroit où planter. Dans le bourg de Rouperroux qui ne dispose pas de place communale, les plantations collectives se répartissaient entre le côté de l'église avec le monument aux morts et le groupe mairie-école. Plus récemment la rectification d'un virage de la route départementale a permis la plantation au niveau du délaissé.

Le bourg de Joué du Bois plus important dispose d'une place autour de l'église, les plantations y ont été plus importantes.

Il n'y a pas d'espèce d'arbre ou d'arbuste spécifique d'un type d'espace, excepté pour les lieux à connotation religieuse ou symbolique par rapport à la mort. Les gens associent aux cimetières ou aux monuments aux morts une végétation de persistants :

- "thuya" ou "cyprès" laissés en port libre dans les cimetières,
- Laurier palme ou "thuya" taillés en haie basse pour les monuments aux morts.

*"... Le Thuya ou le Laurier palme, ça fait cimetière..."*

*(Mr X. Juvigny sous Andaines)*

L'if implanté comme dans de nombreuses régions dans les cimetières est un peu désacralisé :

La moitié du Conseil Municipal de St Sauveur de Carrouges souhaitait arracher l'if du pied de l'église parce qu'il n'était pas beau. L'autre partie voulait le conserver parce qu'il était vieux et peu fréquent dans la région. On est loin de la fonction rituelle accordée par certains à cet arbre. (cf. Histoire secrète de la Normandie, 1985).

En dehors de ces lieux, les espèces implantées sur les espaces communaux des petites communes se rapportent souvent à des espèces plantées anciennement : tilleul, lilas, troëne, rosiers, rhododendrons...

Exemple : Eglise de Rouperroux : 2 lilas  
 5 rhododendrons  
 2 ifs  
 1 mahonia  
 rosiers  
 (2 thuyas taillés)

Les plantations plus récentes ont souvent fait appel à de "nouveaux" végétaux.

Exemple : Place de l'église de Joué du Bois : Cèdre bleu  
 cotoneaster  
 buddleia  
 Bouleau verruqueux  
 Laurier palme  
 cytise  
 Aucuba du Japon

Les plantations d'alignement ont aussi évolué ; la fréquence des tilleuls taillés a diminué. On observe sur les communes qui plantent des arbres en alignement, le choix d'espèces de moindre envergure nécessitant moins d'entretien : prunus, acacia boule, cerisier fleur. Sur quelques communes du canton (Joué du Bois, Ciral), on note des plantations panachées avec alternance d'arbres à feuillage vert et pourpre.

Le domaine privé offre une diversité de plantations liée à l'époque de construction de l'habitation ou au style.

Les maisons communes des bourgs ne disposaient pas toujours d'un grand terrain annexe. La part du jardin potager y était importante et a souvent été reconvertie en pelouse.

Les jardins d'avant la guerre comportaient les arbustes suivants :

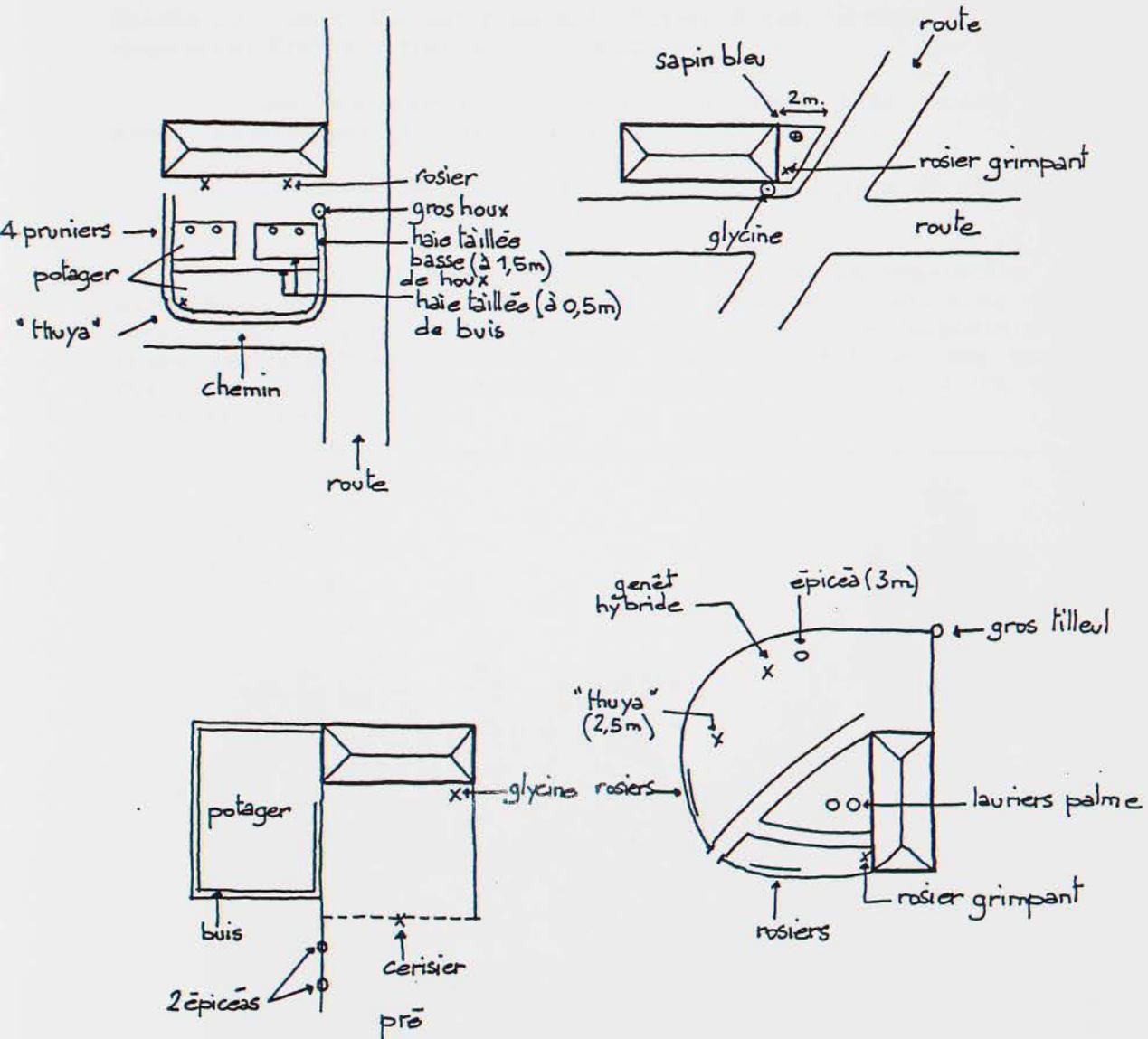
Lilas, néflier, symphorine, Rosiers, troëne, Epine rouge (*Crataegus oxyacantha* "Rosea"), buis, houx parfois boule de neige...

Sur les murs, il y avait des glycines, chèvrefeuilles et souvent des rosiers grimpants.

Certaines de ces espèces ne sont plus ou peu plantées actuellement (néflier, houx, buis, Epine rouge).

Quelquefois, quand la place le permettait, un arbre de haut-jet était planté : tilleul, marronnier... pour les feuillus ; épicéa pour les résineux.

L'évolution des plantations dans les jardins et cours des maisons de ces petits bourgs s'est traduite par l'apparition d'autres persistants : "thuya", Sapin bleu, cèdre, Laurier palme comme on peut le voir sur les croquis ci-dessous.



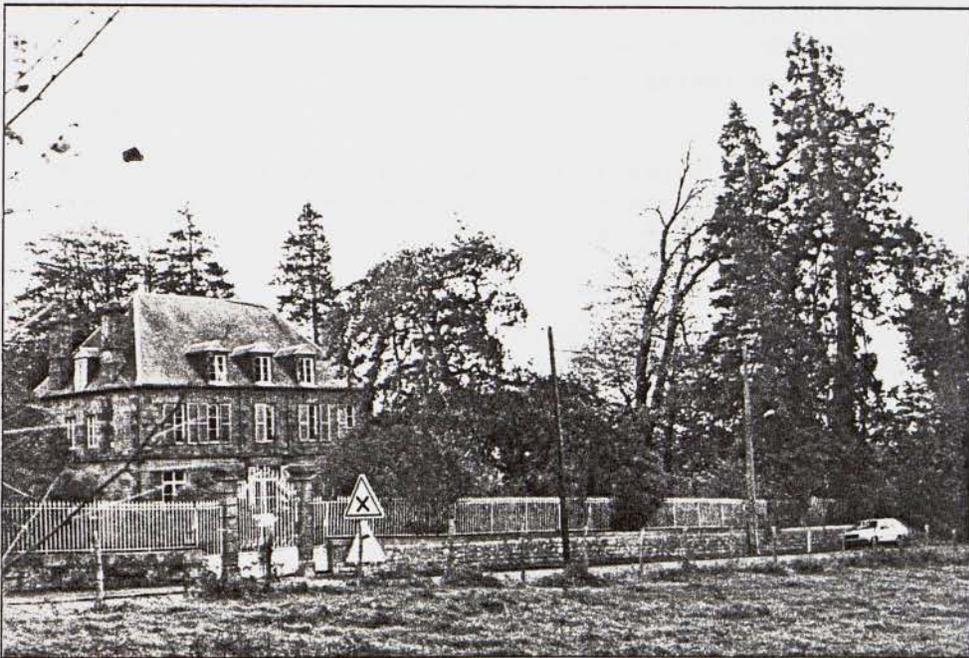
D'autres espèces parmi les feuillus ont aussi eu un impact paysager des jardins : Peuplier d'Italie, prunus, Saule pleureur...

Les maisons bourgeoises du siècle dernier ont une végétation qui tranche nettement des autres aménagements paysagers des jardins. Le grand espace périphérique de la construction est organisé en parc avec de nombreux grands arbres (voir cliché 2). Les arbres rencontrés se rapportent soit à des essences que l'on trouve ailleurs : marronnier, tilleul, épicéa... ; soit des essences spécifiques à ces jardins : sequoiadendron, araucaria, Erable sycomore, Pin laricio...

Les arbustes du sous-étage sont aussi très variés : rhododendrons, Laurier palme, houx panaché, Fusain du japon...

Certaines de ces constructions sont habillées de Vigne vierge.

Ce type de maison par son ampleur et la végétation qui y est associée montre une volonté affirmée de démarcation sociale. Cette image voulue pour l'extérieur ne se manifeste pas par la composition spatiale comme les grandioses jardins à la française mais par une recherche de diversité d'espèces implantées. La nouveauté et l'originalité étaient les critères d'appréciation.



Les pavillons neufs ont apporté une petite révolution dans la manière de planter. La conception et le choix des plantations ont été profondément modifiés. Les gens veulent s'isoler du voisinage et implantent un écran végétal impénétrable visuellement ("thuya" ou Laurier palme le plus souvent en périphérie de la parcelle). A l'intérieur de cet espace, il y a peu fréquemment composition de jardin, les arbres ou arbustes d'une palette réduite sont placés isolément en divers points. Les espèces implantées : Sapin bleu, forsythia, gynérium, prunus, conifères nains...

L'aspect de ces plantations, rigide et peu varié, génère un paysage stéréotypé dont le paroxysme culmine dans les lotissements.

Cet aménagement des jardins de constructions nouvelles se fait de deux manières. Le propriétaire conçoit le schéma de plantation de sa parcelle et plante lui-même. Il s'inspire de plantations déjà existantes et le résultat n'est pas très élaboré. Des problèmes se posent parfois par la suite, ainsi 80 % des cèdres sont plantés à moins de 5 m des maisons ; il y a un énorme problème au niveau des racines : elles peuvent 20 ans après, déstabiliser la maison.

Le propriétaire peut faire appel à une entreprise de création de jardins. Le résultat est variable selon la qualification et la manière de procéder du "paysagiste". Les deux entretiens effectués auprès de professionnels montrent une démarche différente suivant le demandeur.

- L'un confie au demandeur un catalogue d'arbres et d'arbustes et revient une semaine après pour étudier le choix des végétaux et organiser l'ensemble.
- L'autre note les désirs du demandeur, élabore un ou deux plans avec les grandes lignes de la création et choisit les végétaux. La discussion s'établit ensuite avec le demandeur pour les modifications à apporter sur les végétaux ou d'autres incompatibilités.

On observe donc que, dans le premier cas, l'influence du paysagiste est faible. Les propriétaires demandent toujours les mêmes plantes qui correspondent au "cliché" de l'aménagement paysager du catalogue des promoteurs.

*"...Les gens sont très classiques et plantent ce qu'ils connaissent, c'est-à-dire un peu toujours les mêmes espèces..."*

La seconde démarche permet, selon la place disponible, l'exposition... une véritable création de jardin bien structurée. Le paysagiste connaissant bien l'ensemble des espèces joue davantage sur la diversité des formes et des couleurs.

Depuis 1970, ces paysagistes ont ressenti une évolution pour les plantations. Cette évolution touche à l'augmentation du choix d'espèces :

*"...Il y a eu une grande ouverture d'espèces et de variétés, on a 10 fois plus d'espèces maintenant..."*

Mais elle se rapporte également au désir de plantation :

*"...Maintenant les gens plantent plus qu'il y a 10 ans ; il n'y a que les agriculteurs qui ne plantent pas..."*

*"...Il y a eu une évolution de la sensibilité au cadre de vie dans les bourgs. Il y a plus de plantations mais c'est toujours avec les mêmes espèces : berberis, pyracantha, cotoneaster, tilleul, platane..."*

Plus récemment un des deux paysagistes nous a indiqué une évolution, dans la manière de planter, des gens d'environ 35 ans. Ils pensent davantage à l'intégration avec des essences locales.

### 2.2.2 -- Les plantations ornementales hors-bourg

L'espace champêtre présente deux types de végétation ornementale :

- Les plantations de jardins, des fermes, pavillons isolés.
- Les plantations à fonction de marqueurs : calvaires, oratoires, carrefours, entrées de chemin...

Les plantations des pavillons isolés ne diffèrent pas de celles des pavillons dans les bourgs ou en lotissement. Le même type de végétation y est associé (voir cliché 3). Les fermes, quant à elles, ont vu une grande évolution de leurs abords. Il y avait assez peu de plantations ornementales dans les cours de fermes ; l'essentiel des plantations se rapportait à des plantations d'arbres ou d'arbustes fruitiers ; poiriers en espalier le long d'un mur, cerisier, groseillers... Les plantations décoratives se limitaient à un ou plusieurs lilas, un rosier grimpant... parfois quelques rosiers, de la symphorine... Il faut signaler qu'à cette époque, la cour était un lieu de passage bi-journalier des bovins, que la basse-cour y séjournait, ce qui limitait les possibilités de plantations. Ainsi les lilas, symphorines se trouvaient-ils souvent en bordure du jardin potager, protégés de la dent des bovins.

Depuis les années soixante, de nouvelles espèces sont apparues à proximité des fermes : prunus, Saule pleureur, troëne, sumac... Actuellement, l'évolution conduit à ne plus avoir d'animaux dans la cour de ferme et de nombreuses fermes d'agriculteurs souhaitent aménager leur cadre de vie. Cela ne se fait pas toujours sans heurts du fait que leur mari désire conserver de grands espaces pour pouvoir manoeuvrer des engins agricoles de plus en plus gros.

L'embellissement des cours de ferme est un thème très porteur dans de nombreux Groupements de Vulgarisation Agricole Féminin (G.V.A.F). Des scéances d'une après-midi sont programmées par la conseillère agricole de la Chambre d'Agriculture avec l'aide d'un horticulteur ou de techniciens du Parc Naturel Régional Normandie-Maine.

## Le Pays d'Alençon

Saint-Denis-sur-Sarthon

OF 3/1/86

### Réunion du GVA

#### **l'embellissement des cours de fermes**

L'embellissement des cours de fermes, tel sera le thème de la prochaine rencontre organisée par le groupement de vulgarisation agricole (GVA), jeudi 9, de 10 h à 16 h 30.

Le rendez-vous est à 10 h chez M. et Mme Dagron, à la ferme « Maure », à Colombiers. Les participants se rendront ensuite à Heloup chez M. et Mme Beyer ; à La Lacelle, chez M. et Mme Ca-

vey ; à St-Denis-sur-Sarthon, chez M. et Mme Sagot, puis chez M. et Mme Chauvin où un repas froid sera proposé.

Toujours à St-Denis-sur-Sarthon, à 14 h, dans la salle derrière la mairie, Michel Brillant, paysagiste, proposera divers aménagements possibles des fermes visitées le matin et répondra aux questions des participants.

### Les arbres marqueurs

Lorsque l'on parcourt la campagne, on remarque des arbres visibles de loin qui tranchent avec la végétation environnante. Ces arbres ont été implantés pour signaler une particularité dans le paysage ; ils constituent un point d'appel visuel.

On note ainsi la présence de résineux à proximité des calvaires et oratoires isolés en campagne. Les plantations anciennes étaient faites le plus souvent avec des Epicéas communs mais ils tendent à être remplacés par des "thuyas". Nous pensions que le choix de ces espèces était fait pour marquer par un feuillage pérenne une différence avec le milieu alentour mais certains associent à ces espèces la même connotation religieuse que celle développée dans le paragraphe sur les plantations de l'espace public des bourgs. L'iconographie de la mort du Christ montrerait des cyprès sur le mont Golgotha, ce qui aurait entraîné une répercussion religieuse (religion et mort) à tous les persistants (?).

Des arbres ont aussi été implantés sur le canton à des endroits précis. Les carrefours sont parfois signalés par un arbre (tilleul à Roupperroux) de même que les entrées de chemin conduisant à une ferme : épicéa, marronnier.

Dans d'autres cas, la barrière d'entrée de la propriété est encadrée par deux arbres : épicéa, marronnier, tilleul.

Une mode assez récente tend à souligner les chemins menant aux fermes isolées par un alignement d'Epicéas communs (ou parfois de douglas) de part et d'autre de la voie.

### 2.2.3 - Les liaisons végétales

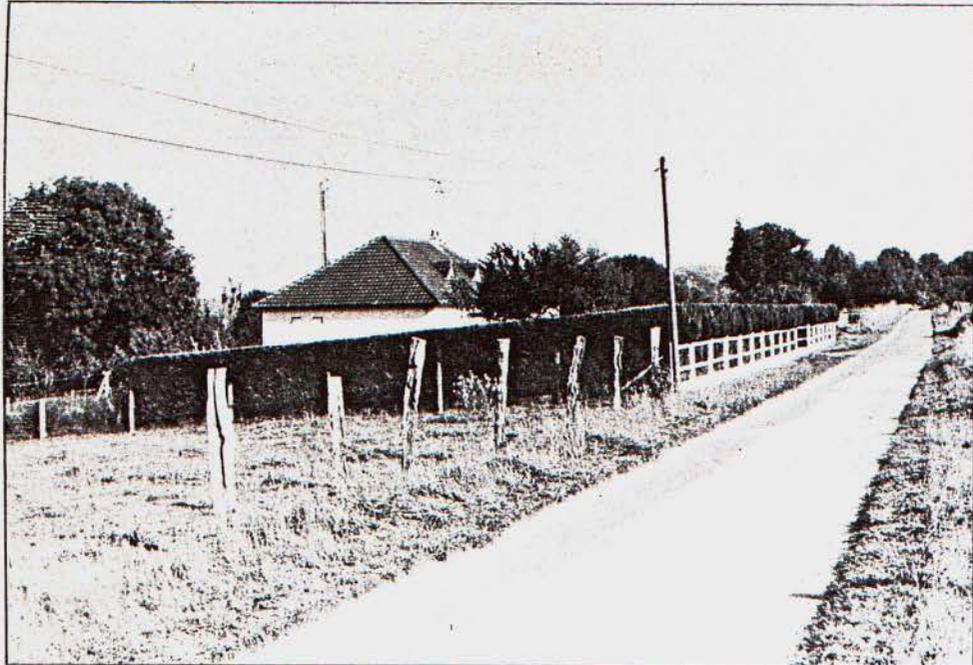
La végétation autour du bâti et la végétation champêtre sont complètement différentes. L'organisation structurelle de l'espace et le choix des espèces sont fondamentalement différents. Actuellement, il n'existe pas de transition entre ces deux milieux. La limite est déterminée par la limite de propriété pour les constructions des bourgs, par la limite du "jardin" pour les fermes.

Il n'existe pas d'organisation à tendance concentrique des plantations visant à une progression entre végétation "exotique ornementale" et végétation champêtre.

Au niveau des bourgs et des villes, disposant d'espaces publics, il n'y a pas de volonté délibérée d'assurer une transition entre la végétation "urbaine" et "rurale".

Le cas des alignements d'arbres à l'entrée des bourgs aurait pu être analysé comme une transition mais en fait ces plantations ont plutôt une fonction "signal" de l'entrée du bourg. La structure de ces plantations, en général grands arbres (platanes le plus souvent) ou la mode plus récente de panachage d'arbres de moyen-jet (alternance de feuillage pourpre et vert), ne peut en aucun cas assurer cette fonction de transition.

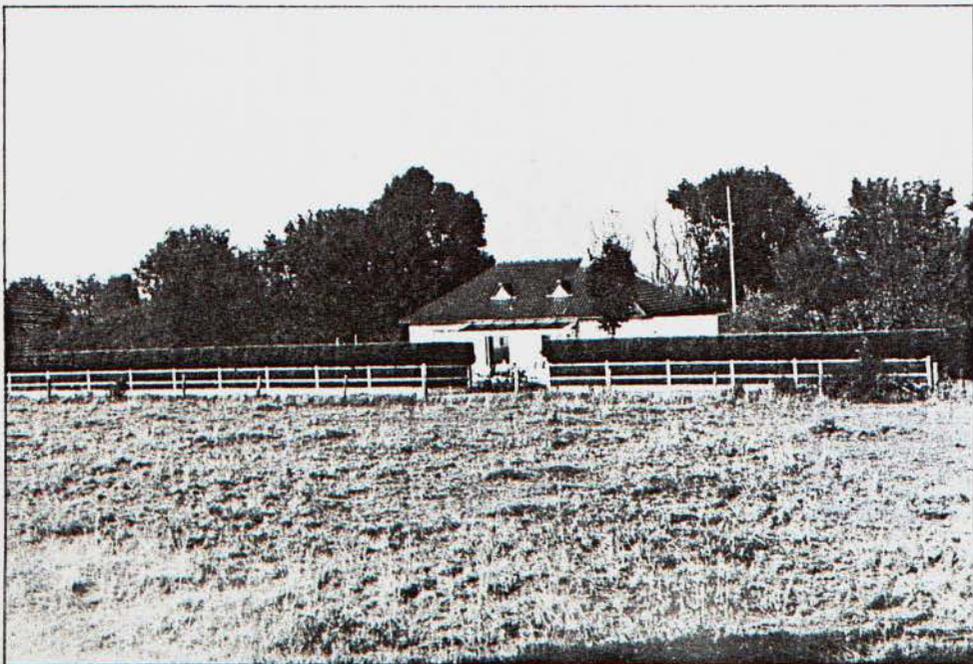
Pour les éléments construits isolés en campagne (pavillon, lotissement, hangar...) les liaisons se rapportent davantage à l'intégration paysagère. Les clichés ci-après sont éloquentes à cet égard pour les pavillons qu'ils soient isolés ou en lotissement extra-urbain.



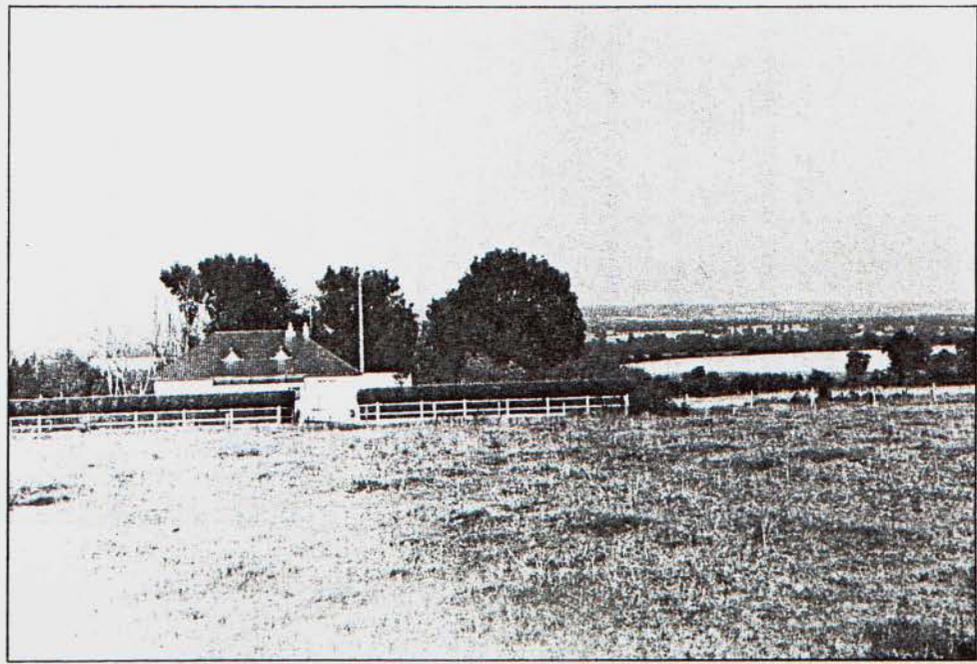
cliché 4



cliché 5



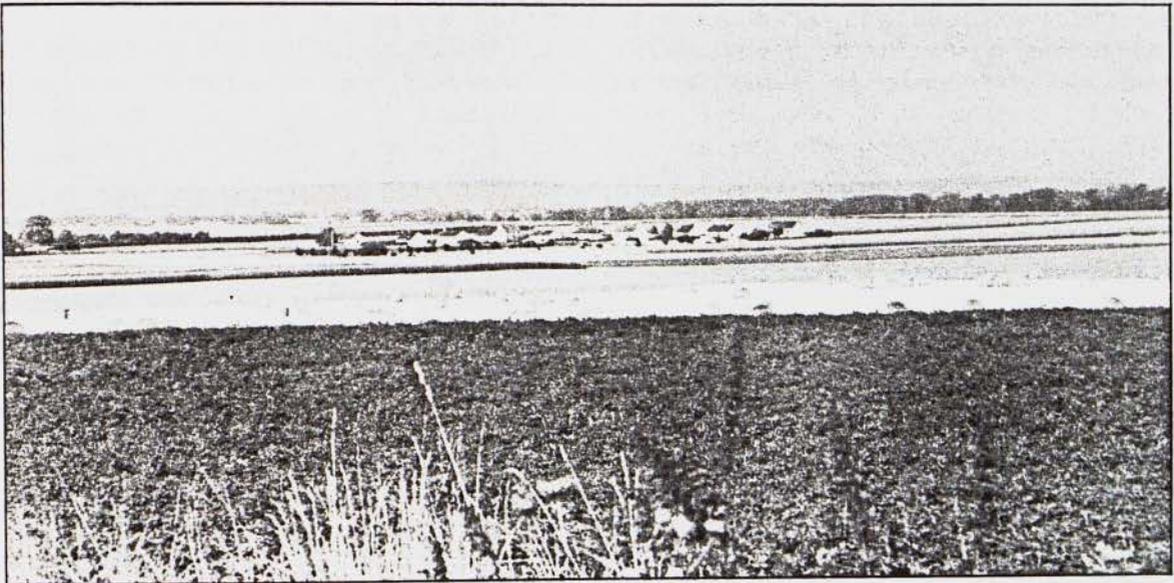
cliché 6



Cliché 7

Les clichés du pavillon isolé vers l'Est et vers l'Ouest (cliché 4 et 5) montrent la différence d'intégration entre une haie de "thuyas" à 2,50 m et une haie champêtre à essences variées et moins vigoureusement limitée. Pour un pavillon localisé de cette manière, la fonction écran de voisinage de la haie de thuyas ne se justifie pas. Il aurait donc été possible d'implanter une haie d'arbustes feuillus avec quelques persistants non résineux dont l'intégration paysagère (compte-tenu de leur port et leur variété) eût été meilleure.

Le même problème d'intégration se pose avec le lotissement pris en photo dans la plaine d'Argentan (cliché 8). La liaison et l'intégration paysagères auraient pu être résolues par la plantation d'une haie à base d'essences champêtres en périphérie du lotissement. (Erable champêtre, cytise, fusain, Cornouiller sanguin...), les gens pouvant aménager les limites de parcelles par une végétation mixte (champêtre et exotique).



Cliché 8

Ce type de préoccupation est le même pour les extensions périphériques des bourgs, la limite avec l'espace rural doit être réalisée avec des espèces champêtres et exotiques s'intégrant au paysage local.

Actuellement, l'essentiel des arbres et arbustes ornementaux implantés sont d'origine exotique. La promotion des espèces locales pour les aménagements paysagers est-elle une gageure ? Les entretiens que nous avons effectués et les nombreux contacts que nous avons eus ont montré que les gens étaient favorables à une démarche de plantation s'inscrivant dans un souci de maintien des caractères du paysage local et d'intégration paysagère.

Les arbres et encore plus les arbustes locaux sont très méconnus. Ils ont pourtant des caractères esthétiques certains (chatons, feuillage, fleurs, fruits...) qu'il est possible de faire remarquer.

La promotion de ces espèces passe par une information la plus large.

Le Parc Naturel Régional Normandie-Maine a mis en place des actions en ce sens par l'édition d'un document et des aides financières :

- Le dépliant "Plantez-vous à la mode de chez nous ? " présente les caractéristiques des espèces d'arbres et d'arbustes indigènes ainsi que les espèces exotiques s'intégrant à la végétation locale.

- Le Parc incite les communes adhérentes à la plantation par l'octroi d'une subvention couvrant la moitié du montant de l'achat des plants. Cette aide est plafonnée à 4000 Frs et n'est accordée que si les espèces plantées sont choisies sur la liste du dépliant ci-dessus.

En 1985, le Parc a attribué près de 30000 Frs de subvention sur 14 communes. Si certains jouent le jeu directement, d'autres ne perçoivent pas les tenants et aboutissants de la politique de plantation du Parc malgré les explications fournies sur le dépliant. Nous sommes parfois obligés d'intervenir pour faire modifier les projets de plantation (choix des espèces) afin que les communes puissent bénéficier de la totalité de l'aide financière.

Dans d'autres cas, nous intervenons pour étudier avec les communes les possibilités d'amélioration du schéma de plantation, pour des communes telles celle-ci qui souhaitait planter 475 rosiers polyantha et 280 troènes pour les aménagements de massifs fleuris et d'une aire de détente.

Lors de la mise en place de cette procédure le Parc souhaitait qu'à l'occasion de ces plantations la commune fasse appel à la population afin de lui faire prendre conscience des aménagements paysagers et de les responsabiliser. En fait, ceci est difficile à réaliser dans les gros bourgs et les villes du fait de l'existence de services techniques municipaux. Il semblerait que cela soit plus facile dans les petites communes où l'ensemble de la population se connaît et est plus à même de réaliser des travaux collectifs en raison de moyens humains et financiers nettement plus faibles.

### 3 - PERCEPTION DU PAYSAGE PAR LES RURAUX

On oppose souvent ruraux et urbains quant à leur vision d'un territoire ; les uns considérant l'espace comme un agrosystème, les autres comme un "paysage-système".

En réalité, les ruraux forment un groupe non homogène, d'âge, de profession et d'éducation différents. Ont-ils la même image de leur territoire ? Si tel n'est pas le cas y-a-t-il des critères qui permettent de comprendre les différences de perception ?

Les enquêtes que nous avons effectuées sur le terrain permettent de répondre partiellement à ces questions. En effet, l'analyse fine de la perception du paysage aurait nécessité un plus grand nombre d'enquêtes mais surtout une analyse psychosociologique demandant par personne interrogée un entretien nettement plus long que les deux heures en moyenne.

Nous n'avons pas axé notre enquête sur la perception qu'ont les ruraux de la nature ou de l'organisation de l'espace mais nous nous sommes plus intéressés à leur perception de l'évolution du paysage depuis la dernière guerre. Cette analyse indirecte du paysage devait nous permettre de voir (ou d'entrevoir ?) les éléments ou les phénomènes auxquels ils étaient sensibles et l'importance qu'ils y accordaient.

#### 3.1 - Les agriculteurs

Ce sont les principaux acteurs du paysage, ils l'ont fait, l'entretiennent, le transforment et surtout, ils en vivent.

Comment voient-ils le paysage ?

Ils l'appellent bien par ce terme ou le remplacent par "la vue". Certains nous ont parlé de leur difficulté à le juger.

*"... Nous, on a été bercé par le paysage, on ne le regarde pas..."*

*(Mr B. Fontenay Les Louvets)*

*"... On vit tous les jours avec, on ne le voit pas..."*

*(Mr R. St Martin l'Aiguillon)*

Cette non-perception globale affirmée n'est que superficielle, l'analyse élément par élément montre qu'ils voient et ressentent certaines choses.

Ainsi au thème lieu de vie et lieu de travail les réponses montrent que le modèle beauceron fait toujours rêver bien des agriculteurs, néanmoins la plupart reconnaissent qu'ils préfèrent habiter dans le bocage.

*"... J'aimerais travailler dans la plaine d'Argentan mais rester habiter ici..."*

*(Mr A. Ste Marguerite de Carrouges)*

Un agriculteur intensifié ayant abattu beaucoup de haies nous a indiqué sa préférence pour le bocage.

Il y a donc dissociation pour le paysage des fonctions lieu de travail et lieu de vie. Mais il ne faut pas voir dans cette dernière fonction une connotation esthétique. Cet aspect fait plutôt référence à un endroit où ils se sentent bien sans qu'ils puissent expliquer pourquoi. Ils ressentent le bocage comme leur biotope.

Leur perception du paysage est donc ainsi liée à leur activité :

*"... Quand on travaille et quand on se promène, ce n'est pas la même chose..."*

*(Mr R. Mesnil Scelleur)*

Est-ce à dire qu'il y aurait une perception "de la semaine" et une perception "du dimanche"? Une analyse plus fine de l'attitude des chasseurs ou pêcheurs-agriculteurs pourrait éclairer cette assertion.

Pour la nature, leur conception esthétique globale du paysage est difficile à cerner. La plupart, même ceux qui n'aiment pas les haies, reconnaissent une dégradation du paysage par l'arrachage de haies mais cela ne permet pas de comprendre ce qu'ils aiment dans leur paysage.

Les prises de position purement esthétiques ne sont pas fréquentes.

*"... Un champ avec des haies et des pommiers, c'est plus joli qu'un champ de maïs..."*

*(Mr C. Boucé)*

*"... Au niveau esthétique ce n'est pas forcément plus joli, les chemins creux ont disparu..."*

*(Mr M. St Sauveur de Carrouges)*

Beaucoup plus nombreuses sont les remarques faisant appel à l'association beau-utilitaire. Ainsi les agriculteurs sont très attachés à l'entretien du paysage. Le beau est ici confondu avec le propre et le laid au sale.

Un beau champ est celui qui n'a pas de mauvaises herbes, de ronces, de chardons, de joncs ; mais c'est aussi un champ qui a une belle forme et qui représente les facilités de travail :

*"... Un beau champ de blé sans mauvaise herbe, c'est beau. Un champ bien propre, bien droit, tout ce qui sent l'entretien est beau à voir..."*

(Mr B. Ciral)

(Certains pourtant préféreraient quelques coquelicots ou bleuets dans le champ de blé...)

Il y a donc une hantise de la mauvaise herbe mais aussi des friches. Cet abandon des terres, perçu comme un échec (qui se traduit par l'expression "tomber en friche") est très difficile à supporter par la communauté paysanne. Le fait de reboiser les friches, et donc de maintenir une utilisation du terrain leur est très important.

Il y a peut-être dans cette perception de la friche un regard atavique de la nature envahissante, lianescente, un peu hostile qui cherche à reprendre ses droits et avec laquelle l'homme est toujours en compétition.

*"... Si les terrains sont en friches, les résidents secondaires vont partir à cause des serpents et des ronces..."*

(Mr L. Ste Marguerite de Carrouges)

Parallèlement à cette analyse de la perception du cadre naturel, nous nous sommes intéressés à l'évolution du paysage depuis la dernière guerre. Il a été difficile d'obtenir des réponses complètes tant ce sujet demande de réflexion. On peut cependant dire que pour la grande majorité des personnes interrogées, le déboisement du paysage par le remembrement et les nouveaux bâtiments agricoles sont les éléments qui leur semblent avoir marqué l'évolution du paysage. Les autres éléments modifiant la nature qui nous ont été avancés sont par ordre décroissant d'importance :

- les chemins creux disparus
- la dégradation du bâti
- l'amélioration des routes
- la diminution des pommiers
- l'augmentation des cultures
- le remplacement de la vache normande par la pie-noire
- l'enrésinement.

On constate que pour l'essentiel ce sont les éléments liés à l'agriculture qui sont cités. On voit aussi la place que prennent les voies de communication dans une région à habitat dispersé. Curieusement l'apparition du maïs n'a pas été citée.

Les agriculteurs ont donc perçu les transformations du paysage à travers les modifications des éléments, mais assez peu à l'insertion de nouveaux (excepté les nouveaux bâtiments).

Mais comment voient-ils ces nouveaux éléments apparus dans leur environnement ainsi que quelques autres pouvant nous éclairer sur leur perception.

	PAS GENANT	GENANT
Château d'eau	60 %	40 %
Lignes E.D.F. - P.T.T.	85 %	15 %
Pavillons isolés	77 %	23 %
Tôle ondulée	31 %	69 %
Reboisement résineux	60 %	40 %
Antenne T.V.	88 %	12 %
Carcasse voiture	0 %	100 %

Pour les éléments : châteaux d'eau, ligne EDF-PTT, antenne TV, la dimension utilitaire était toujours la première affirmée. Pour un agriculteur assez âgé, il a même été difficile de savoir ce qu'il en pensait en dehors de cette dimension tant elle semblait exclusive.

*"... On n'a pas à en discuter puisque c'est utile..."*

*(Mr R. St Martin l'Aiguillon)*

Pour les autres agriculteurs, même à un autre niveau de discussion, la dimension utilitaire était presque toujours sous-jacente dans leur réponse.

*"... On ne peut pas dire que ce soit beau..."* [mais c'est utile].  
a été la formulation la plus souvent exprimée.

Ce tableau nécessite quelques commentaires. Si 60 % des agriculteurs ne trouvent pas gênants les châteaux d'eau, c'est parce qu'ils les apprécient comme points de repère ; ce sont des marqueurs du paysage qui selon leur présence (il n'y en a pas sur chaque commune) et leur localisation ont dû remplacer le clocher du village comme signal.

Un agriculteur nous a même fait cette remarque :

*"... Les châteaux d'eau, c'est comme les chênes, ont les a vu pousser..."*

*(Mr R. Mesnil Scelleur)*

Ce propos nous montre pour certains la non dissociation dans le paysage des éléments construits et de éléments naturels. Un nouvel élément inséré dans le paysage y est rapidement intégré. Les détracteurs esthétiques du château d'eau lui reprochent sa forme massive et surtout sa couleur blanche qui tranche avec le milieu. Ces "opposants" sont recensés parmi les jeunes agriculteurs.

Cette opposition à la couleur est très marquée puisque les uns voudraient une couleur intégrant le château d'eau au paysage tandis qu'un agriculteur reproche à un château d'eau du canton d'être gris ("ça fait sale").

Les lignes EDF-PTT sont nettement mieux acceptées ; il faut signaler qu'il n'existe pas de lignes haute-tension dans le secteur. Il y a cependant unanimité pour condamner les poteaux métalliques.

*"... On nous imposait de peindre nos bâtiments agricoles alors qu'en traversant la forêt, il y avait des poteaux en ferraille le long de la route..."*

*(Mr G. St Martin l'Aiguillon)*

Cette remarque nous montre une sensibilité à un élément dans un registre qui n'est pas utilitaire. Le matériau incriminé est pourtant utilisé au niveau de bien des exploitations et il ne se dégrade pas. La tôle ondulée que plus des 2/3 des personnes interrogées n'aiment pas est utilisée pour des raisons économiques et de facilité d'installation. Le principal reproche qui lui est opposé est la rouille.

Cet aspect est à rapprocher de la notion de beau-propre développée précédemment.

Un matériel laissé à l'abandon dans le coin d'un pré n'est pas apprécié mais une ancienne bétailière laissée au milieu d'un champ et utilisée comme matériel d'affouragement est parfaitement tolérée. Ce n'est donc pas toujours la forme ou la matière d'un élément qui est un critère d'appréciation mais son caractère fonctionnel. Ceci explique l'utilisation occasionnelle de baignoires comme abreuvoirs ou d'autres matériels à d'autres fins que leur fonction première.

Le reboisement en résineux est diversement apprécié : 40% des personnes interrogées le trouvent gênant. Ce sont surtout les habitants proches de la Forêt d'Ecouves qui répriment des excès de plantations de ce type. Les principaux arguments évoqués sont l'absence d'évolution du feuillage au cours des saisons ainsi que l'obscurité des sous-bois des peuplements de conifères. L'enrésinement a été pour un agriculteur de Roupperoux la principale modification du paysage de la commune (davantage que le remembrement) depuis la dernière guerre.

Les personnes (60%) qui ne trouvent pas ces plantations gênantes se répartissent en deux sous-groupes :

- ceux que l'enrésinement indiffère,
- ceux qui l'apprécient pour des raisons psychologiques ou utilitaires.

*"... C'est joli, ça me plaît de voir la verdure l'hiver, on n'a déjà pas trop le moral..."*

*(Mr M. Longuenoë)*

Cette perception est à rapprocher des plantations ornementales pour lesquelles les persistants sont fortement appréciés. Dans une région où la couverture nuageuse et les brouillards fréquents nappent le paysage hivernal d'une grisaille uniforme, les résineux offrent une touche verte égayant les arbres dépouillés.

L'enrésinement n'est pas exempt de la notion d'entretien du paysage lié à la régularité et au suivi des plantations.

*"... Le résineux est aussi beau que le taillis pas entretenu c'est aussi une solution de facilité mais pas une solution pour conserver le gibier..."*

*(Mr M. St Sauveur de Carrouges)*

Pour le bâti, on note une perception globale favorable à l'évolution constatée. Pour la plupart, l'apparition des nouveaux bâtiments tant agricoles que d'habitation est peu sujet à critiques. Comme le montre les avis de personnes enquêtées à propos des pavillons isolés : 77 % n'ont fait que peu de remarques sur ce sujet.

L'évolution des logements est considérée comme une amélioration des conditions de vie.

Néanmoins 23 % de personnes enquêtées remettent en cause les pavillons isolés mais aussi et surtout leur localisation :

*"... Je préfère les maisons restaurées, on ne devrait pas en laisser construire n'importe où..."*

*(Mr M. St Sauveur de Carrouges)*

*"... Il ne faut pas un pavillon au milieu de la parcelle mais dans un coin, ça fait plus rangé..."*

*(Mr B. Ciral)*

Ces "opposants" souhaitent une amélioration de l'intégration de ces constructions qu'ils trouvent pour la plupart trop visibles.

Les nouveaux bâtiments agricoles sont perçus de la même manière, certains trouvent que l'on n'a pas à en discuter, cela fait partie du paysage :

*"... Quand on est en campagne, c'est normal de voir une stabulation..."*

*(Mr R. Mesnil Scelleur)*

*"... Les hangars agricoles sont bien en eux-mêmes..."*

*(Mr C. Le Champ de la Pierre)*

Les autres ont conscience de la nuisance à l'oeil que peuvent occasionner ces bâtiments tant du point de vue matériaux, forme que localisation. Ils pensent que des plantations peuvent améliorer cet aspect.

De cette analyse élément par élément de l'évolution du paysage découle une vision globale. Les transformations du paysage, qu'en pensent-ils ?

Cinq agriculteurs, qu'ils soient partisans ou détracteurs des haies, nous ont confié leur sentiment de l'amélioration du paysage par la suppression d'une part des haies.

*"... Dans le temps, avant le remembrement, pour aller au champ du haut c'était une "forêt" ; c'était trop couvert, ça a éclairci..."*

*(Mr L. Ste Marguerite de Carrouges)*

*"... Le remembrement a amélioré le paysage en le dédensifiant : maintenant on peut voir les parcelles, ce qu'on y fait..."*

*(Mr A. Ste Marguerite de Carrouges)*

*"... Le paysage avait besoin de respirer ; dans le temps, on ne voyait que du bois ; depuis le remembrement, on voit les bâtiments de la ferme, c'est mieux..."*

*(Mr R. Mesnil Scelleur)*

*"... Quand on travaille le soir, maintenant on voit Argentan, 6 ou 7 châteaux d'eau. A 4 heures du matin, quand on bat, on voit les autres travailler dans les champs..."*

*(Mr C. Le Champ de la Pierre)*

Ces remarques faites par les agriculteurs montrent bien leur désirs au niveau du paysage comme l'a fait remarquer DE LA SOUDIERE : (1)

*"... Autant que les éléments végétaux ou le relief, ce sont les éléments humains ou sociaux que recherche le regard. Le paysage c'est tout ce qui environne, sans distinction. (...) Pour ces agriculteurs, le plaisir d'être dans la nature consiste autant à regarder les autres s'y déplacer, y faire quelque chose qu'à la regarder elle..."*

Néanmoins, un agriculteur montre aussi les limites de ce déboisement :

*"... C'est moins couvert, avant on ne voyait aucune ferme maintenant on les voit ; on a l'impression d'avoir un peu quitté le bocage..."*

*(Mr M. St Sauveur de Carrouges)*

Ces attitudes des agriculteurs montrent donc que même pour les partisans de la haie et du bocage, le maillage ne doit pas être trop serré afin de permettre la visibilité d'éléments ayant des fonctions psychosociologiques précises.

Un agriculteur discerne autre chose dans le paysage, il y lit l'amélioration des conditions de vie des hommes :

*"... Le paysage est plutôt mieux : avant c'était des petits chemins , des petits champs, la boue dans les fermes... ; quand je vois la misère de mes parents..."*

*(Mr B. Ciral)*

Pour les autres, le paysage s'est dégradé. Le remembrement, par l'arrachage de nombreuses haies, en est le responsable :

*"... Le remembrement a détruit le paysage..."*

*(Mr L. Mesnil Scelleur)*

(1) - M. DE LA SOUDIERE, 1985 - Le paysage à l'ombre des terroirs.

(Il faut se rappeler que pour presque la totalité des agriculteurs enquêtés, l'arrachage des haies était le premier élément qu'ils citaient dans l'évolution du paysage). Mais est-ce que cette attitude influence leur comportement sur leur exploitation ? Les réponses obtenues n'incitent pas à le croire :

*"... Je préfère les régions bocagères mais je ne suis pas prêt à planter des haies pour des raisons paysagères..."*

*(Mr L. Mesnil-Scelleur)*

*"... Le paysage n'a pas évolué dans le bon sens du fait de la technologie de l'agriculture ; le paysage n'est pas compatible avec la technique..."*

*(Mr C. Boucé)*

Cette dernière phrase nous éclaire sur la place que prend le paysage pour les agriculteurs ; l'agriculteur est sensible au paysage "naturel", même s'il ne l'exprime pas toujours mais c'est la rationalité économique qui dirige son comportement. Cette sensibilité s'est exprimée de manière encore plus nette au thème :

"Le paysage doit-il être le résultat des activités humaines quelles qu'elles soient ou doit-on définir une politique du paysage ?"

Pratiquement tous les agriculteurs sont pour une "gestion" du paysage.

*"... Au niveau du paysage, on ne doit pas tout laisser faire ; on est une région de bocage et l'on doit le rester..."*

*(Mr G. St Martin l'Aiguillon)*

*"... Il faut définir les caractéristiques du paysage pour essayer de les conserver en s'adaptant aux problèmes locaux et à l'époque donnée..."*

*(Mr B. Ciral)*

Les 2/3 des agriculteurs pensent que cet aspect doit être pris en compte au niveau des procédures d'aménagement mais aussi au niveau des constructions individuelles. Il y a unanimité pour "défendre" les teintes extérieures des maisons mais l'intégration paysagère par des plantations autour de constructions voyantes n'est pas acceptée par les agriculteurs n'aimant pas les arbres et les bois (ceux-ci ne constituent qu'une minorité). Pour les autres, l'intégration paysagère d'une construction devrait être prévue au moment du permis de construire mais sans que cela puisse le remettre en cause.

Un grand nombre de personnes interrogées se montre opposé aux contraintes ; il y a refus d'un surcroît de réglementation :

*"... Il faut une politique départementale du paysage sinon chacun va de son côté ; mais elle ne doit pas être aveugle et doit se faire dans la concertation..."*

*(Mr P. Ciral)*

*"... Tout seul on fait des bêtises, il faudrait des directives en haut-lieu qui donneraient des conseils..."*

*(Mr M. Rouperroux)*

### 3.2 - Les ruraux non-agriculteurs

La notion de paysage recouvre des aspects variés selon les individus. Dans le sous-chapître précédent, nous avons vu que les agriculteurs accordaient à ce terme la définition de milieu de vie ou de cadre mais avec la notion de mouvement et de déplacement des gens à l'intérieur se rapprochant plus du terme "environnement".

Les ruraux non-agriculteurs attachent à ce terme deux définitions différentes. Pour les uns, le paysage c'est la nature, que ce soit les espaces naturels "improductifs" (bois, marais, étangs, landes...) ou ceux "productifs" (prairies, cultures). Le bâti est exclu de cette définition.

*"... Les constructions c'est moins important que la nature. Il faut bien passer sur certaines choses, c'est la nature qui différencie chaque région..."*

*(Melle C. St Martin des Landes)*

*"... Dans la région, c'est les forêts qui changent le pays..."*

*(Mme T. St Martin l'Aiguillon)*

Les autres incluent le patrimoine bâti dans cette définition et y attachent pour certains une grande part de leur perception. Ces derniers, quand ils observent un paysage, ont le regard attiré par le bâti.

Ces deux définitions n'expliquent pas tout en elles-mêmes. Nous nous sommes intéressés au degré de finesse de leur perception. La question à propos des limites de l'unité paysagère du secteur de Carrouges a été révélatrice à cet égard. La limite vers le Nord-Est a été l'occasion de réponses très hétérogènes. La moitié des personnes enquêtées positionne cette limite à la frontière entre le massif armoricain et le bassin parisien. Cette ligne correspond aussi à une différence tranchée de l'utilisation du sol : on passe du bocage à la plaine cultivée.

Pour d'autres, le paysage n'est plus le même dans le Pays d'Auge (bocage) voire le Sud de l'Eure où les plateaux céréaliers prédominent. Pour certains, il faut donc que le paysage "différent" occupe une surface importante pour qu'il détermine un nouveau paysage. Dans ce cas précis trois régions naturelles agricoles (Plaine d'Argentan, secteur du Merlerault, Pays d'Ouche) étaient associées au bocage de Carrouges.

Une personne nous a, à l'inverse, donnée une limite en deçà de celle communément admise. La densité de haies plus faible sur une commune remembrée constituait pour elle une frontière au "Pays de Carrouges".

La limite vers l'Ouest a été moins facilement exprimée. L'utilisation agricole est la même, le bocage se poursuivant sur plus de 100 km. Pour ceux séparant nettement le Domfrontais de la région Carrouges-La Ferté Macé, c'est la forêt d'Andaines qui constitue la barrière. Néanmoins, ils éprouvent des difficultés à exprimer leur critère d'identification de ces deux régions. Leur perception est donc plus affinée que ceux ne ressentant pas cette distinction.

Vers le Sud-Sud-Est, trois limites ont été décrites dont deux se rapprochant de la limite nord-est :

- La limite plaine d'Alençon - Bocage
- La commune de Ciral fortement déboisée lors du remembrement.

La dernière était positionnée pour des raisons de légères modifications du bocage et de l'habitat mais elle était renforcée par une limite climatique.

*"... Quand on vient d'Alençon, c'est toujours à la Lacelle qu'apparaissent la neige et le verglas qui se continuent jusqu'à Carrouges..."*

*(Mr L. Chahains)*

On constate donc, que dans l'ensemble c'est l'utilisation du sol qui conditionne la délimitation des territoires paysagers ; néanmoins des sous-ensembles sont définis par certains en fonction des variations de paramètres (climatique, densité de haies...).

En descendant à une échelle plus petite la commune, on constate de la même manière des variations dans la finesse de leur perception. Certains perçoivent des différences du territoire communal déterminant des secteurs différents. Les paramètres exprimant ces différences sont les bois, l'utilisation du sol, le relief. Pour d'autres, le paysage est le même partout : c'est le bocage.

*" Sur St Martin depuis le remembrement il n'y a plus grand chose sur la commune, tout est pareil..."*

*(Mme T. St Martin l'Aiguillon)*

Mais comment définissent-ils "l'ambiance" de ce paysage ? Les réponses se rapportent toujours à des critères végétaux : haie, pommier, bois. Ces éléments sont aussi rapportés par des résidents secondaires qui viennent dans la région pour "la verdure".

Certains ruraux ont aussi des difficultés à exprimer leur sentiment vis-à-vis du paysage.

*"... C'est peut-être parce que j'habite le coin, mais je n'y fais pas attention. Mais quand je vais à la montagne, c'est différent, ici c'est moins beau, c'est le relief qui me manque..."*

*"... Quand on passe un col, à chaque détour on découvre quelque chose, c'est un émerveillement. Ici c'est différent parce que j'y suis trop habituée, je n'y attache pas trop d'importance..."*

*(Mme O. St Sauveur de Carrouges)*

Cette remarque met en lumière les difficultés qu'ont certains à prendre de la distance vis-à-vis du paysage où ils vivent. Il leur est difficile d'être juge et partie tant ils "baignent" dans le paysage qu'ils considèrent comme un décor. C'est la comparaison avec une région parcourue pendant les vacances qui permet de rompre "l'habitude" du paysage et d'en parler.

Cette attitude superficielle de détachement cache néanmoins une certaine sensibilité, qui, si elle ne s'exprime pas spontanément pour l'ensemble du paysage, s'affirme pour les modifications de ses constituants.

*"... Quand je faisais la route de la Tonnelière, c'était magnifique. Maintenant ils ont tout coupé, les haies sont hachées..."*

*(Mme O. St Sauveur de Carrouges)*

*"... Certains pavillons ou hangars agricoles sont construits n'importe où..."*

*(Mr R. Carrouges)*

Cette sensibilité est nettement plus manifeste pour les gens qui "regardent" le paysage.

*"... Le paysage est abîmé chaque fois que l'on fait des travaux, même si je les comprends..."*

*(Mme T. Ste Marguerite de Carrouges)*

L'évolution du paysage est perçue par l'ensemble des personnes enquêtées comme une dégradation. Pour ceux qui définissent le paysage comme la nature c'est le déboisement du paysage par le remembrement qui en est la cause ; les autres y associent la dégradation de l'habitat ancien et l'intrusion de nouvelles constructions .

Les anciens remembrements sont considérés comme des massacres :

*"... Sur Ste Marguerite, le remembrement a été une destruction complète ; après le remembrement il y a eu une disparition de la faune, il n'y avait plus de pies, ni de corbeaux ; après 5 à 6 ans la faune se recrée..."*

*(Mr G. Ste Marguerite de Carrouges)*

*"... Il y a eu un éclaircissement de la nature, avant on ne voyait pas les fermes, maintenant c'est la plaine, ça a été massacré. Si nos grands-parents revenaient... Il ne vaut mieux pas qu'ils reviennent..."*

*(Mr L. Chahains)*

Les ruraux très sensibilisés à l'habitat ressentent les nouvelles constructions comme des incongruités :

*"... L'évolution du paysage a eu un aspect négatif lié aux constructions, il faut cacher les constructions agricoles (stabulation, hangar), pavillons, construction en béton, sans style, sans rien qui rappelle le pays..."*

*(Mr G. Ste Marguerite de Carrouges)*

Le questionnement de ces ruraux sur les éléments étant apparus ou ayant été modifiés depuis la dernière guerre montre des similitudes et des différences avec la population agricole.

Comme pour les agriculteurs, les routes et les lignes EDF-PTT sont à part égale supportées et décriées.

Ces éléments font tellement partie de la vie de tous les jours qu'ils ont été intégrés au cadre.

*"... Les lignes électriques et téléphoniques sont supportables en campagne même si elles ont été mises en évidence par les remembrements ; par contre les poteaux métalliques ne devraient pas exister..."*

*(Mr T. Ste Marguerite de Carrouges)*

A l'inverse, d'autres éléments n'ont pas du tout été assimilés au paysage existant. Ce sont des éléments à fréquence moins importante qui ont nettement plus de détracteurs chez les ruraux non-agriculteurs.

*"... Un château d'eau ça ne ressemble à rien. Quand on regarde un paysage et qu'il y en a un, on ne voit plus que cela..."*

*(Mme P. Carrouges)*

*"... Les résineux, ça me choque on se croirait en Forêt Noire, on fait des bêtises, dans un siècle on ira peut-être chercher du chêne en Amérique..."*

*(Mr M. Ste Marguerite de Carrouges)*

Pour tous ces éléments on constate que la fonction utilitaire ne régit pas leur mode de pensée. Leurs critères d'appréciation sont visuels, même si certains ne sont plus jugés dans ce registre en raison d'un "côtoiement" continu.

Les prises de position concernant leur désir sur l'évolution future du paysage sont très marquées. La gestion du paysage était vue par les agriculteurs d'une manière douce par l'information, la discussion, la concertation. Ici, c'est une réglementation plus draconienne qui est souhaitée. Il faut "interdire" et "obliger".

*"... Il faudrait interdire au remembrement de tout massacrer, de refaire des chemins n'importe où..."*

*"... Il faudrait obliger les gens à planter autour des bâtiments qui choquent..."*

Un habitant a même une idée précise sur les moyens pour une gestion du paysage.

*"... Il faudrait la définition d'une politique départementale, par des gens qui connaissent bien la région, qui déboucherait sur une réglementation par région naturelle. Il serait souhaitable qu'il y ait la création d'agences du paysage, équivalentes aux agences de bassin qui travailleraient par cellules locales..."*

*(Mr G. Ste Marguerite de Carrouges)*

Une autre personne souhaiterait que dans chaque commune soient recherchés les ensembles de villages menacés et qu'on définisse au niveau cantonal ce que l'on doit sauver.

Ces deux aspects montrent une appropriation marquée par les non-agriculteurs d'un espace qu'ils ne possèdent pas.

L'ensemble des personnes concernées pense que si le paysage ne peut plus être géré par les agriculteurs, la collectivité doit prendre le relais. Mais ceci ne correspond pas à une décharge vis à vis d'un organisme ; ils seraient prêts à payer 300 Frs par an (somme proposée par l'enquêteur) pour la gestion du paysage.

Seule une personne, très proche du milieu agricole, ne souhaitait pas de gestion du paysage et déclarait :

*"... Si tout le monde était conscient, il ne devrait pas y avoir de politique à définir. Celui qui exploite des terrains doit être capable de gérer ses haies et son environnement..."*

Il faut signaler que sur les 18 personnes enquêtées, 17 étaient directement issues du milieu agricole. Leur prise de position est donc nettement différente de celle de leurs parents. La fonction utilitaire des constituants du paysage n'est pas leur mode de raisonnement. Ils sont pour une part nettement plus marqués par le bâti et accordent plus d'importance à l'abandon des villages et la dégradation des bâtiments qu'à l'apparition des friches et l'entretien du paysage.

Un agriculteur à la charnière entre rural agriculteur et non agriculteur (il a été 10 ans mécanicien dans une grande ville) nous a exprimé explicitement la limite entre les deux positions.

Il a une vision très "esthétique" au niveau du bâti (château d'eau, pavillon...) mais exprime sa vision des haies :

*"... On peut aimer à un moment quelque chose de beau mais ne plus l'apprécier par la suite parce que c'est gênant..."*

*(Mr M. St Sauveur de Carrouges)*

#### 4 - PROPOSITIONS

##### 4.1 - Reconstitution du bocage et revalorisation des haies

Ce sujet se pose en termes différents selon les communes. Deux cas de figure peuvent se présenter selon le degré d'ouverture du paysage consécutif au remembrement ou à l'absence de cette procédure.

- Les communes où la suppression des haies a été drastique nécessitent des replantations pour une reconstitution du bocage. Les raisons qui ont conduit à ces remembrements (évolution des techniques agricoles) sont toujours valables. Il ne sera donc pas possible de retourner à un bocage à l'ancienne qui ne répondrait plus aux contraintes économiques actuelles. Il faut prôner un maillage fermé et assez lâche (SOLTNER, 1985 ; CNRS et al, 1976...) qui sera un des éléments du maintien du système bocager.

- Les communes peu touchées par les arrachages de haies. La génération d'agriculteurs attachée aux haies va cesser son activité d'ici une dizaine d'années. La reprise d'exploitations par de jeunes agriculteurs va avoir une incidence sur le réseau bocager. Dans l'ensemble, la réduction du nombre de haies risque de se poursuivre et la qualité du maillage de s'altérer. Il ne faut donc pas tant raisonner en longueur de haies maintenues ou supprimées qu'en morphologie spatiale du réseau déterminant un bocage organisé (mailles fermées) ou désorganisé.

La reconstitution du bocage dans certaines communes fortement déboisées est indispensable mais le maintien de l'ensemble des haies existantes est une préoccupation majeure. Dans le chapitre sur la perception des haies par les agriculteurs (2.1.4.a) nous avons vu que la conservation ou la destruction de la haie était liée au système économique de l'exploitation. On ne peut donc pas dissocier la place de la haie dans une microrégion des perspectives d'évolution agricole.

Comme le note justement NOTTEGHEM :

*"L'évolution récente des bocages, même en l'absence de remembrement montre combien ils sont dépendants de l'évolution du contexte économique, technique, social ou culturel, tant au plan régional que national.*

*Le bocage d'une région, parfois considéré comme le cadre de l'activité agricole, n'est en fait qu'un des éléments du système complexe et évolutif qui sous-entend celle-ci.*

*Il est sans doute vain de prétendre vouloir conserver les bocages en argumentant sur leurs seules qualités esthétiques ou leur intérêt écologique. Il apparaît essentiel d'étudier le fonctionnement de ces systèmes auxquels ils participent, d'en connaître les éléments et d'y rechercher les relations réciproques en n'omettant pas d'en suivre l'évolution."*

Programme de recherche : "Pour une ethno-écologie du bocage" (note dactylographiée, 1986)

Or ces systèmes sont en pleine mutation et les perspectives d'avenir ne sont guère brillantes et ceci à plusieurs raisons :

- La diminution du nombre d'agriculteurs va être très importante (4 départs en retraite pour une installation).
- La moitié des exploitations sont non viables sur le canton.
- La Chambre Régionale d'Agriculture a estimé à 300 000 ha les terres qui seront libérées d'ici 1995 en Basse-Normandie.

Une part de la surface libérée ne trouvera pas preneur car dans les conditions actuelles de limitation de production, les agriculteurs dynamiques ne vont pas augmenter la surface de leur exploitation.

Dans ce contexte agricole allons nous observer la juxtaposition de deux milieux : agriculture intensive et bois, d'où la haie serait absente ? De toute manière, il est certain que le bocage généré par une gestion semi-extensive des prairies se trouve menacé. Il est issu d'un système où :

- La main-d'oeuvre était abondante,
- On ne comptait pas son temps,
- La mécanisation était peu importante,
- La taille des exploitations faible,
- Le bois était très valorisé,
- Il existait un relèvement agricole familiale.

Dans le cadre actuel d'intensification, de mécanisation et surtout dans un système en pleine mutation du fait de la surproduction, la haie a une place marginale.

Dans de telles conditions une politique de sauvegarde des haies qui s'appuierait sur les modes de gestion passés ne saurait aboutir ; une nouvelle place, une nouvelle vocation, une nouvelle fonction doivent lui être assignées en s'appuyant sur de nouvelles données et de nouveaux acteurs.

#### Vers un renouveau de la fonction de production

Nous sommes actuellement à un tournant : les scénarios du passé ne sont plus transposables à l'avenir et il est difficile de prévoir à moyenne échéance quelle sera l'évolution de l'agriculture du canton.

Dans le cadre de la diversification des productions agricoles, les haies peuvent apporter un complément de revenu.

Dans tous les cas de figure possibles de l'évolution de l'agriculture, le maintien d'un réseau de haies est lié à une nouvelle définition de sa fonction. La haie doit être considérée comme un élément intégrant du système d'exploitation et non comme un élément "naturel" extérieur (les rivières, les bois...) : seul un tel point de vue peut garantir le maintien d'un minimum d'entretien de l'ensemble du réseau par les agriculteurs.

Actuellement, les agriculteurs considèrent la fonction productrice de la haie en référence au bois d'oeuvre. La conjoncture économique et le développement agricole font qu'ils raisonnent en échéances assez brèves dont l'intérêt des arbres de haut-jet est exclu (40 ans minimum).

La relève agricole familiale étant aléatoire et le taux de terres en location augmentant (rappelons que le locataire n'est pas propriétaire des fûts), la notion de gestion et d'enrichissement du patrimoine boisé de l'exploitation se perd.

Il est donc nécessaire de valoriser les potentialités de la haie avec des productions à plus courtes rotations qui puissent intéresser directement l'exploitant en place. Le développement de la filière bois-énergie, dont l'Association Régionale Biomasse Normandie est le fer de lance en Basse-Normandie, est à soutenir. Le chauffage au bois (rondin et petit bois) offre des perspectives prometteuses comme le montrent les diverses expériences en cours.

Cette revalorisation de la haie nécessite des améliorations techniques de gestion des haies :

- Les agriculteurs ont perdu le savoir-faire de leurs parents.
- Ils connaissent peu ou pas les nouvelles techniques mises au point par des organismes tels que l'Institut pour le Développement Forestier.
- Ils connaissent mal la qualité et la valeur du bois.

En bref, ce ne sont plus des sylviculteurs des haies.

#### L'argumentation paysagère est-elle porteuse ?

Les arguments esthétiques sont invoqués par les résidents principaux non agriculteurs et par les résidents secondaires. Nous avons vu que pour les agriculteurs, l'intérêt paysager n'intervenait en rien dans leur démarche décisionnelle.

Les agriculteurs ne sont pas sensibilisés au tourisme dans la région. Ils ne voient pas le parti qu'ils pourraient en tirer et ne sont pas prêts à maintenir un paysage pour cette raison.

Comme le fait remarquer de la Soudière (1) le paysage n'entre pas dans leur système de valeur : "*Le paysage est classé du côté de l'inutile, considéré comme une perte de temps...*".

Or, ce sont eux qui font le paysage rural.

(1) - M. de la Soudière, 1985 - op. cit.

Aussi, il est illusoire de s'appuyer sur une argumentation paysagère pour maintenir un paysage.

Si le but est d'assurer la pérennité du paysage bocager, il convient de soutenir une argumentation écologique qui est valable pour certaines haies mais surtout la fonction économique qui intéressera directement l'agriculteur.

### Comment organiser les plantations ?

Le choix des espèces végétales à implanter dans les haies peut être effectué selon différentes motivations. Les critères sélectifs des espèces peuvent être d'ordres écologiques, économiques ou paysagers. Nous ne reprendrons pas les divers intérêts des différentes espèces et leur préférendas écologiques qui ont été décrits dans plusieurs ouvrages (1), mais nous intéresserons à la conception globale des plantations.

#### a) Le critère écologique

Cet aspect peut être considéré de manière générale ou particulière. Si l'on souhaite implanter une haie pour des motivations écologiques globales, il convient de choisir, en respectant les contraintes pédologiques, une grande variété d'espèces. La diversité biologique d'une haie est liée à deux paramètres : le nombre de strates et le nombre d'espèces végétales. Cette diversité peut être créée préférentiellement pour les arbustes de bourrage qui n'entrent pas dans la production de bois de la haie. Les troènes, fusain, Viorne lantane, Viorne obier, prunellier, cornouiller... offrent une gamme de fleurs et de baies très appréciées de la faune.

A ce type de choix d'espèce général peut être substitué, selon des caractéristiques locales ou des motivations du planteur, un choix d'espèces à fonctions spécifiques :

- Les saules, bouleaux, frênes ont une capacité d'évapotranspiration élevée pouvant être intéressante pour éliminer un excès d'eau d'un sol.
- Le Sorbier des oiseleurs, le robinier, et les arbustes à baies (sauf l'aubépine) peuvent être implantés à des fins cynégétiques, pour les oiseaux essentiellement.
- Les espèces à système racinaire fasciculé sont les plus adaptées à la rétention des sols sur les pentes : charme, frêne, hêtre...
- Le robinier, le tilleul... ainsi que les arbres et arbustes de la famille des rosacées (excepté les aubépines) peuvent être choisis pour des plantations mellifères.

(1) - D. SOLTNER, 1985 - Planter des haies, brise-vent.

I.D.F., 1981 - La réalisation pratique des haies brise-vent et bandes boisées.

L'aspect brise-vent se rapporte plus à la structure de la haie (trois strates de feuillus pour l'homogénéité et l'hémiperméabilité) qu'au choix des espèces.

Il convient d'exclure de ces plantations les ormes décimés par la graphiose et les aubépines interdites de plantation par un arrêté du 24 décembre 1984 en raison de leur sensibilité au feu bactérien.

Deux espèces sont à déconseiller à la plantation à proximité des cultures :

- Le frêne dont les racines traçantes superficielles font un obstacle au labour.
- Le hêtre dont l'ombrage a un effet néfaste sur la croissance des cultures.

#### b) Le critère économique

La meilleure prise en compte de la haie par l'agriculteur nécessite un accroissement de la productivité des arbres. Celle-ci peut être améliorée soit par sélection génétique des essences locales soit par introduction d'autres espèces.

Cet aspect touche particulièrement les arbres de haut-jet dont la rentabilité est à long terme. Il est certain que les nouvelles techniques de plantation induisent une meilleure croissance les premières années mais il convient de bien choisir les espèces. La diminution de la durée de maturité d'exploitation associée à un maintien de la qualité du bois est un critère de choix. Les espèces locales bien conduites permettent cette valorisation :

- frêne sur sol profond et frais,
- merisier sur sol profond,
- châtaignier sur sol acide, léger, filtrant

ou des espèces introduites : Erable sycomore  
Chêne rouge d'Amérique

Les arbres de cépées répondent à des critères de productivité un peu différents compte-tenu des utilisations des sous-produits de la haie. Les qualités morphologiques ne sont pas prises en compte. Le choix des espèces pour le bois de chauffage n'est pas très limité. La production de piquets nécessite des espèces plus spécifiques dont le bois est résistant aux conditions extérieures : le robinier, le châtaignier.

### c) Le critère paysager

L'évolution du paysage par les remembrements a été telle que l'on ne peut plus parler d'unité paysagère globale. La structure du paysage a été profondément modifiée par les arrachages de haies. Les remembrements n'ont pas été effectués sur des territoires correspondant à des microrégions naturelles mais sur des entités administratives dont les limites ne correspondent pas à des limites naturelles. On observe ainsi une juxtaposition de communes très déboisées, un peu déboisées, peu déboisées.

Dans ce contexte, il serait intéressant de maintenir les différentes unités bocagères du Parc Naturel Régional Normandie-Maine liées aux espèces végétales dominantes (voir carte 11) :

- bocage à châtaignier,
- bocage à hêtre,
- bocage à chêne,
- bocage à orme (à Erable champêtre et frêne pouvant remplacer l'orme).

Ces espèces de haut-jet devraient être favorisées dans la mesure du possible avec maintien dans tous les cas des arbres de cépées caractéristiques de ces types de bocage.

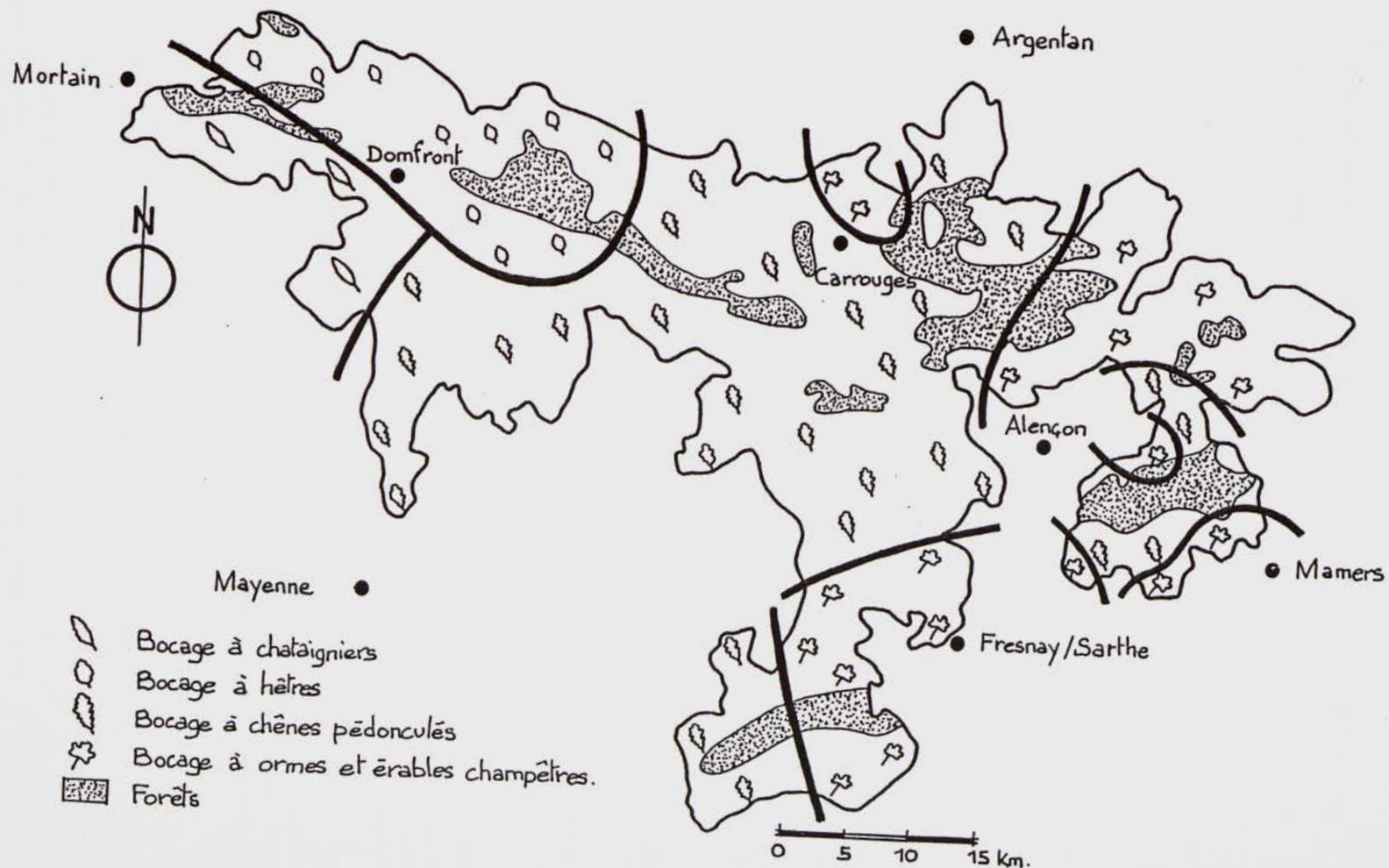
### d) Conclusion

Ces différents critères permettent une synthèse comportant la prise en compte des différents aspects.

En simplifiant, même si les différentes fonctions de la haie ne peuvent être découpées, on peut faire un choix préférentiel des espèces selon la fonction principale accordée à chaque strate.

- |  |                     |
|--|---------------------|
| - Basse strate (espèces buissonnantes) | fonction biologique |
| - Moyenne strate (cépées)              | fonction paysagère  |
| - Haute strate (arbres de haut-jet)    | fonction économique |

# TYPES DE BOCAGE SELON LES ESSENCES D'ARBRES



### Quelle politique mener pour une révalorisation des haies ?

Le problème est de faire revenir la haie dans le système d'exploitation en tenant compte des paramètres suivants :

- temps disponible des agriculteurs limité
- perte d'un savoir-faire
- capacité d'investissement limitée
- faible intérêt pour le bois d'oeuvre.

Ces éléments montrent qu'une action d'aide à la plantation n'est pas suffisante en elle-même.

UNE ACTION DE FOND EST INDISPENSABLE POUR ASSURER L'INFORMATION ET LA FORMATION DES NOUVEAUX AGRICULTEURS.

#### Une action de fond

Nous souscrivons totalement à la proposition de l'Institut pour le Développement Forestier concernant l'organisation de la filière bois de haie (voir page suivante). La mise en place d'un poste de technicien bois, par région naturelle, présent sur le terrain et ayant une vision globale des données du problème (agricole, sylvicole, paysagère, écologique...) sera un gage de pérennité du système bocager.

L'expérience acquise grâce aux opérations de replantation de haies à l'Association de Boisement du Pays de Carrouges montre qu'il existe pour les haies une demande latente qui peut s'exprimer à partir d'exemples incitatifs : certaines personnes ont planté parce que la commune ou d'autres agriculteurs avaient planté. Le développement des plantations s'est fait en tache d'huile à partir d'expériences concluantes.

Néanmoins, le suivi des plantations (taille de formation, remplacement des plants morts...) montre des carences. C'est toute une nouvelle démarche au niveau de l'exploitation qui doit être inculquée. LA MISE EN PLACE D'UNE FILIERE BOIS EST DONC LE COMPLEMENT OBLIGATOIRE DE L'ACTION DE PLANTATION.

En complément à l'action du technicien, il est nécessaire d'étudier les possibilités de gestion collective à l'aide d'outils performants permettant de répondre aux problèmes de disponibilité et d'investissement.

#### Une structure permanente de gestion

Cette structure pourrait correspondre à une C.U.M.A (mise en commun de moyens matériels). Cependant, l'extension de cet organisme à l'entreprise de travaux de haies est souhaitable pour répondre à cette "spécialisation" que ne pourront faire tous les agriculteurs (ceux déjà intensifiés manquant cruellement de temps, agriculteurs âgés...)

- Les agriculteurs pourraient confier à cette structure l'entretien annuel d'une partie ou de la totalité de leurs haies, moyennant une participation financière. (Cette action pouvant s'étendre aux tailles de formation, sélection des futurs arbres de haut-jet...)

- Les agriculteurs pourraient lui confier par convention l'entretien annuel et la gestion d'une partie ou de la totalité de l'exploitation. La production de bois du linéaire géré par la structure lui revenant.

Il est indispensable que cet organisme ait une vocation coopérative entre agriculteurs. Néanmoins, au fur et à mesure de son développement, le travail des agriculteurs pourrait être complété par celui de travailleurs temporaires (aides familiaux, salariés agricoles, T.U.C...).

#### Le rôle de la commune

A cette structure coopérative agricole, il serait intéressant d'intégrer la ou les communes du domaine d'intervention. En effet certains agriculteurs ne se montrent pas motivés par la plantation ou le balivage d'arbres de haut-jet (rentabilité à long terme, faible reprise de l'exploitation par un descendant). La pérennité de la commune lui permet de s'intéresser à cet aspect équivalant aux forêts communales.

Des conventions de gestion commune-agriculteur permettraient ainsi un intérêt commun aux haies : production de bois de chauffage, piquets pour l'agriculteur, bois d'oeuvre pour la commune.

Les ruraux non-agriculteurs se sont montrés intéressés par leur paysage, ils pensent que la collectivité doit prendre une partie de la gestion à sa charge si les agriculteurs ne peuvent plus l'entretenir. (Certains sont prêts à y participer financièrement). La commune pourrait, à travers cette structure, prendre en charge l'entretien (et la gestion ?) de haies à vocation paysagère marquée : haies périphériques des bourgs, haies de bords de routes, haies des bords de sentier de randonnée... Ces haies ont, de par leur fonction paysagère un intérêt collectif et dans ce contexte, il peut être envisagé que la gestion soit assurée par la collectivité.

Sur certaines communes fortement déboisées lors des opérations de remembrement, la restauration d'un maillage cohérent ne pourra se faire par les agriculteurs seuls. Un agriculteur motivé sur une commune de ce type nous a indiqué sa limite de plantation à 1,5 km pour 70 ha du fait du temps d'entretien (élagage, taille de formation) et de l'argent à y consacrer (clôture supplémentaire : piquets et fil barbelé). La procédure de remembrement a entraîné la suppression de chemins inadaptés au matériel moderne mais aussi la création de nouveaux. Les bas-côtés de ces derniers, en général assez larges, constituent des lieux privilégiés d'implantation de haies ou de bandes boisées à gestion collective.

Le domaine d'intervention de cette structure pourrait s'étendre aux alignements boisés des berges des cours d'eau. L'absence d'entretien de ces alignements entraîne la chute d'arbres dans le lit, créant des embacles préjudiciables au bon écoulement (inondations) et à la qualité écologique du milieu (diminution de l'oxygénation, envasement des frayères...).

#### Pour résumer

*"Pour expliquer les grands types de paysage, les chercheurs ont tour à tour mis en évidence les facteurs géographiques et historiques... Par contre depuis quelques années... la tendance est à ne plus les considérer comme seuls opératoires. Les facteurs socio-économiques interviennent aussi... Chaque terroir possède des potentialités de mise en valeur qui sont exploitées ou négligées selon les besoins ou les possibilités propres à chaque groupe social à un moment donné..." (1)*

La place de la haie dans le paysage a évolué en accord avec cette dernière remarque. L'évolution agricole vers l'intensification a fait évoluer le bocage d'un réseau dense, fortement exploité à un réseau lâche peu entretenu.

La fonction productrice qui était la principale a fortement régressé et pour certains, la haie n'a plus sa place au niveau de l'exploitation.

Faut-il la condamner ainsi que le bocage ?

Même si la haie n'a plus une fonction économique directe importante au niveau de l'exploitation, les fonctions écologiques ne sont pas à négliger.

Y-a-t-il une autre justification hors agricole à la présence des haies ? l'aspect paysager que ce soit touristique pour les citadins ou de cadre de vie pour les ruraux non-agriculteurs correspond à une demande d'un groupe social mais il ne répond pas aux questions de gestion et d'entretien du réseau de haies.

Dans le cadre de la diversification de l'agriculture qui doit être appuyée dans les régions difficiles, la mise en place d'une filière bois de haie correspond à un nouvel horizon pour le bocage. La création d'une structure permanente (agriculteurs - communes) d'entretien et de gestion de haies répond à un équilibre des motivations et à une appropriation du paysage par tous ses habitants.

(1) P. PINON, 1981 - *in paysages*. Centre Georges Pompidou, p7.

#### 4.2 - Revalorisation de l'arbre dans les secteurs bâtis

Une revalorisation de l'arbre autour des constructions nécessite au préalable une connaissance de l'état d'esprit des habitants sur les plantations.

Les contacts de terrain ont montré qu'il y avait une volonté quasi unanime de planter qui se manifeste depuis une quinzaine d'années à tous les niveaux :

- au niveau des petites communes rurales pour agrémenter le bourg,
- au niveau des nouvelles infrastructures mises en place dans les gros bourgs et les petites villes.
- au niveau des agriculteurs où le Groupement de Vulgarisation Agricole Féminin (G.V.A.F.) de la Chambre d'Agriculture consacre des séances à l'embellissement des cours de fermes.
- au niveau des particuliers qui ne construisent plus sans planter.

Ce souci de cadre de vie s'est nettement exprimé lors des enquêtes où la plupart des aménagements paysagers souhaités se rapportaient à l'embellissement des bourgs par des plantations.

L'ACTION A MENER NE SE RAPPORTE DONC PAS A UNE SENSIBILISATION DU PUBLIC MAIS PLUTÔT A UNE INFORMATION SUR LA CONCEPTION DES JARDINS ET SUR L'EVENTAIL DES ESPECES POSSIBLES A IMPLANTER.

#### Les liaisons paysagères agglomération-campagne

L'essentiel des nouvelles constructions des bourgs et petites villes (lotissements, pavillons isolés, équipements communaux, zone artisanale ou industrielle...) est implanté en périphérie de l'agglomération. Cette localisation pose le problème des liaisons végétales lors des aménagements des espaces verts.

Doit-on maintenir ou supprimer la frontière entre la "ville" et la campagne ? Actuellement cette frontière est en limite de propriété et il n'y a pas de volonté délibérée des propriétaires (commune, organisme ou particulier) de s'isoler de la campagne. Les choix de plantation ne se rapportent pas à ce critère. Cet aspect n'est donc pas à prendre en considération.

Il est plus intéressant de savoir comment est perçu l'espace à aménager : est-il une excroissance de la ville ou est-ce déjà la campagne ? La réponse peut être variable selon l'équipement ; ainsi des terrains de sports peuvent être considérés comme de la campagne alors qu'une zone d'ateliers artisanaux de la ville.

La même démarche peut être effectuée pour les logements en rapport avec la composition socio-professionnelle des habitants. Quand la volonté d'isolement n'est pas la plus forte, les jardins sont autant que les maisons une image que l'on veut donner à l'extérieur. Ainsi dans les lotissements actuels, l'aspect de plantations se rapporte plutôt à la ville tandis qu'on note pour des maisons isolées, habitées par des gens aisés, des aménagements paysagers dont la structure se rapproche plus de la campagne.

Il faut signaler que la grandeur du terrain autour de la construction conditionne en grande partie les possibilités d'aménagements de jardins d'agrément.

Il peut aussi exister des critères de plantations se rapportant à la rareté d'un type d'espace. Ainsi en périphérie des grandes villes, le modèle de plantation peut se rapporter à la végétation rurale tandis que pour les bourgs peut se dessiner une volonté plus affirmée de mimer la ville.

Cette appartenance à la ville ou à la campagne, qu'attribuent les habitants au type d'espace à aménager, pourra influencer les choix des plantations.

Si l'on souhaite atténuer la frontière entre l'espace champêtre et l'espace bâti, il convient d'implanter des espèces locales et/ou des espèces exotiques s'intégrant à la végétation indigène. Les plantations mixtes annihileront la limite tranchée entre le paysage végétal à forte proportion de résineux et paysage caractérisé par les espèces feuillues.

Il faut noter que la politique du Parc Normandie-Maine, en matière de plantations ornementales dans les bourgs, permet de répondre *ipso-facto* au souci des liaisons végétales.

Les transitions paysagères peuvent aussi être abordées selon l'angle de la structure des plantations. On note des similitudes et des différences d'organisation de l'espace rural bâti et non bâti. Dans les deux cas, les limites sont matérialisées par des alignements végétaux : haies champêtres en campagne, haies de jardin autour du bâti. Cependant, les haies des jardins sont souvent taillées sur les trois côtés avec une forme régulière. En campagne les haies sont en majorité libres excepté en bord de route où l'on note une plus grande fréquence de haies taillées basses. La structure des haies est donc radicalement différente hormis pour les jardins "à l'anglaise" et les parcs.

Dans ce contexte, l'atténuation de la limite entre l'agglomération et la campagne peut être envisagée en prolongeant les haies rurales par des haies d'arbustes florifères (locaux et exotiques s'y intégrant). Ce type de plantation permet d'assurer une transition structurelle entre une haie libre et haute et une haie basse taillée.

Ce type de haie répond à des possibilités d'aménagement paysagers avec des espaces de plantation assez importants (terrains de sport, zone artisanale, lotissement à grandes parcelles) où d'autres critères peuvent influencer le choix des espèces ou la structure de plantation (ex : problèmes d'intégration en zone industrielle).

Pour des espaces de plantation plus limités, des haies plus contenues dans leur développement peuvent être proposées en limitant la monospécificité.

Il est plus difficile de discuter des plantations à l'intérieur des unités délimitées par les alignements boisés. En campagne, ce sont de prairies, des cultures ou des vergers ; en ville des arbres ou arbustes ornementaux avec une toute autre organisation. Une conception d'espaces verts et de jardins "à l'anglaise" pour la périphérie des bourgs permet une meilleure transition avec l'espace rural. Les groupes d'arbres ou de buissons, selon la place disponible, organisés en plein ou en alignements, correspondent davantage à des plantations intermédiaires que des éléments végétaux isolés ou par deux ou trois sur de la pelouse.

Dans l'ensemble, l'action doit surtout porter sur les espèces plutôt que sur la structure ; avec un appui marqué sur les plantations périphériques des parcelles.

#### Les liaisons paysagères en campagne

Les lotissements et les pavillons isolés en campagne, les fermes sont souvent entourées d'une végétation ornementale. Les liaisons paysagères sont donc à envisager. Cependant dans de nombreux cas cet aspect se rapproche de l'intégration paysagère comme nous avons pu le voir au paragraphe 2.2.3.

Il est donc souhaitable qu'une implantation de végétaux soit réalisée, pouvant prendre la forme d'une haie périphérique pour un espace de taille importante (lotissement ou zone artisanale en dehors de la ville) ou l'aspect d'arbres et d'arbustes soit en masse soit isolés pour l'intégration d'un bâtiment seul (pavillon, hangar agricole ...). Il faut noter que beaucoup d'agriculteurs ne veulent pas cacher les bâtiments agricoles car il est "normal" de les rencontrer dans le paysage. Par contre, ils sont d'accord pour les intégrer. Le choix des espèces doit être effectué dans le même esprit qu'au paragraphe précédent.

#### Comment intervenir ?

L'information sur cette démarche de plantation doit être effectuée à différents niveaux :

- Les services techniques "espaces verts" des communes où ils existent. C'est dans les gros bourgs et les petites villes du Parc que l'aspect des liaisons paysagères est le plus manifeste. Ce type de commune

plante beaucoup et, de par la présence d'un technicien, joue un rôle de précurseur dans l'apparition de nouvelles espèces ornementales.

- Les conseillers municipaux des petites communes. Ils ne disposent pas de service technique compétent et choisissent eux-mêmes les espèces implantées pour l'agrément.

- Les particuliers. Les lotissements ou les nouvelles constructions individuelles se localisent en limite des bourgs ou en campagne. Une information (dépliant ou brochure) lors de l'octroi du permis de construire permettrait d'améliorer les aspects touchant aux liaisons végétales et à l'insertion paysagère. La sensibilisation des particuliers pourra ainsi se répercuter sur leurs plantations s'ils plantent eux-mêmes ou bien sur leur demande s'ils font appel à un "paysagiste".

- Les "paysagistes" qui conseillent le choix des plantations des particuliers.

- Les conseillères agricoles des Chambres d'Agriculture des départements. Elles interviennent dans l'amélioration du cadre de vie des exploitations agricoles. Leur action en matière d'intégration paysagère de nouvelles constructions peut être importante.

## CONCLUSION

Au vu du contexte actuel, la mise en place d'une politique de revalorisation des haies pour une petite région ne sera pas facile. La haie est indissociable du système agricole et l'évolution des indicateurs agricoles ne prêche pas en faveur du maintien d'un maillage de haies fonctionnel. Pour l'avenir, la haie ne fera plus du tout partie du système économique de l'exploitation. Les arguments écologiques, paysagers, économiques, s'ils sont en partie reconnus n'entrent pas dans le choix du maintien ou de la suppression des haies.

La conservation d'un réseau de haies en bon état passe par une redécouverte de la fonction de production de la haie. Son retour dans le système économique de l'exploitation sera un des gages de l'existence du maillage optimal. Dans le cadre de la diversification des productions agricoles, la mise en place d'une filière "bois de haie" permettrait tout en assurant un complément de revenu aux agriculteurs de maintenir le paysage bocager.

La promotion d'une politique de plantations autour de l'espace bâti et les transitions paysagères avec l'espace rural ne doit pas s'axer sur des actions de sensibilisations à la plantation mais sur de nouvelles conceptions d'implantation de végétaux tant du point de vue des espèces que de la structure des arbres et arbustes à mettre en place. Cette politique de plantation nécessite des actions de formation et d'information des différents acteurs des plantations : professionnels, collectivités locales, particuliers.

## BIBLIOGRAPHIE

### 1) Haie et Bocage

ASSOCIATION REGIONALE BIOMASSE NORMANDIE, 1985 - Le Bois énergie en Normandie. Energie verte - Normandie, N° 11, 20 p.

BASSE ET HAUTE NORMANDIE, Service de la Protection des végétaux, 1985 - Informations feu bactérien - Janvier et Décembre 1985 - 4 p. et 4 p.

BAZIN (Pierre), CHEVALIER (Denis), 1985 - Etude des potentialités et de la valorisation des ressources des haies bocagères de Basse-Normandie - Caen - Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, 1985 -53 p.

CALVADOS (Département du) 1983 - Reconstituer nos haies - CAEN : 1983 - brochure non paginée, 11 p.

CHEVALLIER (Denis), DEFAYE (Serge), 1985 - le chauffage au bois déchiqueté en milieu rural bas-normand - Communication lors des journées inter-régionales : le bocage, la haie, le bois à St Hilaire du Harcouët/50 - 19, 20 Novembre 1985 - CAEN / A.R.R.N. 1985 - 14 p.

C.N.R.S, E.N.S.A, Université de Rennes, 1976 - Les Bocages, histoire, écologie, économie, Rennes : INRA - 586 p.

DEFAYE (Serge), MICHELUZZI (Catherine), 1985 - L'énergie dans la région des marais de la Baie des Veys - Caen : Association Régionale Biomasse Normandie, 1985 - 109 p.

DESCHAMPS (Samson), 1850 - Dissertation relative à la nécessité de s'occuper de l'entretien des haies de clôture et des arbres forestiers à y planter spécialement dans quelques parties du Calvados - Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie, 1850, pp 40 - 53.

FOURNEE (Jean), 1985 - L'arbre et la forêt en Normandie - Le Pays Bas-Normand, 1985, N° 23, 302 p.

FRANCE, Ministère de l'Agriculture, 1980 - Bocage et Aménagement rural : quel avenir ? - Bulletin technique d'information, n° 353 - 355, 1980, pp 615 - 899.

GEHU (J.M.), DELELIS (A), 1979 - Phytosociologie et remembrement des terres. - compte-rendu du séminaire de phytosociologie appliquée, 27 Septembre 1979 - Lille : Association Francophone de phytosociologie, 1981 - 154 p.

HELLER (Denis), 1979 - Qualités et utilisations de quelques essences forestières du bocage de l'Ouest - Bulletin de vulgarisation forestière 1979, N° 79, pp 1 - 40.

INSTITUT POUR LE DEVELOPPEMENT FORESTIER, 1981 - La réalisation pratique des haies brise-vent et bandes boisées - Paris : I.D.F, 1981 - 129 p.

INSTITUT POUR LE DEVELOPPEMENT FORESTIER, 1984 - Gestion du patrimoine boisé agricole - Paris : I.D.F, 1984 - 34 p.

LECOEUR (Jules), 1976 - Esquisses du Bocage Normand - Brionne : Editions Gérard Montfort, 1976 - Tome II, 433 p.

LEFEUVRE (Jean-Claude), LE DOMEZET (Maurice), 1981 - Le paysage végétal rural et le rôle de ses éléments : l'exemple du bocage - in : 3<sup>ème</sup> assises internationales de l'environnement, compte-rendu du colloque. Etudes et recherches - Paris : La Documentation française, vol 4, 1981, pp 126-128.

LOUVEL (Jérôme), PINET (Jean-Michel), 1983 - Attitudes des agriculteurs vis-à-vis des réseaux de haies des communes remembrées et non remembrées. PARIS : ADEPRINA division CEREAL, 1982 - 1983 - 2 vol.

1 : Aspects méthodologiques .- 42 p.

3 : Analyses départementales .- 174 p.

MAILLET (Laurent), 1982 - Place et avenir du bois dans l'exploitation agricole - Rennes : Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Rennes, 1982-36 p. Mémoire fin d'études E.N.S.A, Rennes : 27/09/1982.

MONDOLFO (Thierry), 1985 - Les indicateurs de l'état et de l'évolution du bocage - Dijon : Ecole Nationale des Ingénieurs de Travaux Agricoles, 1985 - 62 p.- 62 p. Mémoire Fin d'études E.N.I.T.A, Dijon : 09/1985.

OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE, 1984 - Remembrement agricole et faune sauvage - Paris : O.N.C, 1984 - 5 fiches techniques.

ORNE. DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE, 1983 - Effets du remembrement sur les haies dans trois communes du bocage ornais - Alençon : D.D.A, 1983 - 31 p.

PARC NATUREL REGIONAL NORMANDIE-MAINE, 1980 - Pays de Bocages - Carrouges : P.N.R.N.M.- 108 p.

RIVIERE (Brigitte), 1983 - Etude des potentialités de production de bois d'oeuvre en haies (le chêne et le chataignier) - Rennes : Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Rennes, 1983 - 69 p. Mémoire de Fin d'études E.N.S.A, Rennes : 23/09/83.

SOLTNER (Dominique), 1984 - Planter des haies - Angers : Editions Sciences et Techniques agricoles, 1984 - 84 p.

SOLTNER (Dominique), 1985 - L'arbre et la haie - Angers : Edition Sciences et Techniques agricoles, 1985 - 200 p.

## 2) Paysage

BANQUART (Lydie), 1984 - Influence de l'agriculture sur l'évolution du paysage du canton de Carrouges - Angers : Ecole Nationale d'Ingénieurs des Techniques Horticoles d'Angers, 1984 - 119 p. Mémoire Fin d'études E.N.I.T.H, Angers : 17/09/1984.

BERTRAND (Georges), - La Formation du paysage rural français- Agriculture, nature et environnement, pp 40 -42.

CENTRE D'ART, ESTHETIQUE ET LITTERATURE, 1980 - Le paysage normand dans la littérature et dans l'art - Textes des communications du colloque d'Evreux de mars 1978. Paris : P.U.F, 1980 - 310 p.

CENTRE D'ETUDES DU MACHINISME AGRICOLE DU GENIE RURAL ET DES EAUX ET FORETS, 1981 - Reboisement et paysage - Forêt-loisirs et équipements de Plein-Air, nouvelle série N° 4, pp 9-120.

CENTRE GEORGES POMPIDOU/CCI, 1981 - Paysage - Paris : CCI/Edition, 1981 - 96 p.

COYAUD (B), 1979 - La lecture des niveaux de décision dans le paysage : pour une nouvelle approche du paysage rural.- Recherches géographiques à Strasbourg, N° 11, pp 103-108.

HIROU (Philippe), 1984 - Remembrement et paysage : Assistance paysagère du remembrement d'Ailly sur Noye (80) - Angers : Ecole Nationale d'Ingénieurs des Techniques Horticoles d'Angers, 1984 - 4 fasc. Mémoire de Fin d'études E.N.I.T.H, Angers : 17/09/84.

- 1 : Contexte et méthode.- 38 p.
- 2 : Analyse de l'existant, documents cartographiques.- non paginé.
- 3 : Document de sensibilisation ; présentation des résultats de l'analyse.- 17 p.
- 4 : Principes et schémas d'aménagement.- non paginé.

LE THIEC (Michel), 1979 - Etude paysagère dans le Parc Naturel Régional Normandie-Maine .- Carrouges : Parc Naturel Régional Normandie-Maine, 1979.- 169 p.

LIZET (Bernadette), 1979 - Le Jardin, lieu de confrontation culturelle : étude du cas d'une vallée de la Haute-Savoie.- Journal d'Agriculture Traditionnelle et de Botanique appliquée, XXVI, 1, 1979, pp 9-26.

LOCATELLI (B), 1979 - Les transformations récentes du paysage rural comme exemple de l'évolution de la société rurale et de l'enjeu des tensions sociales.- Recherches géographiques à Strasbourg, N° 11, pp 89-94.

SOUDIERE (M. de la), 1985 - Regards sur un terroir et ailleurs.- Paysage et aménagement, 1985, N° de Septembre.- pp 21-27.

### 3) Documents généraux

B.R.G.M, 1977 - Carte géologique de la France au 1/50 000 : La Ferté-Macé.- Orléans : B.R.G.M, 1977 - 1 carte + notice explicative.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ORNE, 1983 - Enquête "Bâtiments d'exploitation utilisables" 1983 - Alençon : Chambre d'Agriculture, 1983 - 31 p.

CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE, 1982 - Population et structures agricoles des régions naturelles de Basse-Normandie en 1980 : Le Bocage ornais - Caen : Chambre régionale d'Agriculture, 1982 - 27 p.

FRANCE.- Ministère de l'Agriculture, 1982 - Recensement Général de l'Agriculture 1979-1980 : l'Orne - Paris : Imprimerie nationale, 1982-38p.

ORNE. DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE, 198 - Recensement Général de l'Agriculture : Fiches communales - Alençon : D.D.A, 198 .

ORNE. DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE, 198 - Recensement Général de l'Agriculture : Fiches communales - Alençon : D.D.A, 198 .

TESTU (Charlotte), 1972 - Arbustes et arbrisseaux de nos jardins - Paris : La Maison rustique - 175 p.

VINCENT (Auguste), 1981 - Toponymie de la France.- Brionne : Editions Gérard Montfort, 1981 - 418 p.

